

CRA n° 1 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 2 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION 2026-2027	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	2
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – Mme Christie Morreale.	
CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON	2
ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT	2
COMMUNICATIONS	3
COMMUNICATIONS	3
COMMUNICATIONS	4
COMMUNICATIONS	4
COMMUNICATIONS	4
DÉPÔT DE DOCUMENTS	5
PRISES EN CONSIDÉRATION	5
DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	5
QUESTIONS URGENTES	5
Question urgente de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'urgence de renforcer l'accueil des personnes sans abri à Liège ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle de la Région dans le rapprochement entre le CHU de Liège et le CHR de la Citadelle après le retrait des médiateurs ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie de lutte contre les méfaits de l'alcool ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	8

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la nouvelle grève sur le réseau LeTEC ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'augmentation du précompte immobilier dans de nombreuses communes »9

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la neutralité annoncée de la vignette routière »..... 10

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Jacques Cloquet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'arrivée du groupe Joris Ide sur l'ancien site de Caterpillar »..... 11

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la qualité de l'air après les nouvelles reprises de feu dans les Hautes-Fagnes » ;

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la surveillance des foyers résiduels après l'incendie dans les Hautes-Fagnes » ;

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les décisions disparates en matière d'interdiction ou de non-interdiction du fauchage »..... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'incohérence des communications ministérielles en matière de prévention en santé contre la malbouffe »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réforme des hauts fonctionnaires et le lancement de la procédure de sélection » ;

Question d'actualité de Mme Éliane Tillieux à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les économies pour les agents de la fonction publique à l'exception des hauts manageurs »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Éliane Tillieux – Mme Jacqueline Galant, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la stratégie wallonne d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques » ;

Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les politiques transversales d'adaptation au réchauffement climatique »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sécurisation de la réforme du soutien à la rénovation » ;

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les primes à la rénovation et le nouveau certificat de PEB » ;

Question d'actualité de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le deal secret à 7 millions d'euros pour éteindre les recours sur les primes Habitation »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Özlem Özen – Mme Cécile Neven, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS.....21

Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 5)..... 21

Discussion générale..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – M. Germain Mugemangango – Mme Sophie Fafchamps – M. Stéphane Hazée – M. François Desquesnes, Ministre – Mme Christie Morreale.

Examen des articles..... 35

ÉLOGES FUNÈRES DE M. MARCEL NEVEN ET DE M. JACQUES VAN GOMPEL.....36

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Christie Morreale.

VOTES.....39

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois par Mme Hanus et M. Spies (Doc. 634 (2025-2026) N° 1) et par MM. Janssen et Huberty (Doc. 635 (2025-2026) N° 1)..... 40

Vote nominatif..... 40

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Nicolas Janssen – M. François Huberty – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur les attentes des associations de bien-être animal face aux canicules par Mmes Greco, Özen et Lambelin (Doc. 638 (2025-2026) N° 1) et par Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 639 (2025-2026) N° 1) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la gestion de crise de la Wallonie face aux vagues de chaleur par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 641 (2025-2026) N° 1), par M. Hazée (Doc. 642 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel (Doc. 643 (2025-2026) N° 1) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'accès à l'eau en période de canicule par M. Lepine et Mme Roberty (Doc. 646 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 647 (2025-2026) N° 1) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les enseignements à tirer pour le secteur sociosanitaire des impacts de la première vague de chaleur par Mme Aït Alouha (Doc. 648 (2025-2026) N° 1), par Mmes Roberty et Muratore (Doc. 649 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqmin (Doc. 650 (2025-2026) N° 1)..... 43

Votes nominatifs..... 43

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Christine Mauel – M. Loris Resinelli – M. Germain Mugemangango – Mme Bénédicte Linard – Mme Anne Lambelin – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – M. Jean-Paul Bastin – M. Julien Liradelfo – M. Jean-Pierre Lepine – Mme Marie Jacqmin – M. Vincent Palermo – Mme Alice Bernard – Mme Veronica Cremasco – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – M. Nicolas Janssen – Mme Jamila Ammi.

Justification d'abstention..... 53

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale.

Votes nominatifs (Suite).....	54
Justification d'abstention.....	54
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale.	
Votes nominatifs (Suite).....	54
Justification d'abstention.....	55
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la politique du Gouvernement en matière de subventions par M. Hazée (Doc. 644 (2025-2026) N° 1) et par Mme Bluge, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 645 (2025-2026) N° 1).....	
	55
Vote nominatif.....	55
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie Bluge – M. Loris Resinelli – Mme Éliane Tillieux – M. Germain Mugemangango – Mme Patricia Van Walle.	
Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 6).....	
	58
Votes nominatifs.....	58
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin.	
Vote sur l'ensemble.....	62
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin.	
LISTE DES INTERVENANTS.....	64
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	65
ANNEXES.....	67

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SESSION 2026-2027

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – En application de l'article 20 du règlement, je prie Mme Jacqmin, la plus jeune membre de l'assemblée, et M. Soupart, le plus jeune membre, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

(Mme Jacqmin et M. Soupart, Secrétaires, prennent place au Bureau)

Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous, même si je sais que nos travaux parlementaires ont déjà repris, notamment en Commission des affaires générales, à la Conférence des présidents ou en Bureau, ainsi que dans vos multiples activités sur le terrain, notamment, ou au travers de questions parlementaires ou d'autres textes, propositions de décret ou motions déposés.

Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis ici de plein droit – j'ai cru lire que nous étions, cette année, le premier parlement à reprendre ses travaux en assemblée plénière – de manière à procéder ensemble à l'installation du Parlement wallon, conformément à l'article 32 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, tel que modifié par le décret spécial du 12 octobre 2017.

Je déclare ouverte la session 2026-2027.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Durenne et Mme Tellier, pour raisons de santé.

Nous leur transmettons tous nos vœux de bon et prompt rétablissement.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant les articles 12, 17 et 59 du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques en vue d'assurer la résilience climatique, déposée par Mme Tillieux, M. Collignon, Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre et Mme Dejardin (Doc. 651 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à définir et implémenter un Plan Canicule pour le groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, MM. Devin, Crampont, Mme Lambelin, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 652 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code du Développement territorial en vue d'imposer la végétalisation et le verdissement des espaces urbanisés, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Witsel et Mme Morreale (Doc. 653 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 89 et 89/1 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation afin d'instaurer un encadrement des loyers sur le marché privé, déposée par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle, M. Liradelfo et Mme Pavet (Doc. 654 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à planifier le développement et à encadrer les politiques d'implantation des centres de données en Wallonie dans le cadre d'une stratégie industrielle, énergétique, hydrique et foncière au service de l'emploi, de la souveraineté numérique, de la transition écologique et de

l'intérêt général, déposée par Mme Lambelin, M. Lepine, Mme Morreale, M. Collignon, Mme Özen et M. Devin (Doc. 661 (2025-2026) N° 1) ;

- la proposition de résolution visant à ce que les périmètres de révision du plan de secteur (PRPdS), identifiés dans le Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin-versant de la Vesdre, soient concrétisés par le Gouvernement wallon dans le cadre de la nécessaire adaptation du territoire au dérèglement climatique, déposée par Mme Cremasco, MM. Mockel, Hazée et Mme Linard (Doc. 662 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à confier à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) une mission d'étude et de conseil en vue de la concrétisation d'un « Laboratoire Vesdre » afin d'opérationnaliser les mesures de lutte contre les sécheresses et les inondations et d'adapter le territoire au dérèglement climatique, déposée par Mme Cremasco, MM. Mockel, Hazée et Mme Linard (Doc. 663 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le Parlement à procéder par des élections distinctes à l'élection de son président, d'un premier vice-président, d'un vice-président et de quatre secrétaires.

L'article 5 du règlement prévoit que le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Quant à l'article 22, il stipule que ces nominations se font au scrutin secret, sauf si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir, auquel cas le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer la reconduction du Bureau sortant, à savoir vous-même en tant que président, M. Devin en tant que premier vice-président, Mme Goffinet en tant que vice-présidente, M. Dodrimont, Mmes Hanus et Thoron et M. de Wasseige en tant que secrétaires.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci, Madame De Bue, pour cette proposition. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à ce propos ?

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Président, nous sommes favorables à la reconduction.

(Applaudissements)

M. le Président. – D'autres membres souhaitent-ils prendre la parole ?

Si ce n'est pas le cas, étant donné qu'il n'y a pas d'observation, je déclare le Bureau élu.

Je félicite mes collègues et je remercie nos secrétaires, dont le mandat fut tout provisoire, et je leur donne rendez-vous, si tout va bien, l'année prochaine.

CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement wallon constitué.

Conformément à l'article 2 du règlement, il en sera donné connaissance à Sa Majesté le Roi, au Parlement de la Communauté française, au Sénat, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Vlaams Parlement, au Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Il en sera également donné connaissance au Parlement européen.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. – Chers collègues parlementaires, permettez-moi – de façon brève à l'entame de cette session – de vous adresser quelques mots. Je voudrais tout d'abord vous remercier, au nom de l'ensemble du Bureau et en mon nom personnel, pour la confiance renouvelée que vous avez accepté de nous témoigner.

Je vois cette confiance, d'une part, comme le signe de l'appréciation globalement positive d'un travail accompli ces dernières années par l'ensemble du Bureau dans la gestion de notre institution, avec le précieux soutien des services du greffe. Un travail considérable, je pense, mené avec détermination, sérieux et dans le souci constant de garantir le bon fonctionnement de notre Parlement.

Mais j'y vois également un mandat pour le futur. Le mandat de continuer ce travail ainsi que les réformes engagées, de poursuivre les efforts de rationalisation, de veiller à une gestion rigoureuse des deniers publics et à l'adaptation de notre institution aux attentes légitimes de notre société en termes d'efficience, d'ouverture, de transparence et de participation citoyenne.

Parallèlement à ces chantiers, notre Parlement doit demeurer plus que jamais un lieu de décisions, d'analyses, de dialogue et naturellement de contrôle de l'action du Gouvernement.

Même si nos débats sont régulièrement vifs, parfois rugueux, sporadiquement incisifs, je plaide, avec un succès relatif, pour que nous évitions l'hyper-conflictualisation ou la systématisation de l'hyper-conflictualisation de nos échanges.

Soyons, par ailleurs, attentifs à d'autres éléments qui pourraient rôder autour de notre assemblée comme auprès d'autres enceintes parlementaires de notre pays ou d'autres parties du monde ; je pense à l'omnipotence des réseaux sociaux, qui ne doit pas se transformer en semi-potence démocratique ou bien encore à la tentation irrépressible de la statistique par exemple quant au nombre de questions écrites déposées, à la sur-exécutivisation de la décision politique – du Gouvernement par rapport au Parlement –, ou bien encore quant à d'autres réalités qui vous sont, peut-être, bien connues.

Rassurez-vous, je ne serai pas beaucoup plus long dans mon propos. Mais je voudrais, avec vous avant de conclure, partager une fois encore cette conviction alors que le contexte global qui s'impose à nous est particulièrement complexe et inquiétant, qu'il s'agisse des guerres qui frappent le monde en ce compris l'Europe, des tensions mondiales, des évolutions géostratégiques ou bien encore des défis sociaux, sociétaux, économiques, climatiques, environnementaux.

En effet – je voudrais réaffirmer cette conviction –, je mesure à quel point le travail des parlements, des assemblées et de notre Parlement est essentiel. Même si notre territoire, nos compétences et notre assemblée pourraient être à tort considérés comme modestes, j'estime que notre mission est cruciale afin de mobiliser un maximum d'outils et de décisions pour répondre aux différents enjeux que je viens de décrire.

Chers collègues, notre Parlement est une institution relativement jeune, comme vous le savez. Dans l'échelle de l'histoire, ses 45 ans d'existence peuvent être considérés comme peu de choses. Pour l'anecdote, notre assemblée a un âge comparable à l'âge moyen de ses membres. C'est tout de même assez inédit.

Cette jeunesse, certes toute relative, la diversité de la composition de notre Parlement, l'expertise et le dynamisme de ses membres ainsi que la qualité de nos

équipes sont autant d'éléments qui nourrissent la vitalité de notre assemblée et donc de notre démocratie. Je m'en réjouis.

Je forme le vœu que cette action puisse continuer à renforcer cette démocratie, à la rendre plus solide et, si possible, à contribuer à réduire la distance entre assemblée d'élus et citoyens.

Avant de conclure, je voudrais également adresser un message de soutien et de courage à nos collègues qui sont confrontés à des difficultés personnelles ou de santé : qu'ils sachent qu'ils peuvent compter sur la pleine solidarité et la bienveillance de chacune et chacun d'entre vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée parlementaire, ce dont je ne doute pas.

Enfin, puisque septembre est également le mois des célébrations de nos traditionnelles Fêtes de Wallonie, je vous invite chaleureusement à témoigner une fois encore de votre attachement à notre Région en participant à la cérémonie officielle qui aura lieu le 19 septembre prochain, ainsi qu'aux autres cérémonies qui, sur le territoire wallon, ne manqueront pas de célébrer notre Région. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont, signée par neuf personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition pour l'interdiction de l'importation et du lâcher de gibier d'élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne, signée par 121 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité ;
- la pétition pour l'indexation des indemnités forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie, signée par 16 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et du logement.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 79.603/2/V du 11 août 2026 sur la proposition de décret modifiant l'article L1123-16 du Code de la démocratie locale et de la

décentralisation en vue de garantir aux bourgmestres et échevins leur traitement en cas de congés liés à une naissance ou une adoption, déposée par Mmes Cassart-Mailleux, Fafchamps, MM. Daye, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Vadorpe (Doc. 605 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 605 (2025-2026) N° 2 ;

- l'avis 79.700/2/V du 31 août 2026 sur la proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du Développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 611 (2025-2026) N° 2 ;
- l'avis 79.701/2/V du 31 août 2026 sur la proposition de décret insérant un article 45/1 dans le décret du 16 novembre 2023 Neutralité Carbone en vue de mettre en place un mécanisme de leasing social pour les véhicules électriques, déposée par Mme Lambelin, M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 612 (2025-2026) N° 1). Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 612 (2025-2026) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – L'Autorité de protection des données m'a transmis l'avis standard 65/2023 du 24 mars 2023, sollicité en date du 15 juillet dernier, sur la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats communaux et provinciaux, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 627 (2025-2026) N° 1) et sur la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats au sein des centres publics d'action sociale, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 628 (2025-2026) N° 1).

Ces avis ont été imprimés et distribués sous le n° 627 (2025-2026) N° 2 et sous le n° 628 (2025-2026) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme De Bue, Présidente du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions :

- pour ce qui concerne la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal : Mme Bluge devient membre effective en remplacement de M. Dodrimont qui devient membre suppléant ;
- pour ce qui concerne la Commission du tourisme et du patrimoine : M. Dodrimont devient membre effectif en remplacement de Mme Bluge ;
- pour ce qui concerne la Sous-commission de contrôle des licences d'armes : Mme Bluge devient membre effective en remplacement de M. Dodrimont.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 36 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires. Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 11 notifications d'arrêt.

La notification de l'arrêt n° 82 du rôle 8450 concernant le recours en annulation des articles 5 et 6 du décret de la Région wallonne du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86*bis*, introduit par l'ASBL « EDORA – Fédération de l'Énergie d'Origine Renouvelable et Alternative » et autres a été imprimée et distribuée sous le document n° 656 (2025-2026) N° 1. Elle a été envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par Mme Tillieux, M. Collignon, Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre et Mme Dejardin (Doc. 651 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Hanus, MM. Devin, Crampont, Mme Lambelin, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 652 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Witsel et Mme Morreale (Doc. 653 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle, M. Liradelfo et Mme Pavet (Doc. 654 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Lambelin, M. Lepine, Mme Morreale, M. Collignon, Mme Ôzen et M. Devin (Doc. 661 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Cremasco, MM. Mockel, Hazée et Mme Linard (Doc. 662 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mme Cremasco, MM. Mockel, Hazée et Mme Linard (Doc. 663 (2026-2027) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération.

La proposition n° 651 est envoyée à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, les propositions n° 652, 653, 655, 661 et 662 à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, la proposition n° 654 à la Commission de l'énergie, du climat et du logement, et la proposition n° 663 à la Commission des affaires

générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que j'ai décidé, le 15 juillet dernier, de solliciter l'avis du Conseil d'État, en application de l'article 109.1 du règlement, dans un délai de 60 jours, sur les propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats communaux et provinciaux, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 627 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de favoriser l'exercice effectif et égalitaire des mandats au sein des centres publics d'action sociale, déposée par Mme Hanus, MM. Crampont, Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Pécriaux (Doc. 628 (2025-2026) N° 1).

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'urgence de renforcer l'accueil des personnes sans abri à Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'urgence de renforcer l'accueil des personnes sans abri à Liège ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, dans cinq jours, une trentaine de personnes qui dorment aujourd'hui à la gare de Liège-Guillemins vont se retrouver sans solution pour dormir. On ne peut pas dire que la situation était optimale, loin de là. Nous sommes ici face à des personnes qui ont une réalité

assez complexe, comme le disent les travailleurs sociaux, puisque, pour une très grande majorité d'entre-elles, ce sont des personnes qui ont des assuétudes – alcool, drogues – et des problèmes de santé mentale. Ce sont des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans des maisons d'accueil ou dans des abris de nuit, ou de jour, parce qu'elles ne répondent pas aux critères de sécurité ou de profil.

Cette décision fédérale devait ou pouvait être anticipée. En effet, il y a des informations qui circulent selon lesquelles cela fait quelques semaines que cette information est connue. Quelle est la solution pour permettre à ces personnes d'avoir un toit, d'être logées et de pouvoir éventuellement être suivies ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, nous prenons acte de la décision de la SNCB – on le comprend –, pour des raisons de sécurité et aussi de protection des navetteurs.

Quoi qu'il en soit, c'est la responsabilité du Gouvernement wallon de prendre en charge les personnes sans abri. Cela rentre dans le cadre de notre plan du sans-abrisme, que vous connaissez, et pour lequel vous savez que, pour la ville de Liège – vous en avez été l'initiatrice sous la précédente législature –, dans le cadre du PNRR, nous avons la capacité de doubler l'accueil du sans-abrisme.

Le CPAS de Liège a reçu l'agrément pour passer de 30 places à 60 places. Nous sommes en bonne intelligence et en bonne discussion avec les autorités locales, à Liège, par rapport au sans-abrisme et à la problématique de la santé mentale et des assuétudes, sur laquelle on se penche sur des solutions structurelles.

Je vous rappelle les autres dispositifs :

- le dispositif Thermos, 24 places ;
- les maisons d'accueil, avec les places d'urgence pour ces personnes sans abris ;
- en période hivernale, on va augmenter les capacités.

Rassurez-vous, tout cela est réfléchi et on trouve petit à petit des solutions structurelles.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie, j'ai également appris que vous aviez des contacts avec la Ville de Liège, qui étaient assez constructifs. Je vous remercie pour cela.

Par contre, sur la solution, je n'ai pas le même optimisme, parce que ce sont vraiment des gens à personnalité complexe. On ne s'en sortira pas. Ces gens ne rentrent dans aucune case. Ces personnes ne peuvent

pas aller dans des abris corrects. Elles ne peuvent pas aller dans les Housing First, elles sont trop loin.

Je vous invite vraiment à essayer de construire une solution rapide pour que ces gens puissent être suivis avec leurs assuétudes, loin des tentations, loin des villes et que la question de la coercition sur la prise en charge quand ces gens ne sont pas en demande puisse être faite, parce qu'il n'y a aucune solution pour eux et on ne peut pas le construire sans une alternative. Je vous invite à le faire.

**Question urgente
de Mme Diana Nikolic
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le rôle de la Région dans le rapprochement
entre le CHU de Liège et le CHR de la Citadelle
après le retrait des médiateurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Nikolic à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle de la Région dans le rapprochement entre le CHU de Liège et le CHR de la Citadelle après le retrait des médiateurs ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, cela fait plus de quatre ans maintenant que l'on en parle à Liège : un rapprochement à tout le moins, ou meilleur scénario, une fusion entre le CHU, l'hôpital, et la Citadelle. Cela fait quatre ans que cela patine. Il y a eu deux médiations successives et – on l'apprend par voie de presse ce matin – l'équipe actuelle de médiateurs jette l'éponge, car les points de vue sont inconciliables.

Il y a eu CHU-Citadelle. Il y a aussi maintenant le Bois de l'Abbaye dans les discussions. Cela fait un peu écho à votre réflexion sur la refonte du paysage hospitalier wallon, particulièrement dans le bassin de Liège.

Mes questions sont simples. L'objectif politique est-il bien toujours d'aller vers ce rapprochement, cette fusion ? Si oui, concrètement, qu'allez-vous entreprendre et mettre en œuvre pour que l'on y arrive enfin un jour ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous savez que cette question relève essentiellement du niveau fédéral. C'est dans le cadre de la réforme hospitalière menée par le

ministre Vandembroucke que nous devons réfléchir à une meilleure coordination entre les structures de santé.

Il est clair que la traduction opérationnelle est de notre ressort et que nous voulons travailler par ce que l'on appelle des bassins de soins. Liège est bien un bassin de soins dans lequel les structures ne doivent plus se regarder, mais collaborer entre elles.

Je n'ai pas le pouvoir, le ministre Vandembroucke n'a pas le pouvoir d'influencer les choses. Les pouvoirs organisateurs des hôpitaux sont indépendants dans leurs décisions et leurs choix de rapprochement. Nous pouvons favoriser ce rapprochement et une meilleure coordination. Je ne pense pas qu'il faille aller à la fusion, ce serait à ce stade une mauvaise idée. Quoi qu'il en soit, il faut une meilleure collaboration.

Le 14 septembre prochain, dans le cadre de la réforme hospitalière, je rencontre l'ensemble des directions hospitalières de la Région wallonne. Mon message est clair : je ne vais pas les obliger, mais ils doivent se rapprocher, se coordonner et travailler ensemble. C'est important afin d'obtenir une réponse positive à cette réforme hospitalière. S'ils n'arrivent pas à s'entendre, on trouvera des solutions pour influencer cette meilleure coordination.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Vous avez dit que vous n'aviez pas le pouvoir d'influencer, mais, à mon avis, vous vouliez dire que vous n'aviez pas le pouvoir d'imposer. Influencer, c'est ce qu'il faut faire. J'ai d'ailleurs cru comprendre dans votre réponse que c'est ce que vous alliez essayer de faire le 14 septembre.

Je reviendrai après le 14 septembre, parce qu'influencer, c'est bien, mais voir les résultats, c'est encore mieux. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait que l'on y arrive un jour, mais il faudra également que, à un moment donné, l'on se penche sur ce timing ; qu'on l'impose ou qu'il soit imposé par le Fédéral, il faudra qu'on soit prêts. Il relève de la responsabilité du politique d'être prêt, de se tenir prêt et de faire en sorte que les acteurs sur le terrain le soient aussi.

**Question urgente
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la stratégie de lutte contre les méfaits de
l'alcool »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des

Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie de lutte contre les méfaits de l'alcool ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chères collègues, chers collègues, tout le monde le sait et, sur le plan scientifique, la question est tranchée depuis longtemps : l'alcool nuit à la santé.

L'un des nombreux exemples des méfaits de l'alcool est le nombre de mineurs, de nos adolescents, qui ont été sujets à des comas éthyliques ces dernières années. Rien que pour 2024, ils sont au nombre de 223, dont, dorénavant, malheureusement, la moitié sont des filles. C'est une croissance malheureuse.

Rappelons que cet état est potentiellement mortel s'il n'est pas pris à temps. Pendant que certains dissertent encore, de manière stérile, sur la question de la nuisance de l'alcool ou de son abus, chacun de ces comas éthyliques nous rappelle que la prévention est nécessaire et qu'elle doit être renforcée auprès des jeunes.

Monsieur le Ministre, comment renforcer la prévention contre les méfaits de l'alcool chez les jeunes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous rejoins complètement dans votre analyse. Il faut agir, il faut agir plus fort. Il est vrai que les campagnes publicitaires visibles dans la presse récemment nous font faire malheureusement des pas en arrière dans la compréhension des risques liés à la consommation d'alcool, et ce, à tous les âges de la vie.

Nous disposons d'un Plan de prévention et de promotion de la santé en Région wallonne qui comporte un axe spécifique sur la gestion des risques et la diminution des consommations addictives. Vous savez très bien que si l'on veut travailler sur l'alcool, on doit travailler sur les comportements, certes, mais surtout sur les environnements. On sait très bien que ce sont les environnements qui font que les personnes consomment de manière excessive.

Ce plan WAPPS contient plus d'une dizaine de projets, que nous avons refinancés pour une période de deux ans, qui travaillent sur des publics cibles – les jeunes en particulier –, sur les milieux de vie – le milieu festif, les clubs de sport, et cetera – et sur ce que l'on appelle la « littératie » dans le domaine de la santé. Il s'agit de donner des ressources aux jeunes pour comprendre les risques liés à ces consommations, avec cette volonté de mettre bien plus en avant la consommation d'eau en parallèle à la consommation

d'alcool et qu'elle soit influencée par les pairs dans les festivals, par le biais de la stratégie Blaise, un peu comme BOB.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Effectivement, la prévention se doit d'être renforcée et vous avez évoqué des pistes.

En outre, comme le dit très justement Philippe Baret, dans *L'Écho*, on doit sortir du débat stérile sur un symbole de nuisances concernant l'abus d'alcool, mais plutôt se poser la question de l'horizon. C'est ce qu'il dit dans *L'Écho* : dans 15 ans, que veut-on en matière de consommation d'alcool ? Cette question se pose tant pour les jeunes que pour les adultes. Souhaitons-nous une consommation zéro, une consommation raisonnée, le statu quo ? Cette question permettra de renforcer également l'approche des politiques en matière de lutte contre les méfaits de l'alcool.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la nouvelle grève sur le réseau LeTEC »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la nouvelle grève sur le réseau LeTEC ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons vécu une rentrée sans perturbations, ce qui n'est malheureusement pas le cas des étudiants. En effet, la rentrée scolaire a été frappée par une grève, non pas celle qui était annoncée à grand bruit, mais celle des transports en commun. Qui dit grève dit conflit social, dit revendications et surtout un droit de grève qui n'est aucunement contesté.

Cependant, il faut aussi pouvoir se poser la question : lorsqu'une grève impacte un service public aussi important que celui des transports en commun se pose la question de la proportionnalité. Lorsqu'il y a une grève de cette ampleur, à un moment aussi charnière que

la rentrée scolaire, ce sont toujours les mêmes qui en sont victimes : les élèves, les étudiants, ceux qui allaient passer leurs examens de deuxième session, les parents qui doivent conduire et même – on les oublie parce que l'on parle de transports en commun – les autres usagers, ceux qui n'ont pas l'occasion de prendre les transports en commun parce qu'ils n'en ont pas le choix, qui se voient encombrés sur la route.

J'aurais voulu dire que, lorsqu'on en arrive à une telle situation, c'est un peu paradoxal, parce que l'on invite tout le monde à favoriser les transports en commun, à abandonner la voiture au profit de ceux-ci, à diminuer nos émissions à effet de serre et, paradoxalement, les transports en commun sont paralysés. On en vient à être dégoûtés, en tout cas, on freine l'envie de leur faire confiance.

Dès lors, que pouvez-vous faire pour assurer un minimum de service public ? Faut-il à un moment prendre des mesures plus coercitives à l'égard de nos transports en commun et de ces structures pour pouvoir faire le nécessaire ?

Comme il nous reste quelques secondes, je voudrais cependant saluer notre collègue Mme Durenne, qui est empêchée d'être parmi nous, mais qui nous regarde, comme elle l'a annoncé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, si le droit de grève est effectivement reconnu dans notre démocratie, l'abus de celui-ci peut nuire à l'essence même de ce qu'il protège, à savoir : le service public. Je tiens d'abord à préciser que 55 % des bus ont circulé en Wallonie ce jour-là, ce qui signifie qu'une majorité de travailleurs n'ont pas souhaité faire grève. Malheureusement, dans les *business units*, l'une d'entre elles a été victime de piquet, de fermeture automatique, ne permettant pas aux travailleurs qui le souhaitaient d'exercer également leur droit au travail : sur la *business unit* de Charleroi, 84 % des bus n'ont pas circulé, contrairement aux autres régions.

Dans le cadre du nouveau contrat de service public que nous avons négocié avec l'OTW, il est prévu de revoir le mécanisme concernant le service garanti aux citoyens. Le délai laissé à l'OTW et aux organisations représentatives des travailleurs est de deux ans pour arriver à un résultat, soit le 31 décembre 2027.

Il est prévu de garantir un service, donc de s'assurer que celles et ceux qui veulent travailler puissent le faire. Il est prévu que les citoyens usagers des TEC puissent être informés suffisamment de temps à l'avance et puissent adapter à la fois leur mode de déplacement et, de la part des directions du TEC, être capables également de mobiliser les chauffeurs qui souhaitent

rouler sur les lignes prioritaires pour offrir ce service garanti aux citoyens. Je pense en particulier, au moment d'une rentrée scolaire, aux accès pour les élèves et étudiants qui rejoignent leur école. C'est le chantier qui est en cours. Je ne peux que regretter cette situation de rentrée dans le service du TEC.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Ce qui m'a amené à vous poser la question, c'est la situation à Charleroi. Comme je l'ai déjà dit et je le dis souvent, c'est une ville où les transports en commun jouent un rôle essentiel et prépondérant dans la circulation des citoyens. Cette métropole wallonne carrément paralysée à un moment aussi important que la rentrée – 84 % des bus ne circulaient pas –, c'est évidemment inacceptable et c'est véritablement se tirer une balle dans le pied pour l'avenir, l'utilité et l'image que l'on donne du service public. Il faut favoriser les lignes prioritaires, comme vous l'avez indiqué, et faire en sorte de limiter l'impact de ce genre de manifestation. Effectivement, faire grève est un droit, mais travailler l'est aussi.

**Question d'actualité
de M. Julien Liradelfo
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'augmentation du précompte immobilier
dans de nombreuses communes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'augmentation du précompte immobilier dans de nombreuses communes ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, ces dernières semaines, les citoyens ont peur d'aller dans leur boîte aux lettres. Qu'est-ce qui tombe ? Le précompte immobilier. Cela fait mal : +100 euros, +200 euros et parfois même +500 euros.

Aujourd'hui, les gens sont en colère parce qu'il n'y a pas que le précompte qui augmente. Le prix des carburants, les frais scolaires, les assurances : tout est en train d'augmenter. Votre Gouvernement avait promis 500 euros en plus. Votre Gouvernement avait dit : « Pas de nouvelle taxe et pas d'augmentation de taxe ».

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Non seulement on voit des taxes en train de fleurir partout dans les communes, mais on voit surtout l'augmentation du précompte immobilier. Cela, c'est une réalité pour les

gens. Aujourd'hui, ils en ont marre de passer à la caisse. C'est ce qu'ils disent. Ils en ont marre d'être les vaches à lait.

Monsieur le Ministre, finalement, dites la vérité. La politique de votre Gouvernement se résume à une seule chose : augmenter les taxes et vider les poches des citoyens.

M. le Président. – J'attire votre attention sur le fait qu'il doit y avoir une question dans une question urgente.

(Rires)

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je la cherche toujours, Monsieur le Président.

Monsieur Liradelfo, vous parlez de taxation, mais vous mélangez les sujets et les genres. En ce qui concerne les 500 euros de différentiel entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, on parle de mensuel et l'on parle bien d'une logique de revenus. Ces éléments relèvent du niveau fédéral ; vous vous êtes trompé d'assemblée.

(Applaudissements)

Vous m'interrogez sur le précompte immobilier. Il est vrai qu'il y a eu, ça et là, en Wallonie, des communes qui ont fait le choix d'augmenter le précompte immobilier. Je rappelle que le précompte immobilier est un impôt régional : 1,25 % du revenu cadastral, indexé chaque année, comme les salaires et les allocations. Le précompte immobilier est basé sur le revenu cadastral et donc indexé. Qu'il y ait une augmentation qui corresponde à l'inflation et à l'indexation, rien de surnaturel et rien de nouveau sous le ciel.

Au-delà de l'impôt régional viennent s'ajouter des additionnels communaux et provinciaux. Depuis 25 ans, les provinces ont augmenté de 13 % la moyenne de leurs additionnels provinciaux. Pour ce qui concerne les communes, sur la même période, c'est de l'ordre de 9 %. Sur les trois dernières années, 25 communes sur 261 en Wallonie ont décidé d'augmenter leurs additionnels au précompte immobilier et quatre ont décidé de les diminuer. Ce sont les faits.

Dire qu'il y a une augmentation généralisée, c'est factuellement faux. Je ne sais pas quelle était votre question, mais voilà quelques précisions qui permettent de recadrer le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, les gens ne sont pas dupes et ont bien compris que les

taxes qui augmentent, y compris le précompte, c'est le résultat de votre politique. Vous avez promis, le MR et Les Engagés, 500 euros en plus. Vous avez menti. Vous avez promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes. Les gens ont bien compris ce qui est en train de se passer : avec le MR et les Engagés, on finit par venir chercher l'argent dans leurs poches.

**Question d'actualité
de M. Bruno Lefèbvre
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la neutralité annoncée de la vignette
routière »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la neutralité annoncée de la vignette routière ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous concernant un débat que nous avons déjà eu à de nombreuses reprises : la vignette autoroutière.

J'ai lu un article, il y a quelques jours, dans lequel vous indiquiez que la vignette autoroutière allait entrer en fonction le 1^{er} mai 2027, mais qu'elle ne serait pas liée à la réforme de la fiscalité automobile. Vous et votre Gouvernement – d'ailleurs même quelques présidents de partis plutôt de droite – nous dites depuis des mois que cette vignette sera indolore, qu'elle ne coûtera absolument rien aux Wallons et qu'elle sera tout à fait neutre.

J'aimerais comprendre comment vous allez faire en sorte qu'elle sera neutre au point que les automobilistes wallons ne soient pas à nouveau les dindons de la farce. On vient de parler de nouvelles taxes : en voilà une nouvelle, sans aucun doute. D'autant plus si vous ne la liez pas à la fiscalité automobile, puisque entre le 1^{er} mai 2027 et votre réforme sur la fiscalité automobile, quelques mois vont sans doute passer. Comment allez-vous compenser cette taxe pour les Wallons, alors qu'on leur promet, depuis de nombreux mois, qu'elle sera totalement neutre ?

J'aimerais également vous rappeler que les ménages vivant dans des milieux ruraux, qui ont des difficultés financières et qui ont le moins de possibilités de bénéficier du tram et du bus – d'alternative à la voiture – seront les plus impactés par votre nouvelle taxe.

Merci, Monsieur le Ministre, de nous donner davantage d'informations.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous reconnais là dans votre habitude de poser des questions avant que les choses ne soient décidées et actées. Vous estimez, vous supputez et, ensuite, vous interrogez...

M. Bruno Lefèbvre (PS). – C'est vous qui faites des déclarations dans les journaux.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Sur vos propres supputations.

Les faits sont les suivants : il existe un accord entre les trois Gouvernements. En effet, des notes sont passées au Gouvernement wallon, au Gouvernement bruxellois ainsi qu'au Gouvernement flamand pour avoir un accord de coopération fixant le cadre de la mise en place d'une vignette routière en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles.

Cette vignette devra être la même pour, d'une part, simplifier la vie de nos concitoyens et, d'autre part, faire contribuer celles et ceux qui utilisent gratuitement les infrastructures régionales sans contribuer le moins du monde, au moins au premier euro, alors que l'essentiel de la charge repose aujourd'hui sur les contribuables habitant en Belgique. C'est cela, la réforme de la vignette routière en Belgique convenue entre les trois Régions. Il s'agit de faire entrer près de 500 millions d'euros supplémentaires pour financer nos routes. C'est l'enjeu en question et nous allons atteindre cet objectif. Nous allons faire en sorte que, comme c'est le cas dans d'autres pays, l'ensemble des usagers – pas seulement ceux qui habitent sur le territoire – paient, que ce soit par des péages autoroutiers ou par des vignettes routières.

Est-on satisfait aujourd'hui du niveau d'investissement dans nos routes, a-t-on besoin de réinvestir dans ces routes ? Oui. Doit-on aller chercher toujours l'argent dans la poche des citoyens belges ? Non. Nous devons aller chercher dans la poche des citoyens possédant des plaques étrangères qui doivent également contribuer.

Toutefois, on doit le faire dans le respect des règles européennes. Effectivement, il faut distinguer deux dossiers :

- d'une part, une réforme globale sur la fiscalité déjà entreprise par le Gouvernement, qui se poursuit et qui a sa propre vie ;
- d'autre part, la mise en place d'une vignette qui fait contribuer l'ensemble des usagers, et pas seulement les Wallons, les Flamands et les Bruxellois.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je reste attaché à une question quand elle ne reçoit pas de réponse, vous l’avez d’ailleurs signalé vous-même. Vous, vous êtes plutôt attaché à noyer le poisson. Vous n’avez pas répondu, alors que je l’ai demandé à trois reprises dans ma question, à la principale question : va-t-on être dans une neutralité budgétaire pour le Wallon ? N’est-ce pas une nouvelle taxe ? Vous ne l’avez indiqué à aucun moment. A contrario, vous dites que tout le monde doit payer, et pas uniquement les Wallons et les Belges plus globalement. Il s’agit donc bien d’une nouvelle taxe. Cela fait six mois que vous nous faites croire que ce n’est pas une nouvelle taxe, que les Wallons vont en être exonérés. Vous venez ici de démontrer le contraire. C’est bien dommage. C’est à nouveau votre Gouvernement qui fixe de nouvelles taxes.

M. le Président. – M. le Ministre Desquesnes ne souhaite pas répondre.

**Question d’actualité
de M. Jean-Jacques Cloquet
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l’arrivée du groupe Joris Ide sur l’ancien
site de Caterpillar »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Cloquet à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l’arrivée du groupe Joris Ide sur l’ancien site de Caterpillar ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cela fait 10 ans que nous avons vécu ce drame énorme dans la région qu’est l’arrêt de Caterpillar. J’étais à l’époque voisin en tant que patron de l’aéroport. On a fait un maximum. On avait lancé des projets et puis il y a eu des projets tout à fait fantaisistes : les voitures électriques chinoises où l’on n’a jamais vu un plan ; le projet Lego qui pouvait être intéressant, mais avec une trop forte communication, sachant qu’ils avaient plusieurs sites et qu’ils en ont choisi un autre pour des raisons économiques.

Dernièrement, il était question d’une séparation en trois sites. Je pense que c’est une bonne orientation : quand on voit Ford Genk qui a vécu la même chose, ils ont tout redéveloppé en moins de 10 ans par des petits modules. Je suis un peu plus sceptique pour la partie loisirs. Malheureusement, le biotech va moins bien, mais, pour ce qui est de la logistique, cette plateforme de Caterpillar a un enjeu stratégique énorme. Elle est autour de quatre pays, à proximité de grandes villes,

près d’un aéroport logistique, celui de Liège. On pourrait aussi faire du cargo à l’aéroport de Charleroi.

Monsieur le Ministre, je trouve très bien ici que l’on n’exagère pas dans la communication. Il vaut mieux travailler sur le projet et le sortir quand on en sera sûr.

Malgré tout, je ne peux m’empêcher, en tant que parlementaire, de vous poser deux questions. Que peut-on savoir du projet, dans les limites de la confidentialité, en termes d’emplois et de perspectives ? Par ailleurs, il y a un litige avec la société SBH qui dispose d’un grand parking sur le site. Cela ne va-t-il pas entraver ce nouveau projet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la reconversion économique du site de Caterpillar est un enjeu essentiel pour la Région wallonne, pour la région de Charleroi, pour l’activité économique déployée et les emplois durables à créer sur ce site.

Vous l’avez rappelé, dans vos fonctions antérieures, vous avez bien connu ce dossier. Je l’ai bien connu aussi, puisque j’ai été ministre après la décision de la fermeture de l’usine Caterpillar. Il y a une mobilisation importante, que ce soit des autorités de la Ville de Charleroi, de la Région wallonne, avec à l’époque le plan CatCh qui devait s’occuper de cette reconversion économique.

Il faut mesurer la responsabilité, mais aussi avoir l’humilité de dire qu’un dossier comme celui-là n’est pas facile à gérer. Quand on parle d’activité économique, il faut aussi voir quel type d’activité, quel type d’emplois on crée, le nombre d’emplois par hectare, puisque cela représente un nombre d’hectares élevé.

Aujourd’hui, même si je l’évoque avec une certaine prudence – parce que chat échaudé craint l’eau froide –, nous sommes dans une dynamique plutôt positive par rapport à un site qui a été découpé en trois parcelles. Un intérêt a été confirmé au mois d’août par rapport à une activité logistique et industrielle et il y a une nouvelle offre, aujourd’hui très claire, d’un investisseur également industriel pour une activité économique dans les PME. C’est un investisseur flamand. Nous examinons ces offres avec la plus grande attention, mais aussi, comme vous l’avez dit, par rapport à un conflit concernant un parking qui bloque un peu les négociations et l’avancée. Les données sont toutefois positives aujourd’hui. Ensemble, nous arriverons, dans les semaines et les mois à venir, à trouver des solutions et une ambition positive pour l’emploi et l’activité économique.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Il est également à souligner que cette entreprise opère dans les constructions métalliques et autres, qui sont la force de du personnel et des ouvriers qui ont malheureusement perdu leur travail dans la région. On croise les doigts et on vous fait confiance pour mener à bien ce projet.

**Question d'actualité
de Mme Christine Mauel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de la qualité de l'air après les
nouvelles reprises de feu dans les Hautes-
Fagnes »**

**Question d'actualité
de Mme Christine Mauel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la surveillance des foyers résiduels après
l'incendie dans les Hautes-Fagnes »**

**Question d'actualité
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les décisions disparates en matière
d'interdiction ou de non-interdiction du
fauchage »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

- Mme Mauel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la qualité de l'air après les nouvelles reprises de feu dans les Hautes-Fagnes » ;
- Mme Mauel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la surveillance des foyers résiduels après l'incendie dans les Hautes-Fagnes » ;
- M. Mockel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les décisions disparates en matière d'interdiction ou de non-interdiction du fauchage ».

La parole est à Mme Mauel pour poser ses questions.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens sur le drame du 14 août, lorsqu'un terrible incendie a ravagé 3 300 hectares de zones naturelles, de landes et de zones forestières. Lundi dernier, le 31 août, d'importantes reprises de feu faisant suite à des rafales de vent assez importantes se sont

produites, entraînant des dégagements de fumées. Bien que la situation devienne gérable, les feux peuvent encore perdurer et couvrir le sol tourbeux pendant plusieurs mois. Les recommandations officielles invitent les habitants à fermer les portes et les fenêtres lorsqu'ils se sentent incommodés par les fumées ou par les odeurs, mais ce ne sont naturellement pas les habitants eux-mêmes qui savent dire si ces fumées ont une conséquence négative sur leur santé.

Mes questions sont simples. Monsieur le Ministre, y a-t-il de nouvelles mesures d'intensité de pollution d'air qui ont été effectuées ? Dans l'affirmative, quels sont les résultats et quelles sont les recommandations particulières pour les personnes vulnérables, les personnes qui souffrent de maladies cardiovasculaires ou de problèmes respiratoires et surtout les enfants ? Comment ces recommandations arrivent-elles aux personnes concernées, aux habitants concernés ? J'habite tout près et je le sens moi-même le matin. Je me demande s'il y a un risque réel et à partir de quand je peux de nouveau ouvrir les fenêtres et aérer.

Madame la Ministre, comme je viens de le dire, les fortes rafales de vent de ce lundi ont favorisé la reprise de certains foyers dans le périmètre déjà incendié. C'est surtout dans le périmètre sud-ouest. Les conditions météorologiques étaient telles que les moyens aériens ne pouvaient pas être utilisés : l'hélicoptère ne pouvait pas sortir et les moyens aériens étaient difficilement déployables. Les personnes au sol étaient, heureusement, encore mobilisées. Plus de 60 personnes, notamment du personnel du DNF, étaient mobilisées au sol pour combattre le feu.

Comment le personnel du DNF observe-t-il les foyers qui se développent encore dans le sol ? Quels moyens technologiques sont utilisés pour le détecter : des drones, des images satellites ou encore des caméras ? Lorsque les conditions météorologiques sont telles que les moyens aériens ne peuvent pas être utilisés, les moyens au sol sont-ils nécessaires pour maintenir la situation sous contrôle ?

Concernant le périmètre actuellement fixé sur les foyers actifs, qui est la personne qui décide que le périmètre peut être ouvert après que le feu est combattu ? Selon quels critères rouvre-t-on ce périmètre ? Après ouverture du périmètre, comment garde-t-on le contrôle à long terme ? En effet, on sait que cela va malheureusement encore durer certainement quelques semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, sur les risques d'incendie, le Gouvernement wallon a reçu beaucoup d'alertes de plus en plus précises. Il y a eu le rapport du CERAC en 2025. Il y a eu une analyse sur les vulnérabilités de la Wallonie, notamment en cas

d'incendie. Il y a eu le Belgian Wildfire Network, ce printemps, qui a alerté sur la situation. Ce sont des alertes convergentes sur le risque de plus en plus élevé d'incendie. Dans les zones vulnérables, ce qui a été souvent été pointé, c'est le manque de préparation dans les zones à risque de tourbe. La question demeure : qu'a fait le Gouvernement wallon de tous ces avertissements ?

Le 10 août, les services météo ont alerté sur une situation de danger imminent. Il fait sec, il fait chaud, il y a du vent et, comme nous le savons tous, il y a le feu. M. le Ministre-Président a indiqué la semaine dernière que la Celex a discuté de la possibilité d'interdire, dans les zones à risque de toute la Wallonie, diverses activités et notamment les activités de fauchage. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore la cause de l'incendie, mais qu'a-t-on fait en matière de prévention ? Le gouverneur de la Province de Luxembourg a décidé d'interdire tout fauchage. Le gouverneur de la Province de Liège n'a pas pris de décision en ce sens.

Pourquoi ne pas l'avoir interdit, sur l'ensemble du territoire wallon, dans toutes les zones à risque ? Quelle a été votre implication dans la prise de décision ? Avez-vous recommandé d'agir en ce sens ? Comment est-il possible d'entendre le gouverneur de la Province de Liège dire qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire et que son collègue a pris une autre décision ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, concernant la qualité de l'air, en situation de crise, c'est la cellule CELINE qui fait la moyenne des mesures de deux stations télémétriques à Eupen et Vielsam. En cas de dépassement, elle transmet l'information au CORTEX, qui transmet l'information au gouverneur, qui informe les communes. Il s'agit de moyennes de 24 heures basées sur des protocoles EMS. On s'est rendu compte, comme on l'a bien vu le dimanche 16 août, que cela posait problème pour la gestion des pics de pollution, comme on l'a malheureusement vu lors de l'incendie.

Concrètement, entre le 17 et le 20 août, 11 mini-stations de mesure ont été installées par l'ISSeP tout au tour de l'incendie pour mesurer les particules fines. Deux stations mobiles ont été installées dans des écoles, à Jalhay et Eupen, pour anticiper la rentrée scolaire, afin de mesurer le CO₂ et les particules fines. Tout ce monitoring permet d'avoir des données en continu complètement gérées par la cellule CELINE. À partir du 18 août, on a directement mis en place des systèmes d'alerte lorsqu'il y avait des pics de pollution aigus, puisque cela s'est représenté. La CELINE prend alors directement contact avec le CORTEX.

Ce système, que vous pouvez visualiser sur wallonair.be, fonctionne. Ce système, vous pouvez l'avoir en poche via l'application BelAir qui vous permet, en temps réel, où que vous soyez en Région wallonne, d'avoir l'information sur la qualité de l'air. Chaque citoyen peut avoir l'information. Depuis le 16 août, l'AViQ est partie prenante dans les recommandations, par rapport aux personnes fragiles et aux malades chroniques, telles que rester chez soi ou supprimer la ventilation. Les gens doivent garder tous les messages que l'on a mis en place en continu et en bonne intelligence. Depuis la crise, on peut avoir l'information en continu, chacun dans son milieu, et prendre les mesures de protection adaptées.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée Mael, vous parlez tout d'abord du risque de reprise. En effet, il est toujours présent. D'ailleurs, la phase de crise du gouverneur n'est pas encore levée et le Plan régional de gestion de crise est toujours en criticité 3. Ces derniers jours, des foyers ont nécessité des interventions et ont été maîtrisés.

Comme le ministre-président l'a déjà dit à plusieurs reprises en commission, les opérations sont pilotées par le gouverneur. Les services régionaux sont là pour collaborer et donner un maximum d'informations, comme c'est prévu dans la chaîne fédérale de gestion des risques.

Que font aujourd'hui les différents agents ? C'est aller sur le terrain pour surveiller plus particulièrement : surveillance et reconnaissance sur le terrain des endroits plus sensibles. Ils utilisent des drones avec caméra thermique pour voir des points chauds, mais pas seulement. C'est un ensemble d'opérations qui sont réalisées. Vous comprendrez aisément que, au vu de la situation, il n'est pas encore décidé de rouvrir les différentes voies.

Monsieur le Député Mockel, au niveau de toute l'information qui peut être donnée, c'est la Celex, via le CORTEX, qui réalise tout cela. Étant donné que cela a été expliqué en long et en large par le ministre-président, je ne vais pas réexpliquer tout cela. C'est bien la Celex qui analyse un certain nombre de données et qui les fournit au gouverneur. C'est le gouverneur qui prend des décisions sur cette base. Il ne m'appartient pas de commenter les décisions d'un autre niveau de pouvoir.

L'interdiction d'activités à risque, comme le fauchage ou le désherbage thermique, relève des décisions qui peuvent être prises par le gouverneur. Cela a été fait dès le mois de juillet, différemment selon le gouverneur et selon le niveau de risque pour chaque territoire.

Le DNF, comme toute administration, a une gestion opérationnelle propre. Il existe des procédures et des chaînes hiérarchiques. Les travaux planifiés et exécutés le sont par des directions générales, des inspections générales et des services de terrain. Ce n'est pas au ministre à donner instruction pour chaque opération technique sur le terrain. Cela ne fonctionne pas comme cela parce qu'il y a une autonomie administrative.

Il est certain que, au niveau de la gestion interne, j'ai demandé à mon administration de me rapporter très rapidement toutes les chaînes décisionnelles et tous les processus de décision qui doivent être adaptés et revus. Je ne suis pas en train de désigner une responsabilité parce qu'il y a une instruction judiciaire en cours et qu'il faut laisser ce travail se réaliser. Néanmoins, puisque des interprétations de la norme ne sont pas uniformes au niveau de tout le territoire, cela doit être revu et des dispositifs doivent être remis en question.

Vous avez parlé des alertes du CERAC. J'ai répondu plusieurs fois au Parlement de tout ce que je réalisais, que ce soit sur la carte d'accessibilité au niveau de toute la Région wallonne, sur le décret sanitaire pour gérer cela ou sur toutes les mesures de prévention en cours et que l'on va encore renforcer.

Surtout, il faut réaménager les Fagnes pour pouvoir les éteindre plus facilement parce qu'il y a eu des départs de feu. Il y a eu des feux dans d'autres parties de la Wallonie, mais ils se sont arrêtés beaucoup plus vite et ont provoqué des dégâts beaucoup moins importants. Il faut rendre les Fagnes beaucoup plus résilientes et robustes par rapport au risque d'incendie parce que, comme on le sait, il y en aura de plus en plus. Tout cela est pris en compte pour la suite de la gestion de la gestion du risque d'incendie de manière générale en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Madame et Monsieur les Ministres, pour votre réponse assez technique. Il me semble utile de savoir, lorsqu'on sent une odeur, si l'exposition à celle-ci représente un risque ou pas pour la santé. Je prends note de cette application BelAir. Je pense que les habitants ont besoin de ces informations actualisées.

Je tiens également à remercier les agents du DNF pour leur mobilisation sans relâche sur le terrain depuis plus de deux semaines. Je pense que cette situation est particulièrement éprouvante pour l'ensemble des intervenants sur place et cela mérite pleinement d'être reconnu. Je voulais profiter de ce moment pour le faire encore une fois.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je crois que c'est aussi au Gouvernement de prendre des décisions ou au moins des recommandations. Les zones à risque, les

zones naturelles à préserver sont des compétences qui relèvent de ce Gouvernement. Ce Gouvernement doit au moins faire des recommandations aux gouverneurs – il me semble – pour avoir une politique cohérente.

À part cela, ce qui est un peu étonnant, c'est qu'aujourd'hui la ministre a répondu à des questions que je n'ai même pas posées. D'habitude, c'est l'inverse.

Je crois que la Wallonie a une responsabilité de contribuer à la protection de sa population et donc d'être cohérente dans sa politique de prévention, notamment en matière d'incendies.

Madame la Ministre, vous êtes la ministre de la Forêt, de la Nature et de la Biodiversité. Pendant tous ces mois, quand il faisait déjà chaud et qu'il y avait des risques et, ensuite, pendant l'incendie, vous êtes restée au balcon et vous n'avez pas préparé quelque chose d'autre suite aux alertes.

**Question d'actualité
de Mme Anne Lambelin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'incohérence des communications
ministérielles en matière de prévention en santé
contre la malbouffe »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lambelin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'incohérence des communications ministérielles en matière de prévention en santé contre la malbouffe ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, un membre de votre Gouvernement, M. Jeholet, qui est ici avec nous aujourd'hui, a inauguré en grande pompe un McDonald's en plein cœur de Liège, en plein cœur de la Wallonie.

C'est une séquence qui pouvait paraître un peu anecdotique, mais qui ne l'est pas du tout au regard des politiques que vous menez et des discours que vous tenez en matière de promotion de la santé. Vous faites de la promotion de la santé votre cheval de bataille : la lutte contre l'obésité, la lutte contre le diabète, la lutte contre les maladies cardio-vasculaires et, surtout, la promotion de l'alimentation saine.

J'avoue que je ne comprends pas bien où est la cohérence, où est le message du Gouvernement quand,

d'un côté, on a un ministre du Gouvernement qui fait la promotion d'une multinationale qui délivre de la *junk food*, de la malbouffe, littéralement, et de l'autre côté, un ministre qui tient des discours de promotion de l'alimentation saine, et cetera. Surtout que l'on est aux antipodes de nos producteurs locaux, des restaurations locales, des restaurations saines qui ont grandement besoin de la Wallonie et qui essaient tant bien que mal de délivrer de l'alimentation de qualité aux Wallonnes et aux Wallons.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous aujourd'hui, ici, devant nous, faire état des politiques que vous menez en matière de promotion de la santé et de l'alimentation saine en Wallonie, pour que le Gouvernement puisse enfin parler d'une seule voix ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, merci pour cette question. Je vous rappelle tout de même que la promotion de la santé, c'est l'inverse de la culpabilisation.

(Applaudissements)

Cela fait 50 ans ou, en tout cas, une trentaine d'années que l'on exerce cette culpabilisation et que l'on voit que cela ne marche pas sur les comportements de consommation. Il faut travailler en effet sur les environnements.

Votre question est très pertinente, car c'est un vrai problème de santé publique. Un jeune sur deux est en surcharge pondérale et un jeune sur cinq est à risque d'obésité. Ce sont des chiffres réels qui vont augmenter dans les années à venir. Le principal déterminant, outre la sédentarité, c'est l'alimentation, la qualité alimentaire.

Quoi qu'il en soit – vous le savez –, dans le Plan de prévention et de promotion de la santé, il y a toute une série d'acteurs spécialisés dans l'alimentation saine qui travaillent sur les dimensions de prévention et de promotion de la santé.

Au niveau du Gouvernement wallon, on a une vision commune. Avec la ministre Dalcq, nous travaillons sur un plan d'action d'alimentation saine et durable que nous devons présenter dans quelques jours au Gouvernement wallon et qui a six feuilles de route – deux sous la responsabilité de Mme Dalcq et quatre sous ma responsabilité. Je voudrais citer trois de mes feuilles de route. C'est tout d'abord tout ce qui concerne la restauration collective, avec le « Coup de pouce dans l'assiette », tous les projets de cantines durables sur lesquels on veut travailler. On veut que plus d'écoles et collectivités adhèrent à ces dimensions de l'alimentation durable, circulaire et de qualité.

L'autre axe concerne les PAT – les projets alimentaires territoriaux – sur lesquels on veut mettre en avant l'agriculture locale, les circuits courts, l'alimentation de qualité avec des acteurs qui se coordonnent beaucoup mieux pour arriver à une meilleure couverture dans cette alimentation.

La troisième feuille de route vise l'agroalimentaire et les grandes surfaces sur lesquels on travaille. On en a fait la preuve à Libramont. On travaille avec la grande distribution pour que le bio ait beaucoup plus de place, entre autres.

Nous travaillons sur toutes ces dimensions. Je fais aussi un appel au niveau du Fédéral, parce qu'au niveau de l'alimentation, il y a vraiment une réflexion à avoir sur la TVA, sur l'alimentation saine, et cetera. J'espère que mes collègues du Fédéral en tiendront compte.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous n'avez peut-être pas bien compris ma question, parce que je pointais une dissonance au sein de votre Gouvernement, entre vos discours et certaines attitudes. M. Jeholet se rend dans une multinationale qui délivre de la *junk food*. L'idée n'est évidemment pas de culpabiliser : il n'est évidemment pas mauvais de s'octroyer de temps en temps un petit plaisir et de manger un burger plein de produits néfastes pour la santé. Par contre, cela ne va pas : le Gouvernement doit parler d'une seule voix. Le message envoyé aux Wallons et aux Wallonnes est mauvais quand on voit cela. Les premiers affectés par ce type de comportement sont les restaurants locaux, les producteurs locaux qui souffrent aujourd'hui et qui méritent notre soutien. Il faut travailler la ceinture alimentaire, il faut travailler la distribution de nourriture saine partout, y compris dans les écoles.

**Question d'actualité
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la réforme des hauts fonctionnaires et le
lancement de la procédure de sélection »**

**Question d'actualité
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les économies pour les agents de la
fonction publique à l'exception des hauts
managers »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Massaki Mbaki, sur « la réforme des hauts fonctionnaires et le lancement de la procédure de sélection » ;
- Mme Tillieux, sur « les économies pour les agents de la fonction publique à l'exception des hauts managers ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la réforme des hauts fonctionnaires entre maintenant dans une phase très concrète avec aujourd'hui le choix de l'opérateur qui est censé réaliser les différents *assessments*. Derrière ce terme technique, il y a une idée assez simple : avant de confier les tâches aux différents managers, l'idée est de leur permettre d'avoir des objectifs beaucoup plus clairs, de connaître la feuille de route qu'ils devront suivre.

À travers cela, l'on voit aussi différents aspects au niveau managérial : le fait de pouvoir gérer une équipe, de pouvoir prendre des décisions, de pouvoir se retrouver et travailler de manière tout à fait autonome. Ce sont des compétences managériales que l'*assessment* doit nous permettre d'évaluer.

C'est un système qui change totalement par rapport à ce que l'on a connu. Ce système va nous permettre d'avoir une nouvelle ouverture vers des profils extérieurs, des profils qui peuvent aussi venir d'autres secteurs. La sélection de ces managers doit se faire de manière objective et transparente. Il y a une exigence à avoir dans cette sélection. Vous l'avez répété à de nombreuses reprises en commission, cela constitue aussi plus de responsabilités pour ces managers, étant donné qu'il y aura des objectifs mesurables et que des évaluations se feront de manière plus régulière.

Quelles garanties pouvez-vous nous donner dans le choix de l'opérateur qui va réaliser ces *assessments* ? Comment garantir que la sélection de ces managers se fera de manière transparente et objective ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, la « rigueur budgétaire », c'est ce que l'on entend tout le temps, c'est ce qui motive l'ensemble de vos décisions. Il faut faire des économies, il faut limiter les recrutements, il faut maîtriser les dépenses, il faut faire des efforts – les citoyens doivent en faire beaucoup. Ce principe est rigoureusement valable sauf quand on parle des *top managers* et de la réforme que vous portez, que vous ne présentez pas par ailleurs au Parlement, car vous voulez aller vite, que cela passe sans trop de bruit et que vous voulez faire en sorte que l'on puisse ramener de l'efficacité, de la performance – on entend tous vos termes dans la presse qui doivent, d'ailleurs, ne pas vraiment faire plaisir aux managers actuels et à ceux qui se lèvent le matin pour faire fonctionner notre administration et la fonction publique.

Bref, vous parliez de « rigueur budgétaire », mais quand on vous demande des tableaux comparatifs, les avis de l'IF, combien de postes seront supprimés, le détail de la nouvelle procédure et le coût que l'*assessment* – celui dont parlais mon collègue – va enclencher, cela devient beaucoup plus flou.

Premièrement, vous motivez cela perpétuellement en disant qu'il faut ouvrir au privé, parce que certains du privé ne venaient pas spontanément aux épreuves et à la formation organisée par le certificat de management public qui était pourtant ouvert – il faut bien le dire et le répéter. Il faut arrêter ce mensonge qui consiste à dire que non, ce n'était pas ouvert. C'était fondamental.

Deuxièmement, vous avez évidemment augmenté les rémunérations. Comment demander encore à l'administration et à la fonction publique de faire des efforts alors que vous n'expliquez pas la neutralité budgétaire ? Quel est le coût réel, global de votre réforme et quels sont les différents éléments de cette fameuse neutralité budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, merci pour vos questions.

Madame Tillieux, franchement, les doubles discours et les leçons de morale, cela suffit. Ce texte est passé quatre fois au Gouvernement, les avis des deux Inspections des finances de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été rendus. Il a été soumis à la négociation syndicale, il y a eu l'avis du

Conseil d'État et il y a eu différentes concertations de différents organismes. Je pense que nous avons largement consulté.

Les leçons de morale par rapport aux désignations, alors qu'encore cet été, certains ministres ont recasé leur chef de cabinet sans aucune procédure et sans aucune transparence, je pense que cela commence à bien faire.

Venons-en aux faits – je sais qu'ils ne vous plaisent pas :

- premièrement, le Gouvernement actuel diminue le nombre de mandataires, alors que sous les anciens gouvernements, on n'a fait qu'augmenter ;
- deuxièmement, il y a l'introduction d'un *assessment* qui sera totalement indépendant et qui sera éliminatoire ;
- troisièmement, on augmente les évaluations. Il y aura des évaluations jusqu'à trois fois par an, ce qui n'existe pas aujourd'hui ;
- quatrièmement, on renforce les conditions pour accéder à ces postes. C'est la fin de l'entre-soi.

Effectivement, on modernise les rémunérations, mais on demande plus de responsabilités et d'exigence.

Aujourd'hui, si vous voulez avoir un débat, Madame Tillieux, sur la rémunération des salaires dans le public, je pense qu'il ne faut pas viser les *top managers* qui gèrent des milliers de fonctionnaires et qui ont des responsabilités pénales. On pourrait parler de la rémunération du patron de la RTBF, de certaines intercommunales, mais je pense que le débat est mal choisi.

Les prochaines étapes sont notamment le marché public pour désigner la société qui exécutera l'*assessment* extérieur. On devrait recevoir les offres pour le 7 septembre. Les deux premiers postes qui seront ouverts sont ceux de l'administrateur général du côté de la Région wallonne et du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La procédure suit son cours vers plus de modernité. Place aux compétences et plus à la politique.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je retiendrai principalement l'information :

- le 7 septembre, nous aurons la désignation de l'opérateur ;
- les propos tout à fait contradictoires de Mme Tillieux. Elle reproche un manque d'efficacité dans notre manière de travailler.

Là, vous posez un cadre clair pour tout le monde et vous donnez la possibilité pour ceux qui atteignent les objectifs et – je le rappelle – pour les personnes qui

dirigent des équipes avec des milliers de personnes ; c'est une lourde, une grande responsabilité. Dès lors, je vous rejoins totalement dans vos propos, Madame la Ministre, et continuez comme cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Vous savez, Monsieur le Président, la meilleure défense, c'est l'attaque.

Je ne comprends pas trop le ton employé par mes deux collègues. Quand on entend ce que disent les syndicats par rapport à la consultation, la concertation, je ne pense pas que la ministre soit sur la même longueur d'onde. Quand j'entends des expressions comme « fini, l'entre soi », j'imagine que toutes celles et tous ceux qui ont passé plus d'un an à étudier le certificat de management public apprécieront également l'appréciation de Mme la Ministre.

Ce qu'il ressort, finalement, c'est que tout le monde peut voir que l'on opprime encore les travailleurs et que l'on va récompenser les grands chefs qui pourtant n'existent que parce qu'il y a une multitude de travailleurs qui, au quotidien, font tourner cette administration.

Question d'actualité

de M. Nicolas Janssen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la stratégie wallonne d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques »

Question urgente

de M. Germain Mugemangango

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les politiques transversales d'adaptation au réchauffement climatique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports et la question urgente à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal de :

- M. Janssen, sur « la stratégie wallonne d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques » ;
- M. Mugemangango, sur « les politiques transversales d'adaptation au réchauffement climatique ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, l'IRM a établi hier son premier bilan climatologique de

l'été 2026. Parmi toute une série de records, par exemple, il y a le fait que, pour la première fois, la température moyenne, aussi bien diurne que nocturne, a dépassé la barre des 20 degrés.

Notre Région n'a bien évidemment pas attendu l'annonce hier de toute une série de records pour agir. Jeudi dernier, le Gouvernement wallon a rappelé les deux axes de son action climatique :

- l'atténuation, le fait d'agir sur les causes du réchauffement climatique, limiter l'émission de gaz à effet de serre, d'une part, par la mise en œuvre du PACE 2030, d'autre part, par la préparation du PACE 2040 ;
- l'adaptation, c'est-à-dire comment nous préparer au mieux, nous adapter à l'évolution climatique à venir.

C'est ainsi que vous avez annoncé jeudi dernier l'adoption de la première stratégie d'adaptation wallonne au changement climatique, avec notamment une vision à échéance 2060, avec neuf objectifs à atteindre d'ici 2040. Par ailleurs, vous avez indiqué que, d'ici la fin de l'année, vous présenteriez un rapport, un plan 2026-2030 qui reprendrait une vingtaine de mesures prioritaires.

Pouvez-vous rassurer celles et ceux qui sont inquiets par rapport à l'évolution climatique ? Pouvez-vous nous indiquer combien notre Région est préparée à faire face à l'ensemble de ces changements et ainsi répondre à l'ensemble de nos objectifs en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, Rouvroy a été cet été rayé de la carte. C'est un exemple fictif pris par *Le Soir* aujourd'hui. Rouvroy est un village au sud du Luxembourg où il y a 2 000 habitants. Deux mille personnes, c'est aussi le nombre de personnes décédées pendant la dernière vague de chaleur en Belgique. C'est évidemment énorme.

Comment se fait-il que, pendant cette période, pour ces 2 000 personnes, il n'y a pas de commémoration, même pas de prise de position du Gouvernement wallon pour dire qu'une telle catastrophe ne va plus jamais se reproduire ?

Dès lors, quelles mesures va-t-on prendre au niveau de ce Gouvernement pour éviter qu'une telle catastrophe ne se produise à nouveau ? Il y a là une inquiétude, puisque l'on peut lire dans la presse que ce Gouvernement veut économiser 900 millions d'euros. C'est énorme. La question qui se pose alors à Mme la Ministre et à ce Gouvernement est : quelles sont leurs priorités ? La priorité est-elle d'éviter de nouveaux décès faisant suite à cette canicule ou est-ce d'organiser l'austérité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven, en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, la Wallonie dispose, depuis mi-2025, d'une étude de vulnérabilité du territoire qui consiste en 700 cartes. Ce ne sont pas 700 cartes différentes, c'est simplement parce que cela cartographie les risques en fonction de différents scénarios de réchauffement : à +2, +3 ou +4 degrés. Quarante chercheurs ont travaillé pour ce faire. C'est l'étude la plus complète à ce jour en Belgique. Le Gouvernement s'est immédiatement saisi des résultats de cette étude pour travailler à cette stratégie, que le Gouvernement a, en effet, adoptée fin août. Par conséquent, cette stratégie n'est pas née d'un été, cela fait des mois que nous nous sommes saisis de cette étude de vulnérabilité pour l'établir. Elle comporte neuf objectifs stratégiques.

En effet, j'ai annoncé que, avant la fin de l'année, je déposerais un plan d'action extrêmement concret d'une vingtaine de mesures qui vont toucher l'ensemble des politiques sectorielles de l'ensemble des ministres. Chaque ministre s'en saisira. Par définition, c'est une stratégie qui va coordonner l'action de ce Gouvernement en matière d'adaptation. Cela n'a jamais été fait, je pense que l'on avance sur le sujet.

Cela n'empêche pas que, en parallèle de cela, nous travaillons également sur l'atténuation. Nous avons mis en œuvre plus de 100 mesures du PACE 2030, alors que, à notre arrivée, 15 mesures étaient enclenchées. Nous en avons plus de 100 maintenant. Nous avons également entamé le PACE 2040.

Bref, l'atténuation et l'adaptation sont et resteront les deux piliers essentiels de la lutte contre le changement climatique. Je le répète, ce n'est qu'avec des mesures structurelles et de fond que nous pourrions réellement répondre à ces questions, et pas avec des effets d'annonce.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces éléments de réponse, aussi bien quant à l'étude de vulnérabilité du territoire de 2025, que vous avez rappelée, que concernant les neuf objectifs stratégiques, que nous sommes impatients de connaître, ainsi que par rapport à ces 100 mesures du PACE 2030. C'est là une des clés de votre action.

Je rappelle, comme vous l'avez fait, la complémentarité de l'atténuation et de l'adaptation et combien c'est urgent. Encore ces derniers jours, des articles insistaient sur le fait que retarder l'action climatique augmente la facture et sur l'urgence d'agir un maximum en la matière pour répondre à nos objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, annoncer des mesures, c'est bien ; les financer, c'est mieux. Les experts qui se sont exprimés aujourd'hui dans la presse parlent d'un montant de 1,6 milliard d'euros à l'échelle du pays pour pouvoir l'adapter aux nouveaux enjeux climatiques. Votre Gouvernement annonce des mesures, mais dit : « On va économiser 900 millions d'euros », soit trois fois plus que les économies qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Si vous ne pouvez pas financer vos mesures, vos promesses ne sont que du vent et ne répondent pas à l'urgence climatique à laquelle l'ensemble de nos citoyens sont confrontés. En plus, ce manque d'action, cette passivité peut coûter des vies.

Question d'actualité

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sécurisation de la réforme du soutien à la rénovation »

Question d'actualité

de Mme Anne-Catherine Goffinet

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les primes à la rénovation et le nouveau certificat de PEB »

Question d'actualité

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le deal secret à 7 millions d'euros pour éteindre les recours sur les primes Habitation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Maroy, sur « la sécurisation de la réforme du soutien à la rénovation » ;
- Mme Goffinet, sur « les primes à la rénovation et le nouveau certificat de PEB » ;
- Mme Özen, sur « le deal secret à 7 millions d'euros pour éteindre les recours sur les primes Habitation ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, un auditeur du Conseil d'État formulait plusieurs remarques sur le régime transitoire lié aux primes à la rénovation. Ces observations portent

sur certaines modalités du dispositif et notamment sur l'obligation d'avoir payé un acompte d'au moins 20 % des travaux, et ce, pour bénéficier du régime extrêmement généreux mis en place par votre prédécesseur.

En revanche, l'auditeur du Conseil d'État estime que le Gouvernement n'a pas violé le principe constitutionnel du *standstill*, c'est-à-dire que le constat posé par le Gouvernement reste valable, à savoir qu'il fallait absolument arrêter ce train devenu complètement fou, qu'il fallait enrayer le déficit abyssal et crever, si je puis dire, la bulle du « système Henry ».

Aujourd'hui, on attend la décision finale du Conseil d'État. Il faut rappeler que l'enjeu est important, Madame la Ministre : si jamais le Conseil d'État devait annuler purement et simplement le régime transitoire et donc en revenir au « système Henry », cela signifierait un surcoût d'au moins 500 millions d'euros. Aussi, vous avez profité de l'été, entouré par des juristes, pour tenter de répondre aux remarques de l'auditeur du Conseil d'État.

Quelles réponses apportez-vous aux remarques formulées par le Conseil d'État ? Concrètement, quelles conditions faudra-t-il remplir pour pouvoir bénéficier du « régime Henry » ? On sait que plusieurs centaines de personnes avaient introduit un dossier, mais avaient été déboutées. Finalement, comment sécuriser ce régime transitoire qui est contesté par quelques requérants ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis le 1^{er} septembre, nous assistons à une évolution au niveau du certificat PEB, qui se veut être plus une feuille de route, un indicateur aux propriétaires et aux futurs acquéreurs dans les méandres de la rénovation. En effet, il n'est pas facile de savoir par où commencer. C'est un point positif par rapport à la nouvelle mouture du certificat PEB.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte particulier puisque, au 1^{er} octobre, il y aura un nouveau régime de soutien à la rénovation. En outre, la Wallonie doit poursuivre son travail dans la transposition de la directive européenne PEB IV.

Pourriez-vous nous dire, en quelques mots, ce qu'il en est de cette méthodologie PEB ? Comment allons-nous pouvoir garantir que, pour le citoyen, cet outil sera efficace, cohérent, compréhensible et utile ?

Par rapport à la suite et au contexte particulier, comment cette réforme s'inscrit-elle dans le cadre légistique par rapport à un décret qui n'est pas encore voté ? Enfin, qu'en est-il des concertations en la matière avec le secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, avec mon groupe, nous avons été les premiers à dénoncer l'illégalité de votre réforme des primes à la rénovation. Nous vous avons alertée sur l'obligation de payer un acompte d'au moins 20 % que vous avez imposée en dernière minute, sur le délai de 15 jours pour pouvoir obtenir une dérogation, sur une réforme qui a été appliquée de façon précipitée avant même la publication définitive des textes.

L'avis très sévère de l'auditeur du Conseil d'État a pointé les mêmes problèmes. Dans les faits, il a simplement confirmé nos alertes et nos inquiétudes. Malgré tout, vous vous êtes obstinée et avez choisi de passer en force, de mobiliser les moyens de la Région wallonne pour défendre votre réforme qui était juridiquement fragile devant le Conseil d'État. Le coût s'élève déjà à 17 500 euros en frais d'avocat. Aujourd'hui, on apprend, par *Le Vif*, qu'une transaction de 7 millions d'euros aurait été envisagée pour obtenir l'abandon des recours. On parle de 7 millions d'euros d'argent public. On change là complètement d'échelle.

Je vais être claire : le problème n'est pas la transaction, qui est tout à fait envisageable. Le problème est de savoir qui autorise qui à négocier 7 millions d'argent public. Qui a mandaté vos avocats, Madame la Ministre, pour explorer cette piste ? Les 7 millions ont-ils réellement été proposés et comment avez-vous calculé ce montant ? Surtout, le plus important : étiez-vous informée ? Est-ce vous qui avez décidé ? Le Gouvernement wallon avait-il donné son accord, même de principe ? Les Wallons ont le droit de savoir ce qui se négocie avec leur argent.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur et Mesdames les Députés, je vais commencer par répondre sur le nouveau régime de soutien à la rénovation.

Un petit rappel – vous l'avez dit, Monsieur Maroy – pour ceux qui ne s'en souviendraient pas : dérive budgétaire de plus d'un milliard d'euros à l'horizon d'octobre 2025 si nous n'avions pas agi. Cela aurait été absolument irresponsable de ne pas prendre nos responsabilités. Nous n'aurions d'ailleurs pas pu payer les citoyens qui s'étaient engagés. Nous avons donc mené une réforme et, en février 2025, nous avons publié cet arrêté qui modifie le régime de soutien tout en maintenant quand même les gestes de rénovation et en permettant de payer le stock de primes qui avaient déjà été engagées pour les citoyens.

Suite à cela, il y a en effet un avis de l'auditeur du Conseil d'État qui – pas encore l'avis définitif du

Conseil d'État, mais bien l'avis de son auditeur –, en effet, évoque certains griefs sur le texte de février 2025. À cet égard, la Wallonie a toujours été extrêmement claire : toutes les pistes devraient être analysées pour sécuriser le régime de primes. Parmi ces pistes – il y a toute une série de scénarios qui ont été analysés –, les solutions transactionnelles sont en effet habituelles dans ce genre de dossier. C'est une pratique courante et cette solution, parmi d'autres scénarios, a été examinée à ce titre par les avocats de la Région. Les échanges qui ont eu lieu dans ce cadre sont par définition confidentiels, donc je ne vais pas les commenter.

Par ailleurs, la procédure du Conseil d'État suit son cours et le Gouvernement poursuit ses travaux et a d'ailleurs adopté en première lecture un arrêté qui a été adopté il y a quelques semaines. Cet arrêté corrige les éléments incriminés par l'auditeur du Conseil d'État. Il s'agit de modifier en partie, de corriger ces aspects dans la réforme qui a été publiée en février 2025. Pour le reste, le régime actuel reste pleinement effectif.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces corrections, Monsieur Maroy, parce que cela prendrait beaucoup plus de temps, mais je suis évidemment disponible pour vous répondre en commission si vous le souhaitez.

Sur le certificat PEB+, Madame Goffinet, c'est un nouveau format qui voit le jour à partir du 1^{er} septembre 2026 pour les logements existants. Qu'est-ce qui change exactement ? On ajoute au certificat actuel une feuille de route des travaux à réaliser pour mettre le citoyen ou le ménage sur la trajectoire d'amélioration de sa PEB. C'est bien sûr un outil standardisé à vocation informative. Cela ne remplace ni le devis, ni l'audit logement qui est un document, lui, beaucoup plus complet et beaucoup plus spécifique sur les travaux du logement en question.

Pour les certificats valides, cela ne change rien, ils restent valides. Vous savez que l'on demande 80 000 certificats par an. Ces 80 000 personnes demandant un certificat seront donc concernées et disposeront à l'avenir de ce nouveau certificat que l'on appelle PEB+, certificat qui nous met sur la trajectoire de ce qui est requis par la directive PEB IV.

À l'avenir, une révision – déjà en cours – beaucoup plus profonde verra le jour. Elle est déjà en cours. Nous allons encore réviser de manière beaucoup plus approfondie ce certificat PEB, notamment pour viser l'harmonisation entre les Régions, mais également pour y insérer la question de la chaleur : la résistance aux canicules, la résistance du bâtiment à la chaleur et pas uniquement au froid. Cela nous mettra en conformité et dans la trajectoire de la directive PEB, mais ce n'est pas directement lié à cette directive pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Arrêter un train fou, mettre fin à un système devenu totalement impayable pour la collectivité, c'est loin d'être aisé. On savait que le chemin serait compliqué, mais, Madame la Ministre, ce que ma collègue a qualifié d'obstination n'est, pour moi, que du bon sens. Il fallait arrêter ce système, sinon on allait dans le mur. Le risque, c'est un chiffre à neuf zéros, 1 milliard d'euros ; voilà ce que nous, toutes et tous, nous aurions dû assumer si l'on avait laissé les choses aller. Pour un ministre, c'est évidemment beaucoup plus simple de ne rien faire et de blâmer le prédécesseur. Je salue ce courage, d'autant que le régime transitoire qui est en place jusqu'à la fin de ce mois reste le plus avantageux du pays.

J'aurai un dernier mot pour m'étonner un peu de l'attitude du Parti socialiste qui vient hurler ici, au Parlement de Wallonie, pour contester l'attitude du Gouvernement qui essaie de remettre les choses d'équerre, mais qui, à Bruxelles, fait exactement la même chose, à savoir mettre fin à un système qui est devenu impayable. C'est blanc à la Région wallonne et noir à la Région bruxelloise.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, de mener les travaux pour revoir en profondeur le PEB et tendre vers une uniformisation au niveau de nos Régions. Néanmoins, j'ai un peu du mal à voir le lien avec ce PEB+ et le PEB réformé, mais je suppose que des réunions se tiendront avec le secteur pour améliorer les choses se tiendront.

Il serait primordial de bien informer et communiquer, et que toutes ces informations soient utiles, et surtout compréhensibles et cohérentes pour les propriétaires et les usagers.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, nous vous avons alertée sur l'injustice de votre réforme, mais vous n'avez pas écouté les milliers de citoyens que vous avez plongés dans le désarroi. Après avoir gaspillé de l'argent public pour vous pourvoir et pour défendre votre réforme qui était juridiquement fragile, à nouveau, vous mobilisez 7 millions d'euros d'argent public pour faire disparaître des recours, tout cela dans le secret le plus total.

Il y a en plus une nouvelle injustice. En effet, ceux qui avaient les moyens de se pourvoir et d'introduire un recours seront indemnisés, tandis que tous les autres citoyens lésés qui n'étaient pas informés, qui n'ont pas introduit de recours ne le seront pas. Ils seront laissés sur le carreau et ils devront en plus, comme tous les Wallons, payer le coût de votre mauvaise réforme parce que ces 7 millions d'euros, Madame la Ministre, c'est le prix de votre mauvaise réforme. C'est le prix de votre obstination. S'il vous plaît, ne vous cachez pas derrière

la confidentialité. L'argent public, l'argent des Wallons ne se négocie pas dans l'ombre.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 5)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 5).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. J.-P. Bastin et Lefebvre sous le n° 623 (2025-2026) N° 5 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme nous avons pu l'exprimer en commission par la voix de mes collègues qui ont bien aimablement accepté de me remplacer lorsque j'étais prise par d'autres débats chez la ministre Dalcq, il ne s'agit pas d'une réforme technique. Cette réforme porte en réalité un choix politique majeur. Derrière les mots « autonomie », « souplesse », « efficacité » ou même « modernisation », il y a un changement profond de philosophie dans l'organisation du transport public wallon.

Ce projet déplace, en réalité, le pouvoir de décision. Il retire une série de choix essentiels du champ politique direct pour les transférer vers l'OTW, cet organisme chapeau pour l'ensemble des TEC en Wallonie, ainsi que vers son conseil d'administration.

Le plan de transport, la politique tarifaire, les investissements, la sous-traitance, la concertation sociale et locale ; tout cela reviendra désormais vers l'OTW. Or, ces matières ne sont pas des détails techniques. Décider d'une offre de transport, c'est décider si un village reste effectivement desservi, si une ligne est éventuellement renforcée, si une fréquence

diminue, si un arrêt disparaît potentiellement. Décider d'un tarif, c'est toucher directement au pouvoir d'achat des usagers. Décider de la sous-traitance, c'est poser des choix sur la qualité du service, sur les conditions de travail et sur la maîtrise publique. Or, le transport public n'est pas une entreprise comme une autre : c'est un service public essentiel. Pour beaucoup de citoyens, c'est même parfois la seule solution pour aller travailler, pour étudier, pour se soigner, pour avoir accès à un certain nombre de services.

C'est une politique sociale, territoriale et même climatique. Elle doit donc rester pleinement assumée politiquement et contrôlée démocratiquement. Avec le texte que vous allez voter aujourd'hui, chers collègues de la majorité, le Gouvernement organise en réalité une forme de déresponsabilisation.

Demain, lorsqu'une ligne TEC sera modifiée, lorsqu'une desserte sera affaiblie, lorsqu'un tarif augmentera – et l'on reviendra là-dessus –, il sera trop facile de répondre « C'est pas nous, c'est pas moi, c'est l'OTW ». On entend déjà ces paroles venir. Monsieur le Ministre, les citoyens, eux, ne vivent pas dans vos montages institutionnels. Quand le bus ne passe plus, ils interpellent leurs communes, leurs élus et, pourquoi pas, leurs ministres. Ils veulent savoir qui décide et qui assume politiquement.

La responsabilité politique, c'est assumer les conséquences des choix que vous posez, pas se retrancher derrière un conseil d'administration. Depuis des mois, on dit que LeTEC va augmenter ses tarifs. Grâce à ce décret, vous n'aurez pas à l'assumer devant les usagers. Rassurez-vous, ici et dehors, personne n'est dupe.

En outre, nous contestons la méthode que vous mettez en place par la voie de ce décret. La majorité a refusé d'auditionner l'Union des villes et communes de Wallonie, l'AOT, l'administrateur général et même le président du conseil d'administration de l'OTW, alors même que ce texte modifie profondément les rapports entre le Gouvernement, l'opérateur, les communes et, in fine, les usagers. Pour un texte qui touche aussi directement les territoires, c'est incompréhensible.

La suppression des bassins de mobilité et des organes de consultation de bassin est aussi particulièrement problématique. Ces organes étaient sans doute perfectibles, on en convient, mais l'on ne supprime pas un lieu de concertation parce qu'il doit être amélioré. Cela n'a pas de sens. En réalité, on devrait plutôt le renforcer, le rendre plus lisible, adapter peut-être les périmètres. On peut aussi améliorer – pourquoi pas – la participation. Ce soir, un ancien ministre votera un décret qui supprime une réforme qu'il avait lui-même portée. C'est plutôt intéressant comme positionnement.

Les communes ont un rôle central à jouer en matière de transport. Elles doivent rester des partenaires structurels du transport public. Elles connaissent les réalités de terrain : les écoles, les zonings, les maisons de repos, les hôpitaux, les villages isolés, les arrêts dangereux ou encore les horaires inadaptés. Ce sont elles qui reçoivent les citoyens lorsque le bus ne passe plus ou lorsque l'offre ne correspond plus aux besoins de terrain.

Or, avec ce texte que vous allez voter, la concertation devient plus floue, moins garantie et plus dépendante de l'OTW. Le Gouvernement nous dira sans doute que cette concertation existera encore, mais, en réalité, elle ne reposera plus sur la même architecture démocratique. Elle sera renvoyée à des dispositifs moins clairs, moins structurés et moins lisibles pour les communes et les usagers qui sont en première ligne.

Ne rentrons pas dans des clichés : nous ne sommes pas opposés à toute évolution du décret de 1989, car il était sans doute nécessaire de réviser des points. Nous pouvons entendre qu'il faille moderniser certains aspects, renforcer la lutte contre la fraude, mieux encadrer les incivilités ou encore adapter certaines procédures.

Je rappelle, par rapport à ce que j'ai entendu à l'entame de ces travaux sur les travailleurs – cela vaut aussi pour les enseignants et les étudiants –, que personne ne fait grève par plaisir. Faire grève ou manifester, c'est toujours un échec de la conciliation sociale.

Votre décret éloigne les décisions essentielles du Parlement et des communes. C'est une réforme de gouvernance qui affaiblit le contrôle démocratique.

Pour le groupe PS, le transport public doit rester un service public fort et accessible, débattu au Parlement, assumé par le Gouvernement et construit avec les territoires. L'autonomie de l'OTW ne peut pas devenir l'alibi d'un recul démocratique. L'efficacité ne peut pas servir de paravent à une dilution des responsabilités.

Nous refusons que le Gouvernement se décharge de ses propres choix politiques. Nous refusons que les communes soient reléguées à une concertation affaiblie, voire même cosmétique. Nous refusons que des décisions essentielles pour les citoyens soient éloignées du contrôle public. C'est pourquoi, vous l'aurez compris, mon groupe et moi-même voterons contre ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, après les échanges que nous avons eus en commission avant la pause estivale, je ne reprendrai pas l'ensemble des éléments déjà développés. Je souhaite toutefois revenir

sur quelques points essentiels qui expliquent pourquoi notre groupe soutient cette réforme.

Ce texte marque, à nos yeux, une évolution importante dans la manière de concevoir le rôle de l'opérateur public de transport.

Nous défendons une logique claire : il appartient au Gouvernement de fixer la stratégie, les objectifs et le cadre de l'action publique ; il appartient ensuite à l'opérateur, qui dispose de l'expertise et de la connaissance du terrain, de bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire pour atteindre ces objectifs.

C'est une question de responsabilisation. Donner davantage d'autonomie à l'OTW ne signifie pas moins de contrôle public. Cela signifie, au contraire, un contrôle plus pertinent, davantage centré sur les résultats obtenus, la qualité du service rendu et l'atteinte des objectifs fixés plutôt que sur la gestion quotidienne de l'opérateur.

J'avais également interrogé M. le Ministre sur les modalités d'évaluation des lignes et sur le risque de faire de la fréquentation un critère automatique de suppression. Les réponses apportées ont permis de lever cette inquiétude.

Oui, le nombre de voyageurs constitue un indicateur essentiel. Il est normal qu'il le soit lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité d'un service public. Toutefois, il ne peut pas être examiné isolément. Le contrat de service public fixe un socle d'offres, des objectifs ainsi que des obligations de desserte et de correspondance. C'est cet ensemble qui doit guider l'évaluation.

Le ministre a également rappelé la volonté de mieux mesurer la fréquentation réelle du réseau, notamment grâce aux outils de comptage et à une meilleure connaissance des flux. Nous soutenons pleinement cette évolution. Mieux connaître les usages, c'est mieux adapter l'offre et mieux adapter l'offre, c'est rendre le transport public plus utile au quotidien. C'est d'ailleurs le fil conducteur de cette réforme : faire en sorte que chaque euro investi dans le transport public se traduise par le meilleur service possible pour les citoyens.

Nous saluons également l'ambition d'augmenter le nombre de voyageurs. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de recettes. Si davantage de Wallonnes et Wallons choisissent le transport public, c'est que nous aurons réussi à proposer une offre plus attractive, plus fiable, plus efficace et mieux connectée aux réalités de terrain. Cela suppose de poursuivre le travail sur l'intermodalité, l'amélioration des correspondances entre LeTEC et le rail, ainsi qu'une meilleure articulation entre les différents modes de déplacements. Ces éléments constituent des leviers indispensables pour faciliter les trajets et convaincre davantage d'usagers.

Enfin, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, il est essentiel de faire évoluer notre regard

sur le service public. Il ne suffit plus de mesurer uniquement les moyens qui lui sont consacrés. Nous devons aussi être capables d'évaluer les résultats obtenus grâce à ces moyens.

Un service public peut être ambitieux, accessible et exigeant tout en étant attentif à son efficacité. C'est précisément ce que porte cette réforme grâce à davantage d'autonomie, mais aussi davantage de responsabilisation ; davantage de données, mais aussi davantage de transparence ; davantage d'évaluation, mais surtout une ambition renforcée pour les usagers.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, chers collègues, cet été, nous avons connu des incendies qui ont ravagé nos forêts, une sécheresse qui a asphyxié nos sols et plusieurs vagues de chaleur, dont celle de fin juin, qui a fait 2 000 morts supplémentaires en Belgique, dont la moitié rien qu'en Wallonie.

Ce n'est pas un accident, c'est le visage concret du réchauffement climatique. Ce que ces événements ont révélé, c'est que votre Gouvernement est, dans les faits, climatosceptique. En parole, vous dites vouloir sauver le climat, mais en acte, vous le sabotez. Face à cette urgence, votre Gouvernement prend des mesures qui vont exactement dans le mauvais sens.

En 24 heures, vous avez réduit de 60 % les primes à la rénovation énergétique. Résultat : des milliers de projets de rénovation sont annulés, des millions de tonnes de CO₂ continuent d'être émises et vous voulez remplacer les primes par des prêts, rendant ainsi la transition énergétique plus chère pour les familles. Vous refusez de participer à une coordination nationale sur la canicule, alors que celle-ci a fait, comme je l'ai dit, près de 2 000 morts supplémentaires. Vous supprimez des emplois au Département de la nature et des forêts, précisément ceux qui sont chargés de protéger nos forêts, nos tourbières, notre biodiversité.

Vous dites vouloir sauver le climat, mais vous privilégiez l'austérité à la lutte contre le réchauffement. Il s'agit d'un choix politique qui a des conséquences directes sur la vie des Wallonnes et des Wallons. Ce choix se retrouve en plein dans ce décret sur LeTEC.

Monsieur le Ministre, vous aviez un slogan électoral : le courage de changer. Je veux bien vous accorder que vous voulez changer des choses, mais c'est dans le mauvais sens. Le courage, lui, est totalement absent.

Quel est l'enjeu de ce décret ? C'est de dire que c'est le conseil d'administration du TEC qui va décider d'une éventuelle augmentation tarifaire. En même temps, le

Gouvernement exige que sur l'ensemble du financement du TEC, LeTEC augmente ses propres recettes de 10 % à 14 %, à savoir 35 millions d'euros par an. C'est énorme. Pour rappel, en 2025 et en 2026, l'indexation tarifaire a généré 4 millions d'euros seulement. Aujourd'hui, le Gouvernement demande neuf fois plus.

Il n'y a pas de mystère : le ticket de bus va augmenter, peut-être même fortement. C'est là qu'il existe une hypocrisie, parce que l'on est face à un gouvernement et à deux partis, le MR et les Engagés, qui disent vouloir soutenir le pouvoir d'achat des gens, qui disent qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes, mais qui ne se privent pas d'aller toujours puiser dans les mêmes portefeuilles.

À ce niveau, il est temps de changer de politique. Il est temps de changer de cap ou de dire la vérité aux gens, à savoir : « Oui, notre politique, c'est de prendre dans votre portefeuille et d'augmenter les taxes ».

Pas plus tard qu'en juin dernier, le président du MR, M. Bouchez, et M. Jeholet, ici présent, ont organisé une conférence à Dour intitulée « Augmentez votre pouvoir d'achat ». Sur RTL, M. Bouchez a encore répété l'idée qu'il n'y aurait pas de taxe. Toutefois, ce n'est pas la réalité. La réalité est que vous puisez toujours dans le portefeuille des citoyens.

À cette augmentation du ticket de bus que l'on peut prévoir, s'ajoutent évidemment l'augmentation du prix de la nourriture, l'augmentation de l'énergie, l'augmentation du précompte immobilier – on en a parlé aujourd'hui –, l'augmentation des loyers, et toujours dans les mêmes portefeuilles. Il s'agit de dire la vérité aux gens. C'est un gouvernement dont le seul projet politique est d'appauvrir les gens et d'attaquer le pouvoir d'achat des familles.

Vous évoquez la lutte contre la fraude. Selon LeTEC lui-même, elle rapporterait au mieux même pas 1 million d'euros, soit une goutte d'eau à côté des 35 millions exigés. Ce n'est pas une piste réelle, c'est un alibi. Vous nous dites aussi qu'en augmentant le nombre de voyageurs, les recettes augmenteront. C'est mathématiquement vrai. Je vous pose une question simple : comment allez-vous attirer de nouveaux voyageurs avec des tarifs en forte hausse ? Vous rendez le bus moins accessible, alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut moins utiliser la voiture. C'est contradictoire, pour ne pas dire absurde.

En commission, Les Engagés ont dit qu'il y a de nombreuses études qui prouvent que le prix du ticket n'influence pas le taux de fréquentation des bus. Je ne connais aucune étude qui nous dit qu'en augmentant le prix du ticket, cela attire de nouveaux voyageurs supplémentaires. Il y a une autre patate chaude : la privatisation. Le nouveau contrat de service public prévoit que la limite d'un tiers environ de lignes de bus privées ne soit plus comptabilisée en nombre de lignes,

mais en valeur des lignes. Cela signifie que, potentiellement, vous pourrez privatiser encore plus de lignes. On sait très bien que les conditions de travail chez un opérateur privé sont bien moins favorables qu'au sein du TEC. Là encore, vous n'assumez pas vos choix politiques. Vous créez un cadre qui pousse à la privatisation, mais vous ne voulez pas le dire clairement.

Ce conseil d'administration à qui vous donnez tant de pouvoirs, savez-vous qui en fait partie ? Ce ne sont pas des hommes et des femmes qui ont postulé volontairement. La majorité des administrateurs sont issus du MR et des Engagés. Le président du CA est lui-même un Engagé.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Le président du CA n'est pas du PTB, Monsieur le Ministre, ou alors vous m'annoncez quelque chose que je ne connais pas.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

J'imagine, Monsieur le Ministre, que vous prendrez tout à l'heure le temps de répondre à l'opposition par rapport aux remarques que l'on a faites. Je vous invite à être convaincant, ce dont je doute.

N'essayez pas de faire croire que le CA est un organe neutre. Il est politisé. Les décisions qu'il prendra reflètent une certaine vision de droite de la société : une vision où les services publics doivent rapporter de l'argent, où l'on privatise, où l'on met la pression sur les usagers et les travailleurs plutôt que d'investir dans un service public de qualité.

En commission, vous nous aviez expliqué que le budget du TEC allait passer de 877 millions d'euros à 911 millions d'euros d'ici la fin de la législature, soit une augmentation de 3,8 % pour les trois prochaines années. Lisez ces chiffres à la lumière du taux d'inflation. Selon Statbel, le taux d'inflation pour le mois d'août 2026 est déjà de 3,97 %. Cela signifie que, sauf si les guerres en Iran et ailleurs dans le monde s'arrêtent, les moyens mis à la disposition du TEC par le Gouvernement wallon vont baisser dans les faits.

Vous voulez plus de voyageurs, mais vous diminuez les moyens, d'une part, et vous poussez à une forte augmentation des tickets, d'autre part.

Vous avez également demandé 20 millions d'euros d'économies au TEC d'ici 2029. Entre les coupes budgétaires, l'inflation, l'augmentation forcée des recettes et la privatisation rampante, le message est clair : vous voulez un TEC qui coûte moins cher à la Région, mais qui pénalise les travailleurs et travailleuses du TEC, et qui coûte plus cher aux usagers.

En fait, ce Gouvernement MR-Engagés n'ose pas assumer sa politique de faire les poches des familles,

alors il sous-traite aux autres le sale boulot. Il l'a fait avec les communes en leur imposant l'austérité. Celles-ci ont augmenté les taxes communales. Ici, il laisse la décision d'augmenter les prix du TEC au conseil d'administration du TEC. À l'heure où le réchauffement climatique nous demande d'utiliser plus les transports en commun et moins la voiture, le décret du MR et des Engagés prend la route à contresens.

Vous parlez d'« efficience » ; nous parlons de justice sociale et de service public. Vous rendez le bus moins accessible et vous le rendez plus cher. C'est une logique de droite, assumée, qui va à l'encontre de l'urgence climatique et des besoins de la population.

Nous ne soutiendrons évidemment pas ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, combien d'entre nous ont déjà attendu un bus qui n'est jamais passé ? Combien ont même carrément renoncé à prendre LeTEC parce que la ligne n'est pas fiable ? C'est cette réalité, vécue chaque jour par des milliers d'usagers wallons, que ce projet de décret entend changer. Le fil conducteur de cette réforme proposée aujourd'hui par le ministre est « efficacité ». Cette réforme repose sur quatre axes, et que le groupe Les Engagés soutiendra.

Le premier axe est l'efficacité dans la répartition des rôles entre le Gouvernement, l'autorité organisatrice des transports et l'OTW. Le Gouvernement fixe les obligations de service public à travers ce projet de décret et le nouveau contrat de service public. L'autorité organisatrice, gardienne du CSP, joue quant à elle un rôle de régulateur et de facilitateur : elle propose la méthodologie permettant de définir des liaisons structurantes et remet des avis sur les évolutions du réseau.

Enfin, l'OTW définit l'offre concrètement. Cela fait sens, puisque c'est lui qui est le plus proche des réalités de terrain. Dans ce décret, il se voit donc, en toute logique, confier davantage d'autonomie opérationnelle, notamment en matière de politique commerciale et de gestion des infrastructures.

Cela a été longuement discuté en commission et, pour Les Engagés, c'est aussi la mise en œuvre d'un principe simple : la subsidiarité. Une décision doit être prise par l'organe qui est le mieux à même de la prendre.

Vient ensuite l'efficacité dans la consultation. La consultation est désormais véritablement ancrée dans le décret. Le décret et le CSP, notamment à travers son article 30, consacrent explicitement la nécessité de consulter l'ensemble des parties prenantes en associant les autorités locales et les représentants des usagers à la définition de l'offre.

Concrètement, cela signifie qu'une commune ou une association d'usagers pourra peser sur la définition d'une ligne ou d'un horaire, ce qui n'était pas assez le cas jusqu'à présent. Nous remercions le ministre pour cette avancée.

Je précise encore – parce que cela n'a pas l'air d'être clair pour tout le monde – que l'on ne supprime pas les organes de consultation. Le ministre a annoncé qu'il voulait les intégrer dans le décret de 2004 relatif à la mobilité durable, afin de repenser les OCBM sur des échelles territoriales plus pertinentes et avec un fonctionnement plus adapté. Les OCBM doivent à l'avenir permettre de penser la mobilité de manière multimodale. Or, aujourd'hui, ils restent essentiellement centrés sur LeTEC.

Le troisième axe est l'efficacité dans la conformité à nos valeurs. La réforme permet de préserver la gratuité et les réductions en faveur des publics les plus vulnérables.

L'article 7 prévoit de gratuités qui s'imposent, notamment pour les enfants de moins de 12 ans, les personnes malvoyantes ou encore les victimes de guerre. D'autres catégories peuvent bénéficier de tarifs préférentiels, qu'il s'agisse de réductions généralisées comme les personnes en situation de handicap ou les étudiants, ou des réductions sous conditions, comme les personnes âgées, qui relèvent du pouvoir d'appréciation de l'OTW. Par contre, chers collègues, les parlementaires ne bénéficieront plus de la gratuité, et cela nous semble être du bon sens.

Le quatrième et dernier axe concerne l'efficacité dans la lutte contre la fraude et les comportements inciviques. Il s'agit ici de faire évoluer les comportements qui nuisent à la qualité du service et au sentiment de sécurité des usagers. Le champ des comportements susceptibles de faire l'objet d'amendes est élargi. On modernise en profondeur le régime des infractions et des sanctions administratives. Le décret clarifie les procédures. Il distingue les agents constatateurs des agents sanctionneurs et il donne à l'OTW des outils plus efficaces pour lutter contre les comportements qui dégradent le service public. Le dispositif actuel est dépassé. Nous soutenons donc pleinement sa modernisation.

Ce cadre législatif doit, par ailleurs, être considéré comme la deuxième pièce d'un même puzzle, avec le cadre réglementaire que constitue le nouveau contrat de service public.

Pour rappel, ce nouveau CSP prévoit notamment :

- la mise en place d'un service alternatif en cas de grève, avec une information des usagers 48 heures à l'avance ;
- le passage d'un taux de couverture de 10 % à 14 %, grâce notamment à une tarification plus

flexible, à l'augmentation de la fréquentation et à une lutte renforcée contre la fraude ;

- le remplacement, dans les zones rurales, des bus très peu fréquentés par des minibus à la demande ;
- une meilleure coordination entre les bus et les trains, notamment en cas de retard ferroviaire ;
- enfin, une trajectoire vers 100 % de bus électriques à l'horizon 2045, avec un cadre budgétaire contraignant.

On entend le PS dire que l'on s'éloigne de l'esprit du service public. Cependant, je le redis clairement : la viabilité d'un service public, ce n'est pas un gros mot et cela ne signifie pas que l'on demande la rentabilité. Il ne s'agit pas de faire payer davantage l'usager, mais de construire un réseau qui reste présent, y compris là où le bus classique ne se justifie plus, et qui, en zone rurale, continuera d'exister sous une forme adaptée plutôt que de disparaître purement et simplement.

Au final, ce décret et le nouveau CSP témoignent d'une même volonté : plus d'efficacité, mais aussi plus de cohérence, dans l'application d'une politique claire et pragmatique. Une politique qui, demain, devrait se traduire très concrètement : un bus qui passe quand il est annoncé, une ligne pensée avec ceux qui l'utilisent et un réseau qui reste solidaire des plus fragiles. Voilà ce que l'efficacité doit signifier concrètement. C'est cette exigence que nous porterons aujourd'hui comme demain.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je ne reviens pas, car cela a été fait avant moi, sur le contexte d'économies imposées par le Gouvernement au groupe TEC, avec des menaces de hausse des tarifs, alors même que la canicule nous a montré tout le chemin que nous avons encore à parcourir dans la lutte contre le dérèglement climatique, notamment en faveur du transfert modal, alors même que la crise des prix de l'énergie est toujours là et qu'elle va sans doute encore s'accroître dans les semaines à venir, rappelant la nécessité d'encourager la population à l'usage des transports en commun et non de la décourager.

Or, le décret a pour objet principal de rendre l'OTW responsable d'un certain nombre de choix que nous considérons pourtant au cœur de la responsabilité politique, à savoir, en particulier, la politique des tarifs. C'est ce que nous avons appelé le décret « Ponce Pilate » : le ministre et le Gouvernement vont dorénavant s'en laver les mains.

Le Gouvernement prévoit d'augmenter les tarifs, potentiellement jusqu'à 40 %. Nous verrons ce qu'il en sera. Le Gouvernement et le ministre fixent l'étau dans lequel le groupe TEC devra fonctionner. Dès lors, ils renvoient, ils délèguent, ils sous-traitent les décisions. C'est tout à fait problématique parce que le choix des

tarifs dans le transport public doit favoriser la mobilité et l'usage des transports en commun, mais c'est aussi une politique qui a une vertu sociale pour permettre un prix et une accessibilité au plus grand nombre.

C'est d'autant plus problématique qu'il n'y a quasiment pas de balises. Le pôle Mobilité du Conseil économique, social et environnemental indique « qu'il craint que l'autonomie accordée à l'OTW se fasse au détriment des usagers et qu'il préconise dès lors l'intégration de garde-fous ». Le pôle continue : « Il est impératif que les réductions tarifaires et les catégories d'usagers associées soient définies dans le contrat de service public ».

Or, que dit le contrat de service public ? Le TEC peut accorder des réductions aux jeunes ou aux étudiants, aux seniors ou aux personnes sous statut BIM, mais quels sont les critères ? En fonction de quoi le conseil d'administration va-t-il ou pas octroyer des tarifs préférentiels ? En fonction de quels critères va-t-il le faire, a fortiori tenant compte de ce qu'il n'a en réalité aucune mission sociale ? Le conseil d'administration est là pour gérer le groupe TEC. Il travaille sur la mobilité et il n'est pas chargé, contrairement au Gouvernement, de porter des objectifs sociaux.

L'OTW peut donc accorder des réductions. L'OTW peut appliquer des régimes de réduction ou de gratuité. Même si le ministre et la majorité s'en défendent, il y a même une autonomie pour les catégories qu'ils considèrent – nous soutenons ce choix – comme protégées. Je pense aux enfants de moins de 12 ans, je pense aux travailleurs du groupe ou aux anciens combattants, pour citer quelques-unes des catégories concernées par le tarif de pleine gratuité.

L'OTW peut appliquer des régimes de réduction ou de gratuité. C'est également le cas pour les journalistes, par exemple, à un moment où la presse est soumise à des contraintes extrêmement vives et croissantes. Chacun appréciera cette attaque à l'égard du secteur. Nous ne serons pas là pour pleurer pour ce qui concerne les parlementaires, mais nous aurons observé que le Gouvernement aura supprimé ou attaqué le transport en commun, mais laissera les membres des bureaux des Parlements continuer à bénéficier de chauffeurs pour les conduire. Chacun appréciera cette façon de voir les choses.

Enfin, j'avais relevé, en commission, que l'avis de l'Inspection des finances sur la structure tarifaire, qui renvoyait à un avis antérieur relatif à l'avenant du contrat de service public, dont l'inspection soulignait le caractère succinct au regard des exigences décrétales, auquel nous nous étions renvoyés, n'était pas joint au dossier. J'avais demandé en commission que nous puissions le connaître. Malheureusement, le temps pourtant laissé au Gouvernement entre la réunion de la Commission et la séance plénière ne lui aura pas permis

de nous transmettre cette pièce de compréhension, ce que je dois regretter ici.

Ce qui vaut pour les tarifs vaut également, dans une certaine mesure, pour la définition de l'offre et du programme d'investissements d'infrastructures, puisque, là aussi, l'autonomie donnée est très grande et les apports extérieurs, qu'il s'agisse de l'AOT, des communes ou des usagers, sont réduits par ce texte, nonobstant ce qu'a indiqué notamment Mme Fafchamps ici, juste avant moi. En effet, dans ce texte, le Gouvernement supprime les organes consultatifs des bassins de mobilité, qui réunissent les communes, les usagers, et il renvoie à des consultations dont, même lorsque nous lisons le contrat de service public, l'OTW garde la pleine maîtrise de la manière dont les choses se passeront.

La démarche du Gouvernement pose dès lors question, parce qu'elle apparaît non aboutie sur plusieurs enjeux et dès lors précipitée. C'est particulièrement le cas sur l'association des communes et la vision stratégique à l'échelle des bassins de mobilité, qui apparaît pourtant, à nos yeux – nous avons déjà entendu plusieurs groupes, partager cette vision –, comme étant l'échelle pertinente. Lorsque nous travaillons sur la mobilité, a fortiori sur les transports publics, il est un peu court de se limiter à un travail commune par commune, tant il y a une logique de bassin de mobilité qu'il faut pouvoir prendre en compte. Ici, les bassins de mobilité sont retirés du texte. Au passage, le Gouvernement n'a même pas pensé à consulter l'Union des villes et communes de Wallonie qui, néanmoins, nous a transmis un avis. Nous l'en remercions parce que cela éclaire plusieurs enjeux. Merci d'ailleurs aux services de l'avoir annexé au rapport, puisque, dès lors que nous l'avons reçu de façon informelle, il n'existait pas dans nos textes ; il est maintenant accessible au public.

En réalité, par rapport à ces bassins, le décret fait, à ce stade, le contraire de ce que le Gouvernement avait lui-même commencé à faire, puisque l'avant-projet de décret-programme – rappelez-vous du décret « Minestrone » – prévoyait d'affiner la définition des bassins de mobilité créés en 2018. Il passe ici – peut-être provisoirement, en tout cas je le souhaite – par la fenêtre. Le Gouvernement nous renvoie au décret sur la mobilité de 2004 et laisse penser qu'une modification interviendra. Le cas échéant, tant mieux, mais, à ce stade, le décret modifie les choses sans nous donner la vue du Gouvernement sur l'ensemble du travail.

Ce n'est pas fini. En effet, il en est de même pour les organes consultatifs des bassins de mobilité. Ici aussi, le décret – Mme Hanus l'a évoqué – détricote ce que le décret avait fait en 2018. L'outil des organes consultatifs était très perfectible. Nous avons longuement discuté de ces éléments en commission, mais de là à tout faire passer par la fenêtre, il y a de la marge. Outre les pouvoirs locaux, ce sont les usagers qui ont aussi leur

place ici. Le pôle du Conseil économique, social et environnemental appelle le Gouvernement et l'OTW à soutenir davantage cette structuration.

Ce sont aussi les entreprises, par exemple, lorsque les zones d'activité économique sont concernées. Je le cite : « Le pôle déplore la disparition des espaces de concertation existants sans proposition de solution alternative immédiate ». Nous ne pouvons pas mieux dire. À nouveau, nous avons la promesse du ministre de revenir plus tard avec une modification du décret de 2004. C'est une invitation que nous souhaitons souligner. C'est un élément manquant et important dans la construction d'une organisation performante.

Le décret comporte aussi un chapitre consacré aux infractions et aux sanctions. Nous pouvons soutenir la capacité de sanctionner les infractions ainsi que la lutte contre la fraude. Par contre, comme indiqué en commission, des questions demeurent quant à la proportionnalité d'un certain nombre de dispositions. Je renvoie à l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie, qui est assez documenté sur le sujet, ainsi qu'à nos échanges en commission.

Pour terminer, malgré l'analyse critique du texte, nous avons déposé quelques amendements – pas tous ceux qui l'ont été en commission – qui sont ciblés pour tenter d'améliorer l'un ou l'autre élément et qui visent trois enjeux.

Premièrement, il s'agit de la consultation des communes pour le plan de transport lorsqu'elles sont concernées. Il y a des éléments contenus dans les textes lorsqu'on combine le décret avec le contrat de service public, mais ces éléments laissent une latitude au groupe TEC. Nous proposons que la consultation des communes puisse être systématisée lorsqu'elles sont concernées.

Deuxièmement, il y a le rôle de l'Autorité organisatrice du transport, puisque c'est l'une des modifications du texte. Nous pensons que le balancier va trop loin dans la manière de revoir le rôle des uns et des autres. Dès lors, nous suggérons, de façon proportionnée, que l'avis déjà demandé par le texte à l'AOT lorsque les lignes structurantes sont concernées puisse être dans ce cas rendu contraignant et que l'avis puisse, de façon non contraignante, être sollicité pour les lignes non structurantes. Aujourd'hui, elle est laissée de côté pour l'ensemble de ce champ des services de l'OTW.

Dans les deux cas, que ces amendements soient repris ou pas, nous proposons que les avis sollicités auprès de l'AOT puissent être rendus publics, puisque ce sont des éléments souvent très utiles par rapport à la compréhension du territoire et aux flux entre les différents lieux. Ce sont des pièces qui peuvent être reçues lorsqu'un citoyen ou une citoyenne les demandera. Nous suggérons, de façon extrêmement

élémentaire et extrêmement simple, que ces avis puissent d'office être rendus publics. Pour un gouvernement qui, souvent, met en exergue les enjeux de simplification, nous ne voyons pas bien pourquoi cette pièce utile au débat devrait faire l'objet d'une demande à chaque fois que c'est nécessaire.

Pour terminer, parce que j'ai commencé par ce point qui est le plus important à nos yeux, il y a l'enjeu de l'autonomie tarifaire, puisque – je reviens auprès de Ponce Pilate – nous pensons qu'il est nécessaire de plus cadrer l'autonomie. Nous n'avons pas fait des amendements pour renverser la table parce qu'ils n'auraient évidemment aucune chance d'être adoptés, mais nous avons fait des amendements pour, de façon proportionnée, tenter d'améliorer les choses.

Il s'agit, d'une part, de remplacer ce « peut » qui laisse toutes les interprétations possibles et qui donne un pouvoir totalement démesuré en termes de responsabilité politique au conseil d'administration. C'est l'obligation de mettre en œuvre les lignes de conduite fixées par le contrat de service public, nonobstant le fait qu'elles soient aujourd'hui fort lâches. D'autre part, il s'agit qu'il n'y ait pas d'action qui puisse intervenir en dehors du contrat de service public, ce qui est le cas dans le texte tel qu'il est proposé.

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre. Certains de ces amendements susciteront peut-être un intérêt croissant et revu.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Merci aux différents intervenants pour leur questionnement et leurs affirmations. Bien sûr, le décret – et le Gouvernement l'assume pleinement – qui réforme le décret de 1989 est un choix politique majeur qui poursuit une série de buts et qui constitue, dans l'évolution de la gestion de la compétence de transports publics en Wallonie, une étape importante, que nous jugeons positive et nécessaire.

Pourquoi dis-je nécessaire ? Vous êtes nombreux à m'interroger régulièrement sur LeTEC : la grève, les services, un arrêt qui n'est pas desservi, un bus qui a fait un demi-tour là où il ne fallait pas, et cetera. Croire aujourd'hui que le service de transport public en Wallonie est la huitième merveille du monde et que tout va bien et qu'il ne faut surtout rien changer, comme je l'ai entendu chez certains, c'est une douce illusion.

L'histoire du transport public dans nos contrées est longue. C'était d'abord des compagnies privées. Puis, il y a eu des interventions dans certaines communes : des transports urbains, à l'initiative des villes et des communes. Puis, il y a eu l'initiative de la Société nationale des chemins vicinaux, la SNCV. Puis, il y a eu la régionalisation, la SRWT et les cinq TEC. Puis, il y a

maintenant sept années, l'avant-dernier Gouvernement et la majorité parlementaire de l'époque ont décidé de fusionner les cinq TEC avec la SRWT pour faire une seule entreprise publique autonome : l'OTW. Cela s'est donc fait par étapes successives. Aujourd'hui, force est de reconnaître qu'il y a des difficultés dans la gouvernance.

Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu en commission avec CoMBaLi et la litanie de remarques concernant le défaut, l'absence ou l'insuffisance dans la réadaptation du réseau des bus dans la métropole liégeoise suite à l'arrivée du tram. C'est bien la preuve qu'il y a aujourd'hui des difficultés. J'ai discuté longuement avec la direction générale du TEC, qui me dit : « Monsieur le Ministre, entre le moment où l'on décide de quelque chose et le moment où c'est opérationnel, aujourd'hui, on a des longueurs liées aux lourdeurs du TEC qui sont impossibles à gérer ». Vous êtes, tant dans l'opposition que dans la majorité, régulièrement là pour me dire : « Monsieur le Ministre, que faites-vous ? », et cetera. Moi, j'interroge le TEC parce que je ne suis pas au volant d'un bus ni d'un tram – sauf de temps en temps quand il faut montrer les beaux achats que nous réalisons dans la politique de décarbonation, et j'y reviendrai. À un moment donné, le transport public nécessite une autonomie opérationnelle élevée. Il faut faire confiance aux manageurs, aux travailleurs du TEC.

J'ai été plusieurs fois à leur rencontre, notamment quand il y avait des grèves, et ils m'ont raconté des choses incroyables. Je pense que j'ai eu l'occasion en commission d'expliquer certaines situations ubuesques dans lesquelles on était arrivé. Le schéma qui a été mis en place antérieurement, quand on constate qu'aujourd'hui il y a des choses à changer, à adapter pour remettre les choses à leur place, c'est nécessaire. Ce travail de gouvernance, c'est la responsabilité du politique, c'est la responsabilité du Gouvernement et c'est aussi votre responsabilité comme parlementaires. Parce qu'exiger un transport public efficace en le faisant fonctionner avec des règles du passé inadaptées à la réalité et aux attentes sociétales, c'est une erreur. C'est même une faute politique. C'est cette faute politique que j'entends corriger par ce décret.

Si l'on regarde l'enjeu du financement, c'est vrai, le contrat de service public – pas le décret – donne un mandat clair à l'OTW, à ses instances décisionnelles : retrouver le niveau de contribution des usagers identique à ce qu'il était il y a sept ans et similaire à ce qui se pratique dans la société publique voisine au nord du pays – De Lijn –, qui est largement inférieur à celui de la SNCB. J'ai entendu un peu tout et son contraire sur le financement de l'OTW. D'où vient l'argent de l'OTW ? Il vient de la poche des contribuables – wallonnes et wallons – à 90 % et à 10 % pour les usagers. Demain, souhaitons-nous maintenir cela, alors que les coûts augmentent, que l'on doit faire d'importants investissements sur la décarbonation – j'y

reviendrai ? Il s'agit de trouver une pondération correcte entre la contribution au titre d'usager et la contribution au titre de contribuable fiscal wallon. C'est cela la réalité : c'est de l'argent des citoyens dans les deux cas. Croire que d'un côté, on va augmenter les dotations de la Région à l'infini – il y a eu de douces illusions sous la précédente législature –, croire que l'on va faire cela comme cela et que l'argent va tomber du ciel, c'est une erreur. C'est faux. C'est faux parce que sous la précédente législature, qu'est ce qui a permis d'abaisser la participation des usagers dans la proportion du financement du TEC ? Ce sont des décisions unilatérales du Gouvernement financées par de l'emprunt. Le Plan de relance : de la dette. Du fonctionnement a été financé par de la dette. Sympathique mesure. Ne pas indexer, abaisser les tarifs, introduire des tarifs privilégiés, instaurer une quasi-gratuité, et cetera : tous ces éléments ont été déployés avec le Plan de relance. Le Plan de relance, c'est quoi ? C'est la charge fiscale des générations qui viennent, ce sont les impôts de demain.

À un moment donné, si l'on dit que ce ne sont pas les recettes propres directes de la Région wallonne, si ce n'est pas l'usager qui contribue, que le trou ou les cadeaux que l'on veut faire en plus, c'est l'emprunt qui doit le financer, un jour ou l'autre, cet emprunt, il faut le rembourser. Si on ne le rembourse pas, il faut payer des intérêts *ad vitam æternam*. C'est évidemment intenable. Ce modèle était un modèle bancal dès le début. Remettre une forme d'équilibre entre ce qui vient des recettes propres fiscales de la Région wallonne, des contribuables – citoyens et entreprises – en Wallonie d'une part, et d'autre part, des usagers, c'est ce que nous soutenons.

Concernant les tarifs, jamais le législateur wallon que vous êtes n'aura été aussi directif dans le cadre qui est imposé à l'OTW. Je vous défie de me montrer quelles étaient les mesures de garanties tarifaires dans la version actuelle – jusqu'au moment de ce vote – du décret OTW : rien du tout là-dessus. Nous avons aussi décidé de mettre fin à certains systèmes de gratuité et de privilèges – comme c'est le cas notamment pour les parlementaires, avec des abonnements gratuits pour les communes, et cetera. Cela n'avait pas de sens.

La réforme de la gouvernance, cela consiste à dire : « chacun à sa place ». Le législateur wallon – le Parlement, le Gouvernement – fixe les grandes règles. Concernant les lignes de principe, le Gouvernement les précise dans un contrat de service public sur lequel il répond devant cette assemblée. Moi, j'ai déjà été interpellé à de nombreuses reprises sur le contrat de service public. Croire qu'il n'y a pas de débat démocratique sur cet enjeu, c'est faux. Le contrat de service public, ce n'est pas une petite feuille ou 10 feuilles, il faut regarder ce qu'il y a dedans : des obligations de service public, des contraintes, des engagements de la Région, contrairement à ce qui s'est fait antérieurement.

Il était facile de signer un contrat de service public qui prévoyait monts et merveilles, mais qui correspondait à un chèque en blanc, parce qu'à chaque fois que l'on citait le mot budget, on rajoutait le qualificatif « indicatif ». Cela, ce n'est plus possible. Si la gouvernance n'est pas de qualité, jamais le transport public en Wallonie n'offrira une qualité de services dont ont besoin nos citoyens, dont nous avons besoin également pour transformer notre mobilité, pour réduire nos émissions de CO₂, pour retrouver des villes et des communes apaisées, et un service accessible au plus grand nombre.

La Région wallonne, son Parlement, son Gouvernement fixe des règles et les décline dans un contrat de service public. Ensuite, on a une administration à qui on donne une logique de stratégie, de vision pour dessiner les choses, pour que ce ne soit pas juste une entreprise publique qui dessine la vision – c'est important –, mais qui se concentre sur la stratégie, pas sur le détail opérationnel, car ce n'est pas son rôle, c'est celui de l'AOT, qui est logée au sein du SPW Mobilité et Infrastructures, et qui doit aussi faire le lien indispensable entre la Région et ses services, et l'Opérateur de transport de Wallonie.

Je veux être très clair : ce lien, c'est notamment faciliter la place des transports en commun dans l'espace public. C'est donner plus de place aux bus – bus normaux, bibus, tribus, bus à haut niveau de service – dans l'espace public pour qu'ils circulent plus vite. Qu'est-ce qui fait l'intérêt du transport public ? C'est bien sûr qu'il permet de limiter nos émissions de CO₂, et cetera. Il est vrai que c'est aussi le mode de transport, et de loin, le moins cher pour les usagers – on doit le dire et le répéter –, mais c'est aussi celui qui doit gagner en efficacité. En milieu urbain, en milieu rural, on doit se dire que quand on prend le bus, il est efficace, il arrive à l'heure, il transporte correctement, il y a de la place à l'intérieur de celui-ci. Cela nécessite des investissements. Cela nécessite aussi que l'on fasse de la place dans l'espace public, que, dans un certain nombre de cas, on retire des voitures qui sont garées sur des places de parking, que, lorsqu'on met en place des bus, le système de feux au carrefour lui donne la priorité, que l'on mette des bandes de bus prioritaires pour assurer son efficacité ; c'est sans doute la meilleure façon d'assurer l'attractivité et le *shift* modal que nous voulons tous. Pour ce faire, il faut faciliter les choses. C'est un rôle nouveau qui est donné à l'AOT dans le cadre du décret. Mettre du lien entre l'OTW et les districts routiers qui font les aménagements, qui pensent les aménagements, qui concrétisent les transformations de l'espace public et singulièrement des voiries régionales.

Un régulateur, un facilitateur et quelqu'un qui assure l'évaluation des obligations de service public faites dans le contrat de service public – rôle de l'AOT. Puis, il y a un opérateur qui retrouve de la marge de manœuvre, des moyens d'action.

Aujourd'hui, l'OTW, c'est une grande entreprise publique, près de 5 000 travailleurs, mais qui a des fils à la patte, des chaînes aux pieds et qui, dans toute une série de situations, ne peut pas se déployer de façon efficace. Cette autonomie n'est pas juste une autonomie pour le plaisir de l'autonomie : une autonomie responsable, une autonomie qui doit rendre des comptes et qui est aussi dotée d'un conseil d'administration. Oui, il est politisé. S'il n'était pas politisé ? S'il ne contenait pas des représentants des partis politiques, les mêmes qui dénoncent cela ici critiqueraient le fait que la démocratie disparaît et que ce sont des technocrates qui décident. Je rappelle que majorité et opposition siègent au sein des instances de l'OTW. Ce n'est pas une *black box*.

L'OTW a besoin d'agilité. C'est d'ailleurs aussi la raison des discussions et des tensions aujourd'hui, dans le cadre des relations entre la direction générale et les représentants des travailleurs. Cela implique de revoir des choses qui avaient été écrites il y a 10, 20 ou 30 ans et qui aujourd'hui nécessitent une transformation, une adaptation.

J'espère et mise sur la maturité des uns et des autres pour arriver à réussir le service public. En effet, je crois fondamentalement que la mission de transporter des gens, dans les milieux urbains comme dans les milieux ruraux, relève de la responsabilité de l'autorité publique. Nous avons une belle entreprise, l'OTW, mais qu'il convient de rajeunir, à qui il convient de redonner une capacité d'action pour répondre aux besoins sociétaux. C'est indispensable et c'est le sens fondamental de la réforme de la gouvernance qui est prise.

C'est vrai, certains l'ont évoqué, on le voit, sur le plan géostratégique, sur le plan climatique, nous devons faire des efforts majeurs. Ces efforts majeurs concernent également la transformation des transports en commun : il ne s'agit pas simplement d'avoir une offre efficace, mais également une offre décarbonée. C'est un choix majeur que porte ce Gouvernement. On aurait pu couper la poire en deux, mettre des hybrides, mettre des carburants alternatifs. Le choix, c'est 100 % électrique. C'est un choix d'investissement lourd sur lequel nous misons, sur lequel nous soutenons pleinement la direction générale de l'OTW et qui est aussi une réponse pour se prémunir, demain, des risques d'inflation. Certes, il y a l'inflation générale, l'index qui évolue, et cetera, mais au plus l'OTW circulera avec des bus électriques, au moins il sera dépendant des fluctuations des énergies fossiles. C'est donc non seulement un choix environnemental, un choix climatique, mais également un choix économique majeur pour le groupe LeTEC et pour les entreprises qui travaillent avec lui.

Je voudrais également rappeler que, sur l'enjeu des tarifs, il ne faut pas non plus regarder uniquement les éléments qui sont mis ici en termes de politique sociale, parce que nous avons d'autres leviers. Le Gouvernement a décidé de les activer en ce qui

concerne notamment le fonds social Climat et le déploiement d'un chèque-mobilité, qui sont des réponses complémentaires pour les publics les plus fragilisés.

Pour les zones rurales où des bus circulent avec moins de 10 passagers en moyenne, c'est une hérésie économique, c'est une hérésie environnementale. Le déploiement de minibus, de bus à la demande, de TEC à la demande dans ces zones rurales, c'est une vraie réponse alternative, qui est contenue dans le contrat de service public, et qui est financée par les moyens supplémentaires, au-delà des montants que vous avez cités, dans le cadre du fonds social Climat. C'est un enjeu majeur et un enjeu de mobilité autonome. En effet, nous déploierons, sous cette législature, des projets de mobilité autonome, notamment dans le cadre du TEC à la demande, parce que les nouvelles technologies évoluent. Ce type de bus circule déjà, certes de façon expérimentale, mais de façon bien réelle. À Leuven, j'ai pu tester et expérimenter la qualité de ce service. Il n'y a pas de raison que le TEC ne s'inscrive pas dans cette modernité également.

Sur le volet « Infractions et incivilités », la modernisation était totalement indispensable. Nous avons suivi toutes les recommandations du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données en la matière. Si nous voulons des TEC qui fonctionnent bien et qui soient respectés, non seulement parce que l'on paie le tarif, parce que l'on sait qu'il y a un risque de sanction et que la sanction est importante, qui permet de faire rentrer davantage d'argent. Ce n'est pas l'objectif de faire payer des amendes, mais quand le risque de se faire contrôler et de devoir payer une amende est plus élevé, est net et fort, cela évite que l'on « oublie » de payer son ticket, son abonnement de bus. C'est un élément indispensable. Celles et ceux qui prennent le bus, mais également toutes les Wallonnes et les Wallons qui financent à plus de 800 millions d'euros par an le service LeTEC attendent aussi le respect de cette règle.

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, pour clôturer, je voudrais revenir quelques instants sur les bassins de mobilité. J'ai entendu les critiques. Pourtant, je l'avais dit, ma volonté n'est pas de supprimer des instances organisant ou gérant la mobilité dans le cadre de ces bassins de vie, mais ce texte n'a pas sa place dans un décret de 1989 qui porte sur le transport public. L'organisation de la mobilité dans un bassin de vie ne se résume pas à la seule réponse des bus LeTEC. C'est bien plus large que cela. Ce chantier est en cours. Mon équipe y travaille aujourd'hui avec le soutien de l'administration. Les prémices de cette réforme ont été présentées, Monsieur Hazée, au CESE. Ce 1^{er} septembre, le CESE a rendu un nouvel avis. Sans doute n'avez-vous pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

Je me permets, Monsieur le Président, de lire un petit extrait de cet avis rendu à la suite de la

présentation, par mes collaborateurs, des lignes directrices sur lesquelles nous envisageons de faire la réforme du décret de 2004 qui englobe des enjeux larges de mobilité : « Le pôle accueille favorablement la volonté de transférer, du décret du 21 décembre 1989 relatif aux transports publics de personnes vers le décret du 1^{er} avril 2004, les modalités prévues en matière de consultation des parties prenantes locales. Il juge, en effet, plus cohérent de les intégrer dans un texte couvrant l'ensemble de la mobilité durable, plutôt que de les confiner dans les dispositions portant sur le transport public, où ne subsiste dès lors plus qu'un article stipulant que l'OTW doit consulter les acteurs locaux, ce que l'on retrouve dans le contrat de service public. Le pôle insiste dès lors pour que le nouveau décret fasse clairement apparaître la volonté d'organiser un processus de consultation axé sur la multimodalité et non plus autour du réseau TEC ».

Ceci démontre bien la chose, s'il le fallait encore, par un argument d'autorité et par une composition du CESE, qui inclut – je le souligne – notamment l'Union des villes et communes de Wallonie, certains ayant regretté que cela se fasse sans elle. Cet avis se veut très clair.

Je reviendrai, dans les prochains mois, dans ce Parlement, avec une modification du décret de 2004. Pour ceux que cela intéresse, cet avis du CESE, qui est daté de ce 1^{er} septembre, formule toute une série de considérations en réaction aux éléments que mon équipe avait formulés. Je partage très largement la position exprimée par le CESE. Le chantier se poursuit, mais en tenant compte de cette nécessité de remettre de l'ordre : un décret pour LeTEC, un décret pour gérer la mobilité à l'échelle de bassins de vie. Nul doute que nous aurons l'occasion d'en reparler très largement.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, merci pour cette intervention et les différents éléments exposés. Nous allons céder la parole, dans l'ordre, aux différents parlementaires qui sont intervenus.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu l'ensemble de vos paroles et, singulièrement, l'introduction de votre intervention avec de douces paroles, en réalité peu élogieuses, à l'égard du TEC. En tant que ministre en charge du TEC, je dirais que c'est plutôt affligeant et même offensant pour les travailleurs...

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

... qui font vivre le TEC chaque jour et qui rendent service à l'ensemble des navetteurs wallons.

Mme Christie Morreale (PS). – Excusez-moi, je ne pense pas qu'elle a interrompu le ministre.

M. le Président. – S'il vous plaît !

Mme Mélissa Hanus (PS). – Vous me coupez la parole. Ce genre de comportement sexiste est inacceptable.

(Réactions dans l'assemblée)

Maintenant, je vais continuer à prendre la parole. Je vous ai écouté jusqu'au bout et je vous demande d'en faire de même, Monsieur le Ministre. Ce n'est, de plus, pas la première fois.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion d'intervenir. Dans nos débats, on permet un certain nombre de petites incises, sans lesquelles il n'y aurait pas de vitalité du débat. Nous sommes bien d'accord. Ces incises viennent de l'opposition ou de la majorité, mais elles doivent rester des incises.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Merci, Monsieur le Président, de recadrer un peu ce débat.

Je vous dirai au contraire, Monsieur le Ministre, si le service du TEC est un service qui est perfectible, je vous laisse aujourd'hui le poids de vos paroles.

Sur le fond opérationnel en tant que tel, vous me donnez aujourd'hui l'occasion magnifique, que je saisis avec plaisir, de vous rappeler vos propres choix sur la question de l'offre du TEC en Wallonie.

Vos premières décisions concernant l'offre du TEC en Wallonie ont été les suivantes : la fin de l'extension du tram de Liège, l'abandon du projet de BHNS à Mons et à Charleroi, la mise à mort du transport public permanent dans les zones rurales, avec ce que vous appelez le « TEC à la demande ». Comme nous l'avons déjà dit en commission par le passé, nous ne sommes pas défavorables à des tests de développement du TEC à la demande. Toutefois, prenons l'exemple d'Étalle, déjà cité en commission, où a été mis en place, durant un an, le TEC à la demande. Le bilan au bout d'un an est le suivant : zéro navetteur n'a utilisé ce transport à la demande. Monsieur le Ministre, révisez vos lignes directrices.

Vous ironisez tout à l'heure en disant que vous n'êtes pas chauffeur de bus, sauf quand il s'agit peut-être d'être présent pour des inaugurations. Ici, on me souffle à l'oreille que, lors de certaines inaugurations, vous invitez des députés de la majorité dans une forme d'entre-soi, sans inviter les députés de la minorité. Un élu n'est manifestement pas égal à l'autre à vos yeux. C'est une vision bien archaïque de la démocratie et qui transpire aujourd'hui dans votre décret à l'ordre du jour.

(Réactions dans l'assemblée)

Les tentatives de me couper la parole doivent cesser.

Ensuite, venons-en aux mots qui ont été utilisés, que ce soit par vous ou par des membres de la majorité. On entend sans cesse, dans ce dossier, la recherche d'efficacité et d'efficacités – cela a été dit par Mme Fafchamps – ou même encore de modernisation. En réalité, avec ce texte, vous cachez vos véritables intentions, à savoir augmenter les prix des tickets TEC pour les navetteurs wallons, avec un risque d'augmentation – cela a été dit – de plus de 40 % du prix des tickets TEC pour les navetteurs concernés. Ce sont 40 % de plus que vous allez piocher dans la poche des navetteurs de Wallonie. Votre décret, que vous allez voter aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, va essayer en réalité de maquiller, de masquer cette vérité implacable.

Vous allez déléguer, Monsieur le Ministre, votre propre responsabilité à l'OTW, alors qu'en réalité, c'est vous, chers collègues du MR et des Engagés, qui allez voter aujourd'hui ce texte et donner les commandes, les pleins pouvoirs à l'OTW pour augmenter ces tarifs sans aucun contrôle démocratique.

On sait ce qui va se passer demain. Lorsque les tarifs vont augmenter – M. Desquesnes l'a déjà dit à demi-mot aujourd'hui, on commence à le connaître –, Monsieur Desquesnes, vous nous direz : « Ce n'est pas moi, c'est l'OTW qui a augmenté les tarifs ». Aujourd'hui, personne n'est dupe. Avec ce texte, vous tentez de leurrer les gens en faisant croire que la seule issue possible selon vous, pour améliorer l'offre, est une augmentation du prix du ticket TEC. Il a été dit par Mme Fafchamps que sur la question des tarifs, des conditions devraient être réunies, qu'il pourrait y avoir une forme d'appréciation de l'OTW en ce qui concerne des tarifs garantis – ou pas, on peut se poser la question. Aujourd'hui, avec la teneur des propos de la majorité et du ministre sur la question des tarifs, le doute est en réalité plus que jamais permis. Même pour des catégories qui avaient été annoncées comme protégées, aujourd'hui, le doute est plus que jamais permis. Vous avez déjà, Monsieur le Ministre, dit à plusieurs reprises que les régimes de quasi-gratuité pour les jeunes, pour les seniors et aussi pour les BIM, pourraient être menacés. Aujourd'hui, le doute est selon moi plus que permis.

Sur la question des consultations, j'ai entendu la collègue, Mme Fafchamps, dire que la consultation était en réalité ancrée dans le décret. Quel paradoxe de dire que la consultation est désormais ancrée dans le décret, alors que lorsque nous avons proposé en commission d'auditionner les opérateurs pour entendre leur voix et faire en sorte que leurs points de vue soient entendus, on nous l'a refusé. Quel paradoxe !

Face à ces choix en réalité purement idéologiques, vous nous trouverez, chers collègues, toujours sur votre chemin. Vous nous trouverez toujours aux côtés des navetteurs, des jeunes, des seniors ainsi que des travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez, pour son intervention, probablement sous un angle différent.

M. Arnaud Dewez (MR). – Pour ma part, je vais m'en tenir au projet de décret. Je ne vais pas commenter l'ensemble des caricatures faites aujourd'hui par l'opposition.

Néanmoins, j'insiste sur le fait qu'il est faux de dire qu'il y a un recul du contrôle démocratique du politique. Le contrôle démocratique est assuré par le contrat de service public. Trente-six indicateurs sont fixés dans le CSP, notamment la fréquentation, le report modal, la ponctualité et bien d'autres. L'autonomie est encadrée et les résultats évalués.

Un autre point essentiel le démontre, le budget annexé au contrat de service public devient engageant et non plus simplement indicatif comme auparavant. M. le Ministre l'a très justement répété, le budget de l'OTW vient de l'impôt de tous les Wallons. Plus d'autonomie ne veut donc pas dire moins de démocratie. Cela veut dire moins de politiques dans le *day to day* et plus de contrôle sur le résultat et sur l'argent public investi.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, pour la forme du débat, je vais vraiment soutenir l'intervention de Mme Hanus qui défend son droit à la parole sans être interrompue. Si le ministre veut intervenir pendant la discussion, alors qu'il le fasse jusqu'au bout, qu'il prenne son courage à deux mains, et qu'au lieu d'intervenir sans appuyer sur son micro pour que l'on puisse rendre la discussion intelligible et que l'on puisse éventuellement lui répondre, alors qu'il aille jusqu'au bout, qu'il active son micro, qu'il intervienne, que l'on puisse avoir un vrai débat. Parce que cette manière de parler à tort et à travers pendant que quelqu'un d'autre intervient dans le but, peut-être conscient ou inconscient de perturber l'interlocuteur ou l'interlocutrice, ne grandit pas le débat. J'invite M. le Ministre à m'interrompre s'il le souhaite, mais alors à le faire en ayant le courage de ses propos.

Sur la question de l'autonomie, on a l'impression que l'on veut faire croire que les parlementaires de l'opposition qui se sont exprimés sur ce décret seraient contre toute forme d'autonomie. Ce n'est évidemment pas le cas. Il est évident qu'il y a certains choix stratégiques ou managériaux qui doivent être pris par le conseil d'administration qui prend ses responsabilités, mais nous faire croire que la question de la tarification ou de la privatisation d'une partie des bus n'est pas un choix politique est faux. Il est évident que la question de la tarification est un choix politique. La preuve, c'est que, dans tout ce que le ministre nous a expliqué, il n'a pas eu le courage de nous dire, par exemple, d'où vont venir les 35 millions d'euros de recettes en plus que le

Gouvernement wallon exige du TEC. D'où cela va-t-il venir ? D'où vont venir les 20 millions d'économies exigées au niveau du TEC ? Cela va-t-il venir, par exemple, de la détérioration des conditions de travail des travailleurs et des travailleuses du TEC ? Cela va-t-il venir, par exemple, d'un moindre investissement dans les bus ? Quoi qu'on puisse entendre ici, que l'on va le rendre plus efficace, mais évidemment, en investissant moins, cela ne va pas le rendre plus efficace. Cela va-t-il venir justement d'une hausse du ticket de bus ? Là, aucun courage par rapport à cela. On veut donc changer la donne, mais sans avoir le courage très clair de dire d'où viendra cet argent.

Là aussi, on entend M. le Ministre nous expliquer que, manifestement, les parlementaires de l'opposition sont contre le changement. Encore une fois, j'ai entendu les parlementaires de tous les groupes. Je n'ai pas entendu de la part des parlementaires de l'opposition qu'ils seraient contre le changement. La question, c'est quel changement ? Nous sommes pour qu'il y ait des bus de manière efficace, confortable, accessible et évidemment que ce n'est pas le cas maintenant. Je pense que les Wallonnes et les Wallons qui nous écoutent, sans doute plus que les personnes qui sont ici, ont eu évidemment la mauvaise surprise parfois de ne pas avoir de bus qui vienne à l'heure, de ne pas en avoir du tout ou d'avoir d'autres problèmes en termes de transports publics. Dès lors, oui, il faut effectivement changer.

Cependant, comment peut-on nous faire croire qu'en investissant moins dans les bus, qu'en investissant moins dans les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses du TEC ou qu'en rendant le ticket plus cher, on va rendre le transport plus efficace, plus confortable et plus accessible ? C'est évidemment le contraire qui va se passer. C'est une spirale vers le bas où il va y avoir évidemment moins d'usagers. On va constater qu'il y a moins de moyens, que l'on va moins investir, et donc on aura un transport de moins en moins efficace. C'est le risque que prend ce décret.

Un élément très neuf dans la discussion, c'est que les Engagés veulent se battre contre les privilèges parlementaires. C'est nouveau. On ne va pas pleurer sur le fait que les parlementaires ne bénéficient plus de la gratuité dans les bus. Cela ne va pas leur manquer. Encore une fois, allez jusqu'au bout de la logique. Quand un parlementaire est payé 7 000 euros par mois, cela veut dire bien au-dessus des 2 300 euros de salaire médian des personnes qui nous écoutent, cela serait bien que Les Engagés prennent aussi position pour la réduction du salaire des députés. Même chose pour les 11 000 euros par mois que touchent les ministres. Même chose pour les avantages dont bénéficient les membres du Bureau, dont – cela a été rappelé d'ailleurs par M. Hazée – la contradiction qu'il y a à avoir un gouvernement qui va s'attaquer aux transports publics tout en bénéficiant de voitures de fonction qui ne sont évidemment pas les moins confortables du marché. J'invite dès lors les Engagés à aller jusqu'au bout de

leur logique et de dire : si l'on prend des mesures pour se battre contre les privilèges des parlementaires, allons jusqu'au bout, parce qu'il y en a d'autres sur lesquels on peut travailler.

On a entendu en commission le ministre et les parlementaires des groupes de la majorité dire que la lutte contre la fraude rapportera de l'argent. Je répète ce que j'ai dit dans mon intervention : cela rapportera 1 million d'euros sur les 35 millions d'euros exigés par le Gouvernement. Tout le monde a compris que votre pseudo-lutte contre un avantage parlementaire consistant à prendre le bus gratuitement ou votre pseudo-lutte contre la fraude – qui est évidemment une lutte légitime – ne sont que deux alibis pour faire passer votre politique de destruction des transports publics et votre politique d'augmentation du ticket de bus. Ce ne sont que des alibis.

Il est parfois étonnant de devoir expliquer ici, notamment aux partis de droite ou de centre droit, ce qu'est un service public. Il est évident qu'un service public est financé par les contribuables, comme c'est le cas du fonctionnement de ce Parlement, comme c'est le cas de vos salaires, comme c'est le cas – ô surprise ! – des F-35 que votre parti veut acheter au niveau du Gouvernement fédéral, comme c'est le cas – ô surprise ! – des aides économiques que la Wallonie et le Fédéral distribuent à qui mieux mieux. C'est aussi l'argent des contribuables. Donc, ne cachez pas le fait que, derrière ce débat sur là où l'on met l'argent, des choix politiques sont faits. C'est ce que vous voulez cacher.

L'essence de ce décret, c'est que, contrairement à ce qu'a dit M. le Ministre dans sa première phrase, c'est une politique qui n'est pas assumée. Si vous assumiez réellement cette politique, vous diriez de combien d'euros le ticket de bus va augmenter, où l'on va chercher les 35 millions d'euros de recettes supplémentaires pour le TEC, où l'on va chercher les 20 millions d'économies du TEC, quelle ligne va être privatisée et vous diriez comment vous allez détruire les transports publics, alors que l'on a besoin, au contraire – et on l'a vu par rapport aux enjeux climatiques – d'un transport confortable, efficace et accessible.

Comme je le craignais, Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas convaincu.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour tous ces éclaircissements.

J'aimerais, de mon côté, revenir sur quelques critiques formulées par l'opposition le 13 juillet et encore aujourd'hui. Vous dites : « Nous sommes face à une déresponsabilisation du ministre », mais permettez-moi de relever une certaine contradiction. Vous dénoncez régulièrement la tyrannie de la majorité. Cette fois, on vous donne la possibilité de participer davantage aux décisions, puisqu'il y a des représentants

de chaque parti dans l'organe d'administration du TEC. Pourtant, vous le reprochez encore. La mauvaise foi, cela commence à se voir. Le problème, ce n'est peut-être pas la manière dont on vous associe aux décisions, mais votre volonté ou non de construire avec nous.

Dire que l'OTW serait lâché dans la nature sans aucun garde-fou me paraît un peu excessif, puisque je rappelle que l'AOT conserve un rôle de régulateur, que le Gouvernement fixe les obligations et que le Parlement contrôle, notamment, Madame Hanus, avec toutes vos questions en commission sur les dysfonctionnements du TEC. L'autonomie confiée à l'OTW, ce n'est pas une absence de cadre ; c'est une répartition des rôles claire et assumée.

Je referme cette parenthèse et j'en viens à la gratuité. Il faut regarder les choses avec pragmatisme. Les études qui analysent le lien entre la gratuité et la fréquentation des transports montrent toutes que la gratuité à elle seule ne suffit pas à provoquer un report massif vers le bus. Or, c'est précisément l'objectif recherché : augmenter le recours aux transports en commun et, à terme, les recettes propres du TEC. L'objectif du transfert modal, c'est augmenter la fréquentation. Pour cela, les premiers leviers restent la fiabilité, la fréquence, la qualité et le confort du service. C'est précisément là que cette réforme doit nous permettre d'avancer : rendre le service suffisamment fiable, fréquent et confortable pour que les citoyens choisissent le bus par envie et non par défaut.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie pour les éventuelles réponses qui ont pu éclairer certains enjeux.

Pour revenir à la trame et à la matrice principale du texte, je veux d'abord que l'on sorte d'une forme de manichéisme. Il ne s'agit pas de choisir entre ce projet de décret et le statu quo. Bien évidemment qu'il y a des éléments à améliorer ou à revoir. Je n'ai jamais pensé que nous étions dans le monde idéal et que rien ne devait changer. Je ne l'ai jamais dit, je ne l'ai jamais pensé, donc non ou manichéisme. Il y a même certains ajustements proposés qui peuvent être pertinents par rapport aux dimensions opérationnelles où le décret de 2018 a pu mettre le curseur trop fort de l'autre côté. Cependant, d'autres changements sont à nos yeux mal calibrés, avec un curseur qui repart trop fort dans l'autre sens. C'est singulièrement le cas par rapport notamment à la consultation ou à l'implication des communes, autant que quant à la capacité de l'Autorité organisatrice de transport à pouvoir formuler des avis. C'est l'objet des amendements que nous avons formulés.

Puis, d'autres changements encore sont alors, à nos yeux, tout à fait inopportuns et problématiques. C'est spécialement le cas pour ce qui concerne les tarifs qui, pour nous, constituent d'abord un enjeu de

responsabilité politique. C'est pour cela que nous avons contesté cet élément en premier lieu.

Vous nous dites qu'il n'y a jamais eu de décret qui a amené des garanties aussi fortes. C'est normal, puisque, jusqu'à aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui était compétent et que ce Parlement peut à tout moment avoir la responsabilité du Gouvernement qui fait l'objet de discussions ou qui fait l'objet d'un contrôle démocratique.

Quels sont les critères à partir desquels un conseil d'administration, dont l'objet social est la gestion de l'OTW, va activer ou pas telle gratuité, telle quasi-gratuité, tel tarif préférentiel ? Qui peut croire qu'augmenter les tarifs plus largement va augmenter la fréquentation des transports publics ?

On a là une déresponsabilisation qui est là pour préparer les augmentations de tarifs extrêmement fortes que vous avez évoquées. Mme Fafchamps nous dit : « Comme cela, l'opposition pourra être associée aux décisions ». De quoi parle-t-on ? On parle d'une discussion qui a lieu dans un étai qui est fixé par le Gouvernement. C'est une blague que vous nous racontez là, allez donc !

(Applaudissements)

Je vous fixe rendez-vous d'ailleurs pour observer la tyrannie de la majorité au sein du conseil d'administration de l'OTW, si vous voulez. Arrêtons un peu de laisser penser que ce texte a pour but que l'opposition participe davantage aux décisions. Enfin, croyez-vous même ce que vous dites ?

Dès lors, l'étai est mis, on défiance le transport public et l'on va avoir des augmentations de tarifs extrêmement fortes. C'est en tout cas ce qui s'annonce et cela ne s'annonce pas bien.

Évidemment que la gratuité ne suffit pas ; je rejoins à 100 % le propos. Par contre, sur ce point, la gratuité n'a jamais eu pour ambition d'être l'élément déclencheur à lui seul. Les éléments que vous avez cités en termes d'offres, de fiabilité et de confort sont un certain nombre de paramètres sur lesquels il y a un travail pertinent, qui est d'ailleurs en cours. Par contre, il y a aussi des enjeux politiques plus larges que la politique de la mobilité quant à l'accessibilité du transport public. Ce sont des éléments sur lesquels le risque est qu'ils ne soient plus pris en compte.

Ensuite, la politique préférentielle en termes de tarifs a un coût budgétaire, évidemment, et c'est un choix budgétaire. Là-dessus, nous pouvons être d'accord. À un moment donné, il y a le choix de qui paie : l'utilisateur ou le contribuable ? C'est une noble question qui se pose pour une série de politiques.

Cependant, là où nous ne pouvons pas vous suivre, c'est lorsque vous laissez penser qu'il y a une fatalité

parce que la Grèce a augmenté le prix du transport public, parce que dans le même temps vous avez de l'argent pour ce que vous voulez bien. Je peux par exemple parler du dossier dont j'ai parlé il y a quelques jours dans l'espace public, sur les *top managers* où l'on a des moyens pour augmenter de façon considérable le salaire d'un certain nombre de personnes, pour le faire en plus dans une proportion totalement démesurée par rapport à l'annonce même faite par la ministre, parce que les chiffres sont deux ou trois fois plus grands. On a là une dissimulation qui n'a heureusement pas résisté au travail que ce Parlement peut encore faire. Dès lors, il y a des choix politiques et assumez alors qu'il y a, à un moment donné, le choix de faire ceci ou de ne pas faire cela. Nous pouvons vous rejoindre sur le fait qu'il y a là des choix politiques.

Enfin, je reviens aux organes de consultation des bassins de mobilité. Je remercie le ministre – je l'ai déjà fait à l'entame de mon propos – par rapport aux informations complémentaires qu'il a pu nous donner sur ce point, parce qu'elles sont importantes et utiles. Nous voyons le Gouvernement qui modifie ici le décret 2018 porté par M. Di Antonio dans une certaine forme de précipitation – on s'en rappelle – et qui modifiait lui-même le décret antérieur qui datait du ministre Antoine. Chacun appréciera la succession des intervenants à la manœuvre de ces éléments de gouvernance sur le transport public.

Lorsque le ministre dit « Ces éléments auraient été mieux situés dans le décret de 2004 », intellectuellement, je peux comprendre. Cela peut même avoir pour effet d'illustrer ou de cadrer, avec plus de clarté, que la mobilité ne s'arrête pas aux transports publics et qu'elle doit être examinée à une échelle qui dépasse ce mode.

Vous qui avez été un parlementaire aguerri, vous serez quand même d'accord avec moi pour considérer que modifier ce qui sera remplacé plus tard est une drôle de façon de travailler. Pourquoi diable n'avez-vous pas mis les modifications qui portent sur ces éléments dans le décret que vous annoncez par des articles modificatifs extrêmement légitimes et compréhensibles permettant d'avoir une vue sur le travail que vous nous proposez ?

Oui, il y a à faire et on peut certainement améliorer notre cadre décretaal à plusieurs niveaux :

- en termes de structuration territoriale des politiques de mobilité avec des bassins mieux dessinés – Mme Hanus en a parlé – incluant les transports publics et l'intermodalité avec les autres modes – vous en avez esquissé la perspective ;
- en termes d'articulation avec les autres niveaux de pouvoir – pouvoirs locaux, pouvoir fédéral – par rapport au rôle structurant que représente l'opérateur ferroviaire et en lien, puisque vous avez la chance d'exercer les deux compétences, avec l'organisation du territoire puisqu'il faut

prendre en compte les spécificités ou les dynamiques des bassins.

Ce sont des éléments intéressants. Peut-être même viendrez-vous avec des propositions intéressantes, nous n'en savons rien, mais c'est assez curieux – vous y consentirez – de modifier des éléments, les supprimer, tout en disant : « Ne vous tracassez pas, dans quelques mois, ils reviennent et ils reviendront de manière plus éclairée ». Il y a mieux comme manière de faire, mais l'élément le plus problématique restera cette déresponsabilisation dont nous reparlerons. Comme d'autres groupes de l'opposition, nous cherchons à expliquer à la population que cette manœuvre qui cherche à vous laver les mains ne fonctionnera pas. Le Gouvernement assumera les choix budgétaires qui sont les siens.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 5 – amendements n°s 1 à 6).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 5).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Art. 6

À l'article 6, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Art. 7

À l'article 7, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendements n° 2 et 3).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

Art. 8

Pas d'objection ?

L'article 8 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 9 à 21 ?

Art. 9 à 21

Pas d'objection ?

Les articles 9 à 21 sont adoptés.

Art. 22

À l'article 22, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendements n° 4 à 6).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 23.

Art. 23

Pas d'objection ?

L'article 23 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 24 à 54 ?

Art. 24 à 54

Pas d'objection ?

Les articles 24 à 54 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

ÉLOGES FUNÈBRES DE M. MARCEL NEVEN ET DE M. JACQUES VAN GOMPEL

M. le Président. – Chers collègues, notre Parlement rend aujourd'hui hommage à Marcel Neven, qui fut membre de notre assemblée et qui nous a quittés le 15 août dernier à l'âge de 82 ans.

Né à Visé en 1943, il n'a en réalité jamais vraiment quitté sa ville à laquelle il était viscéralement attaché. Il y a grandi, il s'y est engagé et y a consacré une part importante de sa vie publique, soit pas moins de 42 années. Tout d'abord, en tant que conseiller communal et en tant qu'échevin de 1977 à 1988, puis en tant que bourgmestre de 1989 à 2018.

Marcel Neven fut aussi un parlementaire profondément investi. Il fut député à la Chambre, conseiller régional wallon, pour utiliser le vocable de l'époque, de 1985 à 1991, puis député wallon et de la Communauté française en 1995, parmi les premiers élus au suffrage direct. Il siégea jusqu'en 2014.

Homme de dialogue et d'écoute, il a notamment consacré une part importante de son travail dans notre assemblée aux pouvoirs locaux, à l'aménagement du territoire, aux infrastructures ou bien encore au transport fluvial.

Professeur de formation, agrégé de philologie classique, il portait une attention toute particulière à l'enseignement dont il fut l'un des porte-parole constants. L'éducation était assurément sa matière de prédilection.

Sa connaissance politique lui venait directement de sa formation, mais aussi du terrain. Marcel savait que, derrière les institutions, les décrets et les budgets, il y a toujours des communes, des écoles, des associations, mais surtout des femmes, des hommes, des enfants.

Derrière cette carrière politique, Marcel Neven était également un homme de culture, fêru d'histoire, passionné de littérature et de théâtre. Il fut par ailleurs profondément engagé dans la vie culturelle de Visé, où il a consacré de nombreuses années à l'Académie royale César Franck et au Centre culturel.

Il était également un grand amoureux du sport. Supporter inconditionnel du RFC Liège, il s'était également engagé en faveur du handball visétois et notamment du Femina Visé, qu'il a présidé pendant de longues années et dont il a accompagné le développement jusqu'au plus haut niveau, c'est-à-dire sur la scène européenne.

Un homme dont l'attachement à Visé était si évident que, pour beaucoup de Visétoises et de Visétois, il faisait tout simplement partie du paysage de la Cité de l'oise. Ses concitoyens garderont indéniablement en mémoire ce souvenir de lui.

Au nom du Parlement de Wallonie et de l'ensemble des collègues, nous rendons aujourd'hui hommage à une figure de la vie publique et politique liégeoise et wallonne qui a profondément marqué celles et ceux qui l'ont connu. À sa famille, à ses proches, à ses nombreux amis, à sa famille politique, à toutes celles et tous ceux qui l'ont accompagné durant ce long parcours, nous adressons nos pensées les plus sincères.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une profonde émotion que notre Parlement rend aujourd'hui hommage à Marcel Neven, qui nous a quittés à l'âge de 82 ans.

Après avoir exercé un premier mandat parlementaire à la Chambre de 1985 à 1991, Marcel Neven fut député wallon de 1995 à 2014. Au Parlement de Wallonie, il mettait son expérience de bourgmestre au service des communes. Il a notamment porté, avec plusieurs collègues, une initiative visant à renforcer les conseillers énergie et logement dans les pouvoirs locaux afin que les citoyens puissent recevoir des réponses concrètes au plus près de leur quotidien.

Membre de la Commission des affaires intérieures et du tourisme, il était aussi attentif à l'attractivité de nos territoires et à tout ce qui fait vivre une ville, son patrimoine, sa culture, ses associations et ses événements locaux.

Il a aussi marqué les esprits au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour beaucoup, il était M. Enseignement. Professeur de latin et de grec, puis préfet d'athénée, il avait une connaissance profonde des enjeux de l'école, de la transmission et de la culture. Ses collègues de la majorité comme de l'opposition reconnaissaient ses compétences, sa pondération et sa grande connaissance de la vie parlementaire.

Marcel Neven était un homme discret qui n'avait pas besoin de se mettre en avant pour être entendu. Ses interventions étaient préparées, précises et argumentées, toujours empreintes de calme et de respect. Il savait défendre ses convictions avec fermeté, tout en restant attentif à ses interlocuteurs. C'est aussi pour cela que sa parole était écoutée et respectée.

Ancien bourgmestre de Visé et figure bien connue de la Basse-Meuse, Marcel Neven a durablement marqué la vie de sa ville. Pour beaucoup de Visétoises et de Visétois, il restera simplement leur bourgmestre. Conseiller communal dès 1977, échevin durant 12 ans, puis bourgmestre pendant près de 30 ans, il a exercé ces responsabilités avec disponibilité et constance. Il connaissait Visé, ses rues, ses quartiers, ses associations, ses projets et surtout ses habitants. On dit qu'il n'allait jamais jusqu'au bout de son jardin, tant il préférerait

arpenter les rues de sa ville et aller à la rencontre des Visétoises et des Visétois.

Profondément libéral, Marcel Neven croyait à la responsabilité locale, à l'autonomie communale et à une action publique concrète, exigeante et utile. Il voulait une ville qui investisse dans les services de proximité, mais aussi dans ce qui fait grandir, rassemble et donne confiance : l'enseignement, la culture et le sport. Ces trois engagements ont traversé toute sa vie. Président du centre culturel et du conseil d'administration de l'Académie royale César Franck, il a défendu l'enseignement artistique, la création et l'accès de tous à la culture. Président du Femina Visé handball durant de nombreuses années, il a accompagné le club avec passion et fidélité jusqu'à en faire une référence du handball féminin belge.

Passionné de voyages et de football, Marcel Neven aimait prendre la route, que ce soit pour suivre son équipe de cœur à travers l'Europe ou partir à la découverte de nouveaux horizons. Où qu'il aille, Visé n'était jamais très loin.

Celles et ceux qui l'ont connu évoquent un homme calme, discret, profondément bienveillant et d'une grande générosité. Sa vie aura été marquée par l'engagement, la fidélité et le service des autres.

Au nom du groupe MR, nous adressons à sa famille, à ses proches, à ses anciens collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des Visétoises et des Visétois, nos sincères et émuës condoléances.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, avec la disparition de Marcel Neven, ce n'est pas seulement Visé qui perd l'un de ses visages les plus familiers, c'est aussi notre Région qui perd l'un de ceux qui ont porté, durant de longues années, la voix des communes au cœur du Parlement wallon. Marcel Neven avait fait de l'engagement public le fil conducteur de sa vie.

Chez lui, la politique ne se limitait pas aux institutions. Elle prenait vie dans une école, dans une association, dans une salle de spectacle ou sur le terrain de sport. Cette proximité, Marcel Neven l'a également apportée dans les assemblées où il a siégé. Au Parlement, il est resté un homme de terrain, profondément attentif aux pouvoirs locaux, à leur autonomie et à leur financement. Il était un véritable bourgmestre au Parlement, qui connaissait les conséquences concrètes de nos décisions sur la vie quotidienne des citoyens.

Ancien professeur de latin et de grec, puis préfet d'athénée, il a porté une attention toute particulière à l'enseignement. Homme cultivé et passionné d'histoire, Marcel Neven était également profondément attaché au patrimoine culturel de sa région ; il avait aussi la passion du sport et du handball en particulier.

Homme de conviction et libéral convaincu, Marcel Neven savait mener des combats difficiles, mais il savait aussi dépasser les désaccords. Ceux qui ont croisé sa route, qu'ils aient partagé ou non ses choix politiques, reconnaissent aujourd'hui la force et la sincérité de son engagement.

Au nom du Gouvernement wallon, je souhaite adresser mes pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, à ses anciens collègues, mais aussi à toutes les Visétoises et tous les Visétois.

M. le Président. – Nous avons perdu un autre de nos anciens collègues et je souhaite, au nom de notre assemblée, rendre également hommage à Jacques Van Gompel, décédé le 21 août dernier.

Instituteur de formation et mobilisé très jeune dans le mouvement socialiste, Jacques Van Gompel intègre le Conseil régional wallon le 15 octobre 1980, et ce, jusqu'au 28 avril 1983. Durant son passage au sein de notre assemblée régionale, il s'est distingué par une activité parlementaire résolument ancrée dans les réalités de son bassin de vie et aussi centrée sur les besoins concrets de ses concitoyens et de la population plus globalement.

Ses interventions ont porté notamment sur des enjeux territoriaux et industriels majeurs. Il s'est investi dès le départ sur les questions de rénovation urbaine, de rénovation de l'habitat ou bien encore de reconversion des sites d'activités industrielles et économiques désaffectés, cosignant à l'époque plusieurs propositions de décrets structurantes pour la Wallonie et visant à répondre à un certain nombre de ces défis. Il s'est saisi très tôt des thématiques environnementales et industrielles, en intervenant notamment quant à la gestion et à l'élimination des huiles usagées ou en interrogeant l'Exécutif régional sur la situation sociale complexe, voire critique ensuite, des travailleurs de Glaverbel.

Député à la Chambre également, il fera pourtant le choix affirmé et assumé de privilégier le mandat local dès 1983, estimant que c'est sur ce terrain municipal et au plus près des citoyens que son action prenait tout son sens. Échevin puis bourgmestre de la Ville de Charleroi pendant de nombreuses années, il restera fidèle à cette conviction de proximité jusqu'à son retrait complet des mandats publics.

Au nom de notre assemblée, j'adresse nos plus sincères condoléances à son épouse Rachel, à son fils Olivier, à l'ensemble des membres de sa famille, à ses proches et également à toute sa famille politique.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci, Monsieur le Président, pour ce bel hommage. C'est vrai que nous rendons hommage aujourd'hui à deux personnalités qui, bien que n'appartenant pas au même parti, sont très ancrées localement et qui ont voué leur vie à l'action politique locale, mais pas uniquement. C'est vrai que Jacques Van Gompel était un personnage important pour sa ville et qui a compté aussi dans notre hémicycle, puisqu'il y a siégé dès 1980, aux prémices du développement de ce Parlement, dans ce Conseil régional, que l'on appelait à l'époque Conseil régional wallon, jusqu'en 1983, dans ces premières années où notre Région construisait ses institutions et affirmait progressivement son existence politique. Dès lors, il appartient, de ce point de vue-là aussi, à l'histoire de ce Parlement. Il est particulièrement symbolique qu'aujourd'hui le Parlement rende hommage à l'un de ceux qui ont participé à ses premiers pas.

Il est né en 1947, à Gilly. « Gilly un jour, Gilly toujours », quand on s'appelle Jacques Van Gompel. Instituteur de formation, il rentre dans la vie active avec déjà ce goût de transmettre, ce goût d'écouter et de se rendre utile. Il était fort de ces valeurs, vous le disiez, depuis sa jeunesse, et qui ne le quitteront jamais. Il s'engage très tôt dans le mouvement socialiste, comme jeune. Il fonde la première section des Jeunes socialistes à la Fédération de Charleroi. Il est conseiller communal très tôt, à 23 ans, à Charleroi après la fusion des communes. Il est député parlementaire wallon, échevin de la Jeunesse, des Travaux publics, premier échevin et bourgmestre de Charleroi durant 36 ans, sans interruption, d'une ville qu'il chérissait, mais surtout de ces Carolos dont il connaissait chaque prénom et chaque parcours de vie. Il suffisait, pour s'en convaincre, de s'y promener avec lui pour ressentir la réelle affection de toute une population.

Avant les titres et les mandats, la politique lui offrait d'abord la chance de pouvoir améliorer la vie des autres. Et c'est cette ligne qui aura guidé son action jusqu'à la fin de sa vie. Être proche, présent, écouter, revenir avec des conseils, avec des solutions, se souvenir d'un prénom, d'une famille, d'une difficulté rencontrée quelques mois auparavant, prendre le temps, c'était cela Jacques.

Et puis, bien sûr, il y avait Charleroi. Charleroi, qu'il connaissait intimement, qu'il aimait profondément. Et au cœur de Charleroi, il y avait une place encore plus particulière qui s'appelait Gilly. Cinq lettres. C'est aussi finalement le même nombre de lettres que le mot « amour ». Ces deux mots résonnaient très fort dans le cœur de Jacques. Gilly, où il était né. Gilly, où son engagement avait commencé. Gilly, dont il connaissait chaque rue, chaque ruelle et où chacun, quel que soit son bord politique, était son ami. Gilly, qui ne l'a jamais quitté. Jacques avait Charleroi chevillée au corps et Gilly au cœur.

Le 20 octobre 2006, il quitte ses fonctions politiques après un drame judiciaire qui l'a brisé. Chacun en connaît les contours. Ce fut pour lui bien plus qu'une mort politique. Il ne s'en remettra jamais, malgré sa réhabilitation judiciaire en 2021. C'est au milieu de cette population de Charleroi, qui l'a toujours soutenu, qu'avec le temps, il a réappris à vivre. Suivre la politique communale, faire entendre sa voix, lutter contre les injustices et contre les extrêmes, participer activement à la vie associative, conseiller, transmettre son expérience aux jeunes. C'était devenu son quotidien. En effet, on peut quitter un mandat sans abandonner ceux qui vous ont fait confiance et pour qui vous avez tant donné.

Jacques incarnait une certaine idée de notre engagement, celle d'une politique qui commence sur le terrain, qui se construit dans les quartiers, auprès des travailleurs, des familles, des associations, de celles et ceux que l'on entend parfois trop peu. Et c'est sans doute pour cela que sa disparition a suscité, il faut le dire, autant de témoignages, bien au-delà d'ailleurs de notre famille politique, comme j'ai pu le voir à ses obsèques. Cette unanimité dit quelque chose de Jacques. Elle dit le respect qu'il a su inspirer. Elle dit l'affection que beaucoup lui portaient. Elle dit surtout que, derrière le responsable politique, il y avait un homme profondément humain, un homme chaleureux, un homme fidèle et un homme honnête aussi. Un homme disponible.

À une époque où la politique peut parfois sembler plus brutale, plus distante, plus rapide aussi, le parcours de Jacques nous rappelle que l'on peut disposer de tous les moyens de communication imaginables, que l'on peut disposer ou que l'on peut multiplier les discours, les stratégies et les messages, rien ne remplacera jamais la confiance construite dans le temps. Rien ne remplacera la présence, l'écoute, le respect que l'on porte aux gens et le contact direct. Et de cela aussi, Jacques nous laisse une leçon.

Charleroi perd l'une des grandes figures de son histoire contemporaine. Gilly perd l'un de ses enfants les plus fidèles. Notre famille politique perd un camarade. La Wallonie perd un homme qui aura consacré l'essentiel de sa vie au service public et aux autres.

Au nom du groupe socialiste, nous adressons nos pensées les plus sincères et les plus fraternelles à Rachel, son épouse, à Olivier, son fils qui vient de vivre des moments difficiles sur le plan de sa santé, à ses proches, à ses amis, à ses camarades et à tous les Carolos qui ressentent aujourd'hui ce vide. Il y a des responsables politiques dont on retient les fonctions. Et puis il y a ceux dont on retient l'engagement au service des autres. Jacques, assurément, était de ceux-là.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Au risque de répéter ce qui a été si bien dit, la Wallonie perd, avec Jacques Van Gompel, un ancien parlementaire. Charleroi perd un ancien bourgmestre. Mais surtout, beaucoup de Carolos perdent un homme qu'ils avaient le sentiment de si bien connaître.

Jacques Van Gompel appartenait à cette génération qui a vu naître nos institutions wallonnes. Il siège dès 1980 au Conseil régional wallon et participe ainsi aux premières années de cette Wallonie politique que nous continuons aujourd'hui à faire vivre dans cet hémicycle. Son terrain naturel restera toutefois Charleroi, et plus particulièrement Gilly. Il connaissait cette ville. Il savait qu'une ville ne se résume jamais à ses bâtiments, à ses voiries. Une ville, ce sont d'abord des hommes et des femmes, des familles, des travailleurs, des commerçants, des associations, des quartiers qui ont chacun leur caractère, leurs difficultés et leurs fiertés. C'est probablement là que se trouvait l'une des grandes forces de Jacques Van Gompel : la proximité.

À une époque où la politique est souvent déconsidérée et violente, il est utile de se rappeler ce que représente un tel engagement : donner une part considérable de son existence à la chose publique.

Au nom du Gouvernement wallon, je veux adresser mes pensées les plus sincères à son épouse, à sa famille, à ses proches, à ses anciens collègues, à sa famille politique et à toutes celles et ceux qui ont partagé une partie de son chemin, à Charleroi aussi, parce qu'une ville conserve longtemps la mémoire de ceux qui l'ont servi. Jacques Van Gompel restera incontestablement une part de la mémoire de Charleroi.

M. le Président. – Merci pour vos différents témoignages.

Je vous propose d'observer quelques instants de silence en mémoire de nos deux anciens collègues.

(L'assemblée observe un moment de silence)

VOTES

M. le Président. – J'invite Mme Thoron et M. de Wasseige, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Projets de motion déposés en conclusion de
l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq,
Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur
la gouvernance, la transparence et l'utilisation
des moyens publics du parc national de la vallée
de la Semois par Mme Hanus et M. Spies
(Doc. 634 (2025-2026) N° 1)
et par MM. Janssen et Huberty
(Doc. 635 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme la Ministre Dalcq sur la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois.

La première motion motivée de Mme Hanus et M. Spies a été imprimée et distribuée sous le document n° 634 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Janssen et Huberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 635 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Janssen et Huberty.

La parole est à Mme Hanus, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, début juillet, via la presse, nous apprenions qu'un conflit d'intérêts potentiel était à l'œuvre au parc national de la vallée de la Semois, parc qui, je le rappelle, est doté d'un montant de 18 millions d'euros d'argent public pour développer des actions de préservation de la biodiversité. Parmi ceux-ci, 1 million d'euros dépensés pour un projet de centre équestre, avec, derrière, de possibles conflits d'intérêts, une explosion budgétaire, ainsi que des décisions opaques.

Les parcs nationaux pourraient devenir des acteurs importants du territoire wallon, pour des actions en vue de préserver la biodiversité, de valoriser nos paysages, de soutenir le tourisme durable et de générer, ainsi, des retombées positives pour les territoires concernés.

Malheureusement, au parc national de la vallée de la Semois, une série de questions, qui jettent la suspicion sur le projet, ont été mises en lumière ici, au début de l'été, à la fois sur la sélection du projet de centre équestre, sur l'augmentation du budget y consacré, sur des liens éventuellement cachés entre certains acteurs et sur des mécanismes de prévention de conflits d'intérêts qui ont été manifestement inopérants dans le dossier.

Notre motion souhaite faire toute la lumière sur cette affaire.

En commission, la ministre a d'ailleurs reconnu que des vérifications complémentaires étaient nécessaires. Elle décide de suspendre les paiements de cette fiche-action pour le centre équestre. Une première étape, mais qui ne suffit pas à nos yeux. Quand il y a autant de suspicion dans un dossier, la meilleure manière de s'en sortir, et en réalité même de restaurer la confiance, c'est d'avoir un regard indépendant dans le dossier. C'est pourquoi, via cette motion, nous demandons à la ministre et au Gouvernement qu'un audit externe de l'Inspection des finances soit réalisé dans ce dossier sur l'ensemble des dépenses engagées dans les parcs nationaux. Nous demandons également qu'une évaluation des actions menées par les différents parcs soit réalisée et enfin qu'un rapport soit transmis en toute transparence au Parlement et au plus tard pour décembre 2026. Pour le dire simplement, appliquons le même traitement que celui appliqué à la Foire de Libramont il y a quelques années.

Enfin, protégeons nos territoires en évitant de laisser un soupçon durable fragiliser un projet d'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Nicolas Janssen (MR). – Les interrogations soulevées dans le dossier du centre équestre de Saint-Médard appellent une transparence complète. La sélection de l'opérateur, l'évolution budgétaire et la prévention de tout conflit d'intérêts doivent pouvoir résister à l'examen le plus rigoureux. C'est une exigence légitime du Parlement, des citoyens et de tous les acteurs qui se mobilisent pour nos parcs nationaux. Il convient toutefois de laisser les vérifications se poursuivre, vu que des examens complémentaires ont été demandés par la ministre. En effet, rappelons que, dès que la presse a fait état de liens potentiellement problématiques, la ministre a saisi son administration, demandé un état précis de la situation, ordonné des vérifications complémentaires et sollicité une analyse juridique approfondie. Elle a appliqué un principe de précaution : aucune dépense n'a été liquidée sur la fiche-action concernée et les paiements pourront être suspendus tant que les vérifications n'auront pas abouti.

Par ailleurs, soulignons que la motion du groupe PS ne se limite toutefois pas au projet de Saint-Médard. La motion réclame un audit de l'ensemble des dépenses des deux parcs nationaux. Or, rien ne permet d'affirmer une irrégularité systémique. Laissons ce travail aboutir. Cela ne signifie évidemment pas que la réflexion doit s'arrêter là. Au-delà du contrôle, de la régularité des dépenses, nous devons aussi pouvoir objectiver les résultats concrets des investissements réalisés dans nos parcs nationaux, qu'il s'agisse de biodiversité, de tourisme durable, d'attractivité des territoires ou de retombées économiques locales.

Notre approche est donc simple : attendre les conclusions des contrôles, protéger l'argent public et

garantir la transparence. C'est dans cet esprit à la fois attentif à la transparence, à la bonne gestion des moyens publics et à l'évaluation des politiques menées, que nous avons déposé, avec mon collègue M. Huberty, notre motion.

Pour devenir synonymes de succès, nos parcs nationaux ont besoin de réponses claires aux questions posées et d'évaluations venant objectiver les investissements qui y sont réalisés.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. François Huberty (Les Engagés). – Lors de la dernière séance de Commission du mois de juillet, nous avons pris acte des premières mesures et intentions de Mme la Ministre concernant les suspicions de conflits d'intérêts. Nous avons aussi pris acte de la suspension du codirecteur à titre provisoire par son organe d'administration. Nous soulignons ici la volonté de la ministre de faire au plus vite la lumière sur le dossier qui, je le rappelle, avait été validé sous la précédente législature. Je reprends les mots de Mme la Ministre : « le doute n'est pas envisageable ».

Nous réclamons que toute la transparence soit faite sur ces révélations. Nous saluons les premiers éléments immédiatement transmis par Mme la Ministre, notamment la réalisation d'un audit externe par la cellule Audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens entre juillet 2024 et janvier 2025. Les conclusions de cet audit de 2024-2025 avaient à l'époque globalement pointé une conformité du dispositif l'absence d'irrégularité et la bonne mise en place de mécanismes de contrôle. Cependant, étant donné la portée globale de cet audit sur le cadre plus large de la mise en œuvre des parcs nationaux, nous appuyons maintenant les vérifications plus particulières au centre équestre demandé par Mme la Ministre à son administration.

Suivant l'analyse approfondie qui a été initiée depuis le mois de juillet, des mesures devront en découler dans une optique de transparence, d'exemplarité et de gestion rigoureuse des deniers publics. À ce titre, le principe de précaution prôné par Mme la Ministre est un concept sur lequel nous nous alignons à bien des égards.

Enfin, le suivi et l'évaluation de la réalisation des retombées et des plus-values de projets financés dans le cadre de parcs nationaux sont essentiels. Nous y serons particulièrement attentifs dans le cadre des prochaines visites parlementaires des parcs nationaux qui débiteront à l'automne.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Chers collègues, les éléments relevés par *Le Soir* début juillet concernant le Parc national de la vallée de la Semois ont, à juste titre,

provoqué un large débat au sein de la commission du 13 juillet dernier. Se posait la question légitime d'une situation de conflit d'intérêts au sein des instances du parc. Je l'avais soulevé et je n'étais pas le seul.

Vu que cela n'a jamais été éclairci en commission, je trouve un peu indécent que MR et Engagés proposent aujourd'hui de passer l'éponge, en quelque sorte, sans réclamer une enquête externe à l'Inspection des finances sur l'attribution du projet et sur la convention signée avec l'ASBL SMAHF le 9 décembre 2025. C'est une attitude que l'on ne peut soutenir.

Les parcs nationaux sont des outils précieux en termes de retombées touristiques et économiques, mais aussi pour améliorer la biodiversité et la résilience du territoire wallon. En raison du dérèglement climatique, c'est d'autant plus important. On l'a vécu encore récemment.

Si l'on veut une adhésion massive à ces projets et si l'on veut augmenter leurs moyens, leur étendue et leur nombre – ce qui est mon souhait –, il faut des projets d'une gouvernance irréprochable.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation rigoureuse des moyens publics sont des exigences auxquelles il ne sera jamais dérogé.

Lorsque des interrogations relatives à la fiche-action 46 du Parc national de la vallée de la Semois ont été portées à la connaissance du Gouvernement, l'administration a été immédiatement chargée d'établir un état précis de la situation et de mener toutes les vérifications utiles.

Depuis lors, un ensemble d'analyses est en cours : reconstitution complète de la chaîne décisionnelle, examen des procédures suivies, analyse des risques de conflit d'intérêts, vérifications juridiques, examen des permis délivrés, analyses complémentaires en matière d'aides d'État, échanges avec les instances compétentes aux niveaux wallon et européen.

Il est important de rappeler plusieurs éléments objectifs.

Premièrement, le projet concerné s'inscrit dans une fiche-action approuvée dans le cadre du dossier de candidature du Parc national de la vallée de la Semois. Cette candidature a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets lancé sous la précédente législature à l'issue d'un processus d'évaluation, impliquant des experts nationaux et internationaux, validé par le Gouvernement précédent.

Deuxièmement, un audit externe conduit par la Cellule d'audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens a conclu à une assurance raisonnable quant à la conformité du dispositif global mis en place par les parcs nationaux. Cet audit, même s'il ne portait pas spécifiquement sur la fiche-action 46, a confirmé le caractère public, transparent et équitable des procédures examinées ainsi que l'existence d'outils de prévention et de détection des conflits d'intérêts.

Troisièmement, les contrôles aujourd'hui engagés portent précisément sur les éléments particuliers récemment évoqués et qui n'étaient pas connus de l'administration au moment de ces audits et contrôles antérieurs.

Parmi les actions qui ont été mises en œuvre, un signalement a été formalisé auprès de l'Office européen de lutte antifraude et un appui du SPW ARNE par la Cellule d'audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens – CAIF – a été mis en place.

La CAIF poursuit ses investigations avec les différents intervenants. Une réunion a été organisée la semaine dernière, conjointement avec le Département de la coordination des programmes FEDER, la Cellule stratégique transversale du SPW et le parc national. Un rapport confidentiel doit être établi par la CAIF à la suite de ces rencontres dans le cadre de la procédure en cours.

Face à cette situation, le Gouvernement a appliqué un principe de précaution clair : aucune dépense n'a été liquidée pour la fiche-action concernée, les travaux ont été interrompus à la suite des décisions prises par l'administration et les analyses se poursuivent afin que toute la lumière soit faite sur ce dossier.

Il serait toutefois contraire aux principes les plus élémentaires de bonne administration de transformer aujourd'hui des interrogations ou des suspicions en conclusions définitives avant la fin des vérifications. La transparence ne consiste pas à rendre un verdict avant l'enquête. Elle impose, au contraire, de vérifier les faits, d'établir les responsabilités éventuelles et de tirer toutes les conséquences nécessaires lorsque les conclusions sont connues.

C'est exactement ce qui est fait aujourd'hui. Dans un souci de bonne gouvernance, l'organe d'administration du parc national a également décidé, par mesure de précaution, de suspendre de sa fonction le codirecteur du parc national jusqu'aux conclusions des audits en cours.

Par ailleurs, il est également utile de rappeler que les ajustements budgétaires opérés dans le cadre de cette fiche-action n'ont pas réduit les moyens consacrés aux actions en faveur de la nature et de la biodiversité au sein du parc. Les mécanismes de réallocation prévus dans la gouvernance du projet ont été appliqués selon les procédures en vigueur.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, avec vos réponses d'aujourd'hui – plusieurs semaines pourtant après l'organisation de notre commission sur ce sujet –, je reste un peu sur ma faim. Je ne comprends vraiment pas pourquoi vous refusez qu'un audit externe soit opéré dans le cadre de ce dossier. On n'essaye pas de tirer des conclusions avant que l'enquête soit menée : on souhaite que l'enquête soit menée en toute transparence, en toute indépendance, via un audit extérieur. Vous dites vouloir faire toute la lumière, mais vos paroles et vos actes sont, je suis désolée de le dire, plutôt contradictoires.

Vous avez dit que la fiche-action a été validée par le précédent Gouvernement, ce que vous aviez déjà dit en commission. Le projet aurait même été présélectionné voici 10 ans, que cela n'avait rien à voir. C'est le fond du dossier et son exécution qui posent problème ici.

Aujourd'hui, les faits sont portés à votre connaissance. C'est à vous d'agir en tant que ministre de tutelle. Malheureusement, ce n'est pas le cas ici.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

73 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur les attentes des associations de bien-être animal face aux canicules par Mmes Greco, Özen et Lambelin (Doc. 638 (2025-2026) N° 1) et par Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 639 (2025-2026) N° 1)

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la gestion de crise de la Wallonie face aux vagues de chaleur par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 641 (2025-2026) N° 1), par M. Hazée (Doc. 642 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel (Doc. 643 (2025-2026) N° 1)

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'accès à l'eau en période de canicule par M. Lepine et Mme Roberty (Doc. 646 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 647 (2025-2026) N° 1)

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les enseignements à tirer pour le secteur sociosanitaire des impacts de la première vague de chaleur par Mme Aït Alouha (Doc. 648 (2025-2026) N° 1), par Mmes Roberty et Muratore (Doc. 649 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqmin (Doc. 650 (2025-2026) N° 1)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion suivants :

- les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greco à M. le Ministre-Président Dolimont sur les attentes des associations de bien-être animal face aux canicules ;

- les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. le Ministre-Président Dolimont sur la gestion de crise de la Wallonie face aux vagues de chaleur ;
- les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lepine à M. le Ministre Coppieters sur l'accès à l'eau en période de canicule ;
- les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. le Ministre Coppieters sur les enseignements à tirer pour le secteur sociosanitaire des impacts de la première vague de chaleur.

Conformément à la décision du Bureau élargi du 26 août 2026, ces projets de motion sont examinés conjointement.

La motion motivée de Mmes Greco, Özen et Lambelin a été imprimée et distribuée sous le document n° 638 (2025-2026) N° 1.

La motion pure et simple de Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue a été imprimée et distribuée sous le document n° 639 (2025-2026) N° 1.

La motion motivée de Mmes Lambelin et Greco a été imprimée et distribuée sous le document n° 641 (2025-2026) N° 1.

La motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 642 (2025-2026) N° 1.

La motion pure et simple de Mme De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel a été imprimée et distribuée sous le document n° 643 (2025-2026) N° 1.

La motion motivée de M. Lepine et Mme Roberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 646 (2025-2026) N° 1.

La motion pure et simple de Mme Jacqmin et M. Palermo a été imprimée et distribuée sous le document n° 647 (2025-2026) N° 1.

La motion motivée de Mme Aït Alouha a été imprimée et distribuée sous le document n° 648 (2025-2026) N° 1.

La motion motivée de Mmes Roberty et Muratore a été imprimée et distribuée sous le document n° 649 (2025-2026) N° 1.

La motion pure et simple de Mme Jacqmin a été imprimée et distribuée sous le document n° 650 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur les motions pures et simples déposées par Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue, par Mme De Bue, M. Resinelli et

Mme Mauel, par Mme Jacqmin et M. Palermo, et par Mme Jacqmin.

La parole est à Mme Greco, auteure principale du projet de motion motivée n° 638.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Président, quand on parle de canicule, on a tout de suite le réflexe de penser aux personnes âgées, aux enfants ou aux personnes fragilisées ; c'est tout à fait logique et normal. Cependant, on pense moins aux animaux. Pourtant, eux aussi subissent ces épisodes de fortes chaleurs sans, malheureusement, pouvoir réagir comme un humain pourrait le faire. En commission, lorsque nous avons évoqué le point, le ministre-président nous a dit renforcer la sensibilisation comme solution à ces conséquences des épisodes de fortes chaleurs sur les animaux. La sensibilisation, surtout dans le cas de la protection des animaux, c'est hyper important, c'est même indispensable. Informer la population sur les bons gestes à adopter peut aider, cela peut même sauver des vies, mais cela ne remplacera jamais une véritable politique d'anticipation. Il est évident que l'on ne protège pas un refuge surchargé avec une brochure ou avec un message Facebook. Sensibiliser est important, c'est bien, mais adapter les infrastructures, évaluer les besoins sur le terrain et anticiper les risques, c'est beaucoup mieux.

On a également eu l'occasion d'évoquer le lien entre les abandons et ces épisodes de fortes chaleurs. Le ministre-président nous a dit qu'il ne possédait pas de données qui pouvaient établir ce lien entre les deux. Il est évident que tant les associations que les refuges et aussi certains propriétaires pensent et disent l'inverse. Ces chaleurs occasionnent chez les animaux de l'hyperthermie, de la déshydratation, mais aussi des risques de détresse respiratoire qui engendrent des frais de vétérinaire qui ne sont pas prévus. Pour certaines familles qui ont déjà des difficultés, c'est parfois le coût de trop. La solution, même si elle n'est pas bonne, est souvent et malheureusement l'abandon.

Lors de la réunion de notre commission, le ministre-président nous a aussi confirmé qu'aucune évaluation sur les besoins tant financiers et qu'humains de ces refuges n'avait été menée. C'est pour cette raison que nous avons décidé de déposer cette motion. Les deux vraies questions à se poser, à notre sens, sont les suivantes. Les infrastructures qui accueillent nos animaux sont-elles adaptées à ces épisodes de fortes chaleurs, celles d'hier, mais aussi surtout celles de demain ? Ensuite, quel est l'impact de ces chaleurs sur les animaux que nous accueillons ? L'été nous l'a montré, personne n'est à l'abri de ces fortes chaleurs, les animaux non plus. Il est donc temps de réagir. Il est de notre devoir de mieux comprendre, d'anticiper et de protéger celles et ceux qui ne savent pas s'exprimer, qui ne savent pas parler et qui comptent sur l'humain pour pouvoir les protéger.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel, auteure principale du projet de motion pure et simple n° 639.

Mme Christine Mauel (MR). – Les épisodes de fortes chaleurs imposent en effet une vigilance particulière à l'égard des animaux, puisqu'il est vrai qu'un animal dépend de son détenteur pour accéder à l'eau, à l'ombre, à un espace ventilé et à des conditions de détention adaptées. Cette responsabilité découle déjà toutefois du Code wallon du bien-être des animaux, qui impose à toute personne responsable d'un animal de veiller à son bien-être et de respecter ses besoins physiologiques.

Pour mon groupe, la sensibilisation est un élément clé dans la défense du bien-être animal. M. le Ministre-Président l'a très justement rappelé, la Direction de la qualité et du bien-être animal diffusait régulièrement des messages de prévention : eau fraîche en permanence, zones ombragées, limitation des déplacements aux heures les plus chaudes et interdiction de laisser un animal dans un véhicule exposé au soleil.

En juin, le SPW ARNE avait à nouveau diffusé ces recommandations sur les canaux de la Wallonie. La motion déposée par le groupe PS demande d'intensifier cette sensibilisation. Cet objectif rejoint donc une action qui existe déjà. Nous devons naturellement continuer à sensibiliser à ces gestes simples avec les vétérinaires, les refuges et les associations. Ne laissons cependant pas croire que la Wallonie aurait attendu la canicule pour rappeler les obligations des détenteurs et pour mobiliser ses services.

Le texte demande en outre un plan d'adaptation pour les infrastructures des refuges. Or, les refuges agréés doivent déjà respecter ces mêmes exigences précises : ventilation insuffisante des locaux, accès à un emplacement ombragé durant les épisodes chauds et ensoleillés, ainsi qu'un accès à l'eau. Ces obligations protègent les animaux hébergés et s'imposent à tous les établissements concernés, comme le ministre-président l'a appelé.

Un autre élément clé dans ce débat, sans pour autant minimiser l'impact des fortes chaleurs sur les animaux, est que nous ne disposons pas, à ce jour, de données permettant d'établir un lien entre les épisodes caniculaires et une hausse des abandons. Il serait imprudent de fonder une nouvelle politique sur une causalité que les données disponibles ne confirment pas.

Cela ne signifie évidemment pas que nous devons ignorer les réalités de terrain. Les refuges et les associations jouent un rôle indispensable. Le ministre-président demeure attentif aux difficultés qu'il remonte. Une politique efficace commence par une politique fondée sur des objectifs, des données objectives.

Notre groupe défend une approche claire : faire respecter le code, renforcer la prévention, contrôler

effectivement les manquements et adapter les réponses sur la base de constats objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli, autre auteur du projet de motion pur et simple n° 639.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, l'été que nous venons de vivre nous a à nouveau démontré que les impacts du dérèglement climatique sont bel et bien là, maintenant, et que nous nous y adapter n'est plus une option, mais bel et bien une nécessité. Par ailleurs, leur intensité nous impose d'aborder ce sujet avec humilité et avec constructivité.

C'est parce que notre maison brûle qu'il nous faut désormais en priorité protéger ceux qui y vivent : les femmes et les hommes, bien évidemment, mais également les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages. Il est important, le ministre-président l'a fait en commission au mois de juillet dernier, de rappeler les obligations légales de chacune et chacun en matière de soins et de vigilance aux conditions et aux besoins physiologiques et comportementaux de nos animaux.

Trois éléments me paraissent essentiels et ont été abordés en juillet dernier.

Tout d'abord, la sensibilisation et la responsabilisation. Je tiens à saluer l'action de l'administration et de la direction de la qualité et du bien-être animal en la matière. Il est nécessaire, même crucial, d'initier une démarche collective de conscientisation, qui reprenne à la fois l'administration, mais également les communes, les vétérinaires, les refuges, les médias, les différentes plateformes de communication.

Ensuite, une concertation avec les acteurs de terrain, pour pouvoir tirer aussi de bonnes pratiques à mettre en œuvre suite à la crise qui a été vécue, adapter les mesures aux réalités de terrain, je pense que c'est essentiel, et évidemment leur évolution également.

Enfin, un focus aussi sur le transport des animaux. Là, le ministre-président nous a rassurés également par rapport aux dispositions qui avaient été prises et au contrôle et à la sensibilisation qui avaient été réalisés.

En conclusion, nous allons devoir être de plus en plus vigilants. Cette vigilance, elle va devoir concerner à la fois les hommes et les femmes, mais également les animaux du règne domestique, mais également nos animaux sauvages, pour permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, on est tous d'accord sur le constat que les vagues de chaleur sont une souffrance pour les êtres humains, mais aussi pour les animaux, avec la difficulté

particulière qu'il est difficile d'entendre les plaintes d'un animal quant à la souffrance, quand il souffre évidemment de chaleur. C'est un élément dont il faut tenir compte.

Ensuite, on est tous d'accord sur le fait que la sensibilisation est importante. C'est un élément important, mais nous soutenons la motion du Parti socialiste. Pourquoi ? Parce qu'effectivement on a un problème pour quantifier le problème, simplement pour avoir les données suffisantes pour avoir un contour précis du problème auquel nous devons répondre. C'est un élément important dans la prise de parole de me Greco.

Un autre élément, c'est que l'on doit éviter que nos concitoyens soient confrontés à une double peine, à savoir souffrir de la chaleur, mais aussi souffrir, soit du coût que peut générer la souffrance d'un animal, voire même la perte de cet animal.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons la motion du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chères et chers collègues, il faut se rendre à l'évidence : toucher du bois n'aura pas vraiment fonctionné. Le 15 juillet dernier, MR et Engagés, vous avez refusé l'urgence de discuter des mesures pour protéger les Wallonnes et les Wallons face à la canicule. Nous avons pourtant déjà vécu la première vague de chaleur officielle de cet été parmi les trois que nous avons connues, mais apparemment, ce n'était pas suffisant.

Sans surprise, le climat en a décidé autrement : nous avons traversé l'été le plus chaud que nous avons jamais connu, avec les conséquences dramatiques que nous connaissons sur les vies humaines et sur notre environnement, mais aussi avec des conséquences brutales sur les animaux. Eux aussi souffrent des chaleurs extrêmes auxquelles nous avons et allons faire face à l'avenir. Les fortes chaleurs posent problème, entre autres, dans les refuges qui ont dû s'adapter où, parfois, de nombreux animaux se trouvent dans un même endroit et la chaleur s'accumule.

Dès lors, nous soutenons la motion qui renforce la protection des animaux en cas de chaleurs extrêmes.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin, auteure principale du projet de motion motivée n° 641.

Mme Anne Lambelin (PS). – Quand on a déposé cette motion en juillet dernier, à la suite de mon interpellation sur la gestion des vagues de chaleur, notre objectif était simple : tirer des enseignements des crises que nous venions de connaître pour mieux préparer celles qui allaient suivre.

On demandait notamment :

- d'accélérer l'élaboration des plans intersectoriels de crise en matière de vagues de chaleur ;
- de systématiser le recours aux cellules d'expertise ;
- d'améliorer la coordination entre les différents niveaux de pouvoir ;
- d'intégrer pleinement les conséquences du dérèglement climatique dans notre analyse des risques et dans l'ensemble de nos politiques régionales.

C'est seulement quelques semaines plus tard que l'actualité nous a rappelé, avec une violence inouïe, pourquoi ces demandes étaient absolument nécessaires : plus de 3 000 hectares des Hautes-Fagnes ont été ravagés par les flammes et le risque était bel et bien identifié.

Pour rappel, en août 2025, notre groupe avait déposé une proposition de résolution qui visait à mettre en place une stratégie intégrée de lutte contre les feux de forêt en Wallonie. Ce texte ne prétendait pas tout résoudre, mais il visait à organiser exactement ce qui a fait défaut cette fois-ci : planification, cartographie opérationnelle, exercice régulier, équipement adapté, système d'alerte, coordination interservices, implication locale, et cetera. Le 22 octobre 2025, cette résolution a été rejetée, et ce, sans aucune explication de la part du Gouvernement.

Les Hautes-Fagnes figuraient parmi les zones exposées aux risques d'incendie et, dans les jours qui ont précédé le sinistre, les cellules d'expertise avaient identifié ce risque élevé, voire très élevé dans certains milieux.

Une information judiciaire est en cours. Nous allons respecter ce travail et ne pas tirer de conclusions aujourd'hui. Néanmoins, cette prudence ne peut en aucun cas devenir un prétexte à l'immobilisme. Toucher du bois ne suffira pas face aux risques climatiques qui ne sont plus théoriques. Canicules, sécheresses, inondations, incendies : nous devons désormais nous préparer à leur répétition et à leur intensification. C'est précisément pour ces raisons que notre motion reste, Monsieur le Président, pleinement d'actualité. On demandait :

- d'actualiser l'analyse régionale des risques ;
- d'accélérer les plans intersectoriels de crise en matière de vagues de chaleur ;
- de renforcer notre culture du risque ;
- de mieux informer les citoyens et mieux préparer les services ;
- d'organiser davantage d'exercices ;
- de rendre les niveaux d'alerte beaucoup plus lisibles lors du débat sur les Hautes-Fagnes ;
- de mettre en place un système d'alerte incendie simple, gradué et compréhensible par tous.

Enfin, *last but not least*, on veut des moyens. En effet, les services publics, essentiels dans leur rôle de prévention, ne peuvent pas être considérés comme une simple variable d'ajustement budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée n° 642.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Une surmortalité de plus de 2 000 personnes dans notre pays durant la vague de chaleur que nous avons rencontrée pendant la deuxième quinzaine de juin, plusieurs centaines de plus dans les vagues de chaleur qui ont suivi en juillet et une situation proportionnellement plus critique encore en Wallonie, avec 1 080 personnes qui sont décédées en plus de la « mortalité normale », c'est plus de 78 % en plus. C'est comme si une commune de 2 000 habitants avait été rayée de la carte, pour reprendre les termes de l'édito du *Soir* de ce mercredi, et ce, sans aucune réaction solennelle ou à la mesure de ces réalités de la part des autorités, sans même une minute de silence. Un peu comme si ces milliers de personnes n'existaient pas à nos yeux. Face à cette canicule, tout le monde a pu voir l'absence d'une réelle mobilisation de la part des gouvernements, quand ce n'était pas la minimisation explicite et publique ou encore le déni, et ce, malgré les alertes répétées et notamment le diagnostic des vulnérabilités publié ici en 2025.

Depuis lors, nous avons pu voir l'incendie dans les Fagnes avec une question restée sans réponse dans notre échange en juillet en commission, et des questions qui restent nombreuses par rapport à l'action du Gouvernement en termes de suivi des alertes qu'il a pu recevoir. Tout le monde a aussi en mémoire les décisions depuis deux ans qui, à la place d'amplifier ou d'accélérer les politiques climatiques, les minimisent, les diminuent, les temporisent quand elles ne les déconstruisent pas complètement.

Les éléments qui étaient déposés déjà en juillet sur la table restent, pour une large part, d'actualité. Même si cela n'aurait pas suffi à éviter les centaines de décès supplémentaires en juillet, tirer l'ensemble des enseignements et agir en conséquence, c'est aussi prendre conscience de ces réalités pour amplifier et accélérer maintenant ces politiques de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique. C'est éviter les guéguerres avec le pouvoir fédéral quant à savoir qui va à telle ou telle réunion, qui ne sont évidemment absolument pas au niveau de ce qui est là devant nous. Puis, ce sont les choix budgétaires, les choix concrets dans les toutes prochaines semaines. Le Gouvernement nous dit qu'une stratégie va être concrétisée d'ici la fin de l'année, mais le conclave, c'est avant. C'est vraiment très important que, dès ce moment-là, des moyens soient dégagés pour que l'on puisse rattraper tout ce retard et que l'on puisse mieux préparer notre Région à faire face à ces changements.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue, auteure principale du projet de motion pure et simple n° 643.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, les épisodes de canicule que nous avons connus cet été nous rappellent combien ce sujet mérite toute notre attention, toute notre rigueur et surtout des réponses concrètes. L'Europe entière est désormais confrontée à des températures d'une ampleur exceptionnelle. Entre le 15 juin et le 15 août, 80 millions d'Européens ont connu au moins une journée à 40 degrés ou davantage. La Wallonie n'échappe évidemment pas à cette réalité. Elle nous impose une responsabilité concrète. Nous devons protéger les plus vulnérables, préparer nos territoires et garantir des réponses efficaces lorsque la chaleur devient un risque pour la santé et la sécurité.

Je voudrais replacer le débat aujourd'hui dans son contexte, suite notamment à l'interpellation de deux collègues. Les interpellations ont été développées de manière approfondie dans les commissions des 13 et 14 juillet. La dernière plénière a eu lieu le 15 juillet. Nous n'avions pas accepté l'urgence parce qu'aucun élément neuf n'était intervenu qui justifiait, sur le plan de la procédure, le recours à l'urgence demandée pour refaire les débats deux jours après ou le lendemain. À cette occasion, je regrette qu'une expression – que j'ai utilisée dans un cadre strictement procédural et non lors d'un débat sur le fond – ait été sortie de son contexte et exploitée par l'opposition. Cette instrumentalisation ne grandit pas le débat. Je veux donc être très claire : à aucun moment, ni le Gouvernement ni le groupe MR n'a voulu minimiser la gravité des événements auxquels l'Europe et notre Région peuvent être confrontées. Notre préoccupation a toujours été la même : protéger les Wallonnes et les Wallons avec sérieux, avec méthode et avec les outils qui fonctionnent réellement. Aujourd'hui, les citoyens attendent de nous que nous tirions les enseignements de cet été pour encore mieux anticiper les prochains épisodes de chaleur.

Comme cela a été expliqué en commission, il est important que chacun agisse dans le cadre de ses compétences. La Wallonie dispose d'ailleurs d'un cadre réglementaire global, d'une analyse des risques qui identifie les vagues de chaleur comme un danger majeur et d'un Plan régional de gestion de crise. Elle va plus loin et renforce sa préparation face aux vagues de chaleur autour de trois leviers : l'adoption d'ici la fin de 2026 d'un Plan intersectoriel de crise, l'actualisation de l'analyse des risques pour le printemps 2027, l'élaboration d'une stratégie régionale d'adaptation climatique assortie d'un plan d'action.

L'enjeu est désormais de continuer à rendre ces outils pleinement opérationnels et de travailler sur plusieurs temporalités. Les chiffres de surmortalité doivent aussi retenir toute notre attention, comme nous avons appris à le faire lors de la crise du covid-19. Ils doivent être examinés avec lucidité, rigueur et méthode.

Je rappelle que le biostatisticien Geert Molenberghs a mis en évidence les caractéristiques particulières de la Wallonie et a rappelé que les facteurs socioéconomiques font partie des éléments à prendre en compte pour les comprendre.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, l'été qui s'achève est un été de tous les records en termes de températures, mais aussi du plus grand incendie que la Belgique contemporaine ait connu, que ce soit pour la gestion de crise où l'on devra tirer les enseignements de l'incendie des Fagnes, mais aussi des trois vagues de canicules successives ; que ce soit pour la culture de risque où nous devons veiller à encadrer les travaux forestiers dans le cadre des canicules, que ce soit sur la surveillance des sites sensibles par des équipes de pompiers en veille ; que ce soit par des systèmes d'alarme préventifs sur la qualité de l'air ; que ce soit également pour la résilience du territoire – je pense aux Schémas de développement communaux qui devront prendre en compte l'adaptation du bâti à des températures toujours plus élevées, des îlots de verdure et des espaces de fraîcheur.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, agir coûtera cher, mais ne pas agir coûtera encore beaucoup plus cher, et pas qu'en euros, mais aussi en vies humaines. Là où ils sont en majorité, les Engagés soutiendront la stratégie, notamment wallonne, d'adaptation au changement climatique et mesure du renforcement de la préparation du territoire.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Nous venons de vivre un été meurtrier. Les chiffres ont été rappelés et ils sont effrayants : on parle de plus de 2000 morts. Ce qui me choque, c'est une certaine forme de déni face à cette réalité, face au bilan de ces canicules. On devrait être en crise, on a plus de 2000 morts, et ce ne sont pas que des chiffres : ce sont des femmes, des hommes, des personnes âgées, des jeunes – des jeunes sont décédés pendant cette vague de chaleur – et autant de familles endeuillées. C'est assez choquant de voir une majorité – ici, mais aussi au Fédéral –, un gouvernement qui essaie de passer sous le radar comme si finalement il ne s'était rien passé, qui dit que l'on a bien géré, ou en tout cas que l'on a essayé de gérer comme on pouvait et qu'il faut essayer de passer à la suite.

Non : d'abord, il faut voir ce qu'il s'est passé, il faut regarder les chiffres en face. Ce ne sont pas des chiffres ; ce sont des humains qui ont perdu la vie parce que des décisions n'ont pas été prises. Quand nous avons voulu interpeller le Gouvernement en juillet, on nous a dit : « Circulez, il n'y a rien à voir, on touche du bois pour qu'il ne se passe rien ». On connaît le résultat. Aujourd'hui, nous attendons de ce Gouvernement qu'il

prenne les mesures nécessaires pour avoir la capacité de faire face aux nouvelles vagues de chaleur.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine, auteur principal du projet de motion motivée n° 646.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, la vague de chaleur que nous avons connue à la fin du mois de juin est venue confirmer ce que les scientifiques nous annoncent depuis des années : les canicules ne sont plus des événements exceptionnels. L'été qui vient de s'écouler n'a fait que confirmer ce constat. Après l'épisode du mois de juin, d'autres périodes de fortes chaleurs ont encore frappé notre pays au cours de l'été.

L'IRM comptabilise trois vagues de chaleur officielle en 2026. Les canicules deviennent donc une réalité avec laquelle nous devons désormais apprendre à vivre et surtout à laquelle nous devons nous adapter. Lorsqu'elles frappent, elles ont des conséquences bien réelles ; la surmortalité enregistrée en Wallonie lors de l'épisode de juin est là pour nous le rappeler. Cette réalité soulève une évidence : l'accès à l'eau n'est pas un confort, c'est un besoin vital. L'eau, c'est la vie. C'est précisément le sens de la motion que nous vous soumettons aujourd'hui.

En juillet, en commission, M. le Ministre nous a apporté plusieurs réponses concernant la priorisation de l'usage de l'eau. Il nous a indiqué que le Gouvernement se prononcerait enfin d'ici la fin de l'année. Depuis le début de la législature, nous demandons qu'un cadre clair soit mis en place. Nous prenons acte de cet engagement, mais il est temps d'avancer, car, lorsque la ressource vient à manquer, l'improvisation n'est pas une option. C'est aussi cela la responsabilité politique.

Nous avons également évoqué la situation des ménages soumis à un limiteur de débit. Bien entendu, ce dispositif est encadré et de moins en moins utilisé. Nous ne le contestons pas. Cependant, lorsqu'une vague de chaleur met directement en jeu la santé des personnes, il est légitime de s'assurer que les situations soient pleinement prises en compte. Nous continuons donc à demander que la réglementation soit adaptée.

M. le Ministre nous a confirmé qu'il n'existe aujourd'hui aucune cartographie wallonne des points d'accès publics à l'eau potable. Pourtant, il s'agit d'une mesure simple, concrète et utile. Pouvoir identifier rapidement où trouver de l'eau potable lorsqu'il fait 35 degrés dehors peut faire une différence très concrète pour de nombreux citoyens. Ce recensement constituerait une première étape vers le développement de nouveaux points d'accès.

Enfin, concernant les zones de baignade, nous constatons une double difficulté : certaines ne peuvent être ouvertes en raison de la qualité de l'eau, tandis que d'autres restent fermées pour des raisons organisationnelles ou de gestion. Pourtant, lorsque les

températures deviennent extrêmes, l'accès à des espaces de fraîcheur et à des lieux de baignade sécurisés fait pleinement partie de la réponse publique attendue.

Au fond, notre motion ne demande rien d'extraordinaire. Elle demande que l'accès à l'eau soit considéré pour ce qu'il est réellement : un enjeu de santé publique, d'adaptation climatique et de cohésion sociale. Depuis que nous avons déposé cette motion, les faits n'ont fait que renforcer notre constat. Nous n'avons pas eu une seule vague de chaleur exceptionnelle. Nous avons connu plusieurs épisodes de forte chaleur au cours du même été dans un contexte de sécheresse importante. Nous savons donc désormais que ces épisodes vont se répéter.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple n° 647.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, nous remercions M. Lepine pour son intervention et son interpellation ainsi que le ministre d'avoir brossé en commission l'ensemble des mesures et dispositifs déjà mis en œuvre à l'échelle régionale.

La tendance structurelle des dérèglements climatiques et environnementaux, qui a d'ailleurs été largement marquée pendant la pause estivale, impose une adaptation des politiques publiques, et ce, de manière transversale. Il est urgent de passer d'une logique de gestion des crises à une logique d'anticipation et d'adaptation structurelle.

Plusieurs outils d'action sont et seront mobilisés et renforcés dans le cadre de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques qui vise, notamment pour l'eau, à accroître la résilience des ressources en eau, des infrastructures essentielles et des territoires face aux phénomènes de sécheresse et de canicule. En cela, l'opérationnalisation de la stratégie d'adaptation, via son plan d'action 2026-2030, sera clé et indispensable à appliquer.

Particulièrement concernant l'accès à l'eau, nous soulignons l'avancement des travaux relatifs à la priorisation des usages de l'eau en période de pénurie et les importants plans d'investissement déployés afin d'accroître la robustesse du système wallon de production et de distribution d'eau potable ou encore le renforcement de la résilience des infrastructures critiques dans le cadre du contrat de gestion de la SWDE et de la SPGE. Nous devons penser gestion intégrée et anticipative de la ressource.

Nous relayons bien évidemment les préoccupations quant à l'accès à l'eau pour tous et plus particulièrement pour les plus vulnérables. En ce sens, nous saluons les avancées majeures concernant le Fonds social de l'eau ou encore la mobilisation des acteurs de terrain que sont

les relais sociaux, CPAS, services d'aide à domicile, médecins, pharmaciens ou encore maisons de repos.

Enfin, la résilience de l'eau passe aussi par des dynamiques telles que le Polygone de l'eau. Représentant une association entre FOREm et SWDE, il permettra de former aux métiers de l'eau et de répondre aux enjeux prégnants concernant les ressources en eau.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo, autre auteur du projet de motion pure et simple n° 647.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, la canicule de juin nous a rappelé avec force que les épisodes de chaleur extrême constituent un défi sanitaire majeur. Notre devoir est de protéger les citoyens tout en garantissant la continuité d'un accès durable à une eau potable de qualité qui, je le rappelle, est un droit fondamental et un bien de première nécessité qui doivent être garantis à toutes et à tous. Toutefois, ce devoir ne se traduit pas par le vote de textes qui demandent au Gouvernement d'engager des travaux qu'il a déjà lancés. C'est tout le problème de la motion déposée par nos collègues socialistes.

Face à l'intensification des canicules, comme l'a justement rappelé M. le Ministre lors des derniers débats, notre responsabilité consiste à passer progressivement d'une logique de gestion de crise à une logique d'anticipation et d'adaptation structurelle. La motion du groupe PS demande d'adopter un cadre relatif à la priorisation des usages de l'eau en période de pénurie. Or, le Schéma régional des ressources en eau poursuit précisément ce travail. Le ministre avait d'ailleurs annoncé que le Gouvernement se prononcerait d'ici la fin de l'année sur le cadrage des seuils d'alerte et des mesures de restriction applicables en cas de raréfaction de la ressource. Il ne s'agit donc pas d'un angle mort, mais bien d'un chantier en cours.

La motion demande également d'évaluer la résilience de nos infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement. Là encore, les contrats de gestion de la SWDE et de la SPGE intègrent déjà les risques climatiques dans leur planification et leurs investissements. La motion évoque aussi l'accès des personnes vulnérables à l'eau potable. Le ministre a rappelé que les distributeurs et les CPAS disposent de mécanismes d'accompagnement.

Vous l'aurez compris : il semblerait que, pour une fois, nos collègues du PS soutiennent l'action du Gouvernement. C'est pourquoi nous soutiendrons notre motion.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, chers collègues, face aux fortes chaleurs, l'accès à l'eau est tout simplement vital et doit être

garanti pour tous les citoyens. Il est également nécessaire de développer les fontaines publiques, de mieux informer la population sur les points d'eau et les zones de baignade, d'augmenter le nombre de piscines et d'en garantir l'accès gratuit, ainsi que d'anticiper les pénuries et d'assurer la continuité de l'approvisionnement. Nous allons donc soutenir la motion de notre collègue socialiste.

Le changement climatique pose une question fondamentale : l'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun, c'est un droit fondamental. Garantir à chacune et chacun un accès suffisant à l'eau potable et à des zones de fraîcheur et de baignade doit être une responsabilité publique. Quand on entend que la majorité MR-Les Engagés veut faire 900 millions d'économies, on est très inquiets. Pour nous, le Gouvernement doit dégager des moyens à la hauteur de l'urgence climatique et sociale.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, nous ne voterons pas la motion qui est défendue par la majorité, singulièrement par Mme Jacqmin et M. Palermo, parce que le Gouvernement n'a pas été à la hauteur de la crise sanitaire qui s'est jouée pendant cet été et les canicules. En effet, le Gouvernement n'est pas à la hauteur des dérèglements climatiques et de toutes ces conséquences humaines.

En particulier, par rapport à la motion du PS, on voulait rappeler que veiller à ce que ces dispositifs de limitation de l'accès à l'eau, pour des ménages qui sont déjà en difficulté de paiement puissent être revus à l'aune de la situation et des chaleurs extrêmes. C'est un droit fondamental, c'est un problème de santé publique et de solidarité de base. Il en va en outre de l'accès et du développement des fontaines accessibles dans l'espace public, mais également dans les bâtiments publics, et d'augmenter l'accès aux zones de baignade et aux piscines. Notamment, nous avons relayé le travail de M. Defeyt sur le sujet. Nous avons déjà déposé beaucoup de textes et beaucoup d'actions sur la thématique. Nous sommes prêts à contribuer au travail au lieu de dire que le Gouvernement fait tout bien et qu'il n'y a rien à voir. Nous sommes disponibles.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha, auteure principale du projet de motion motivée n° 648.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les épisodes caniculaires meurtriers que nous avons connus cet été, c'est plus de 2 000 décès supplémentaires. M. le Ministre Coppieters a déclaré avoir failli tomber de sa chaise en découvrant ces

chiffres. Derrière ces chiffres, ce sont des personnes âgées, des personnes vulnérables, des personnes isolées, des sans-abri.

Il y a quelques semaines, nous avons également été confrontés à l'incendie des Hautes-Fagnes. Sept ministres ont une responsabilité directe ou indirecte dans cette crise. Pour la canicule, vous êtes 12 ministres. Aucune excuse, aucun ministre n'est responsable, avec pour conséquence l'inaction. À part nous dire de toucher du bois pour que rien n'arrive, c'est clairement minimiser les alertes des experts, des travailleurs du terrain, des syndicats.

Comme je l'ai dit au ministre-président, vous n'êtes pas des spectateurs. Mesdames et Messieurs les Ministres, vous êtes des acteurs ; quand on est acteur, votre devoir est d'agir. Les alertes étaient connues, les températures étaient annoncées. Pourtant, sur le terrain, les maisons de repos étaient confrontées à des situations critiques, ce qui a contribué à la saturation de nos services d'urgence. Lors d'une canicule, il faut hydrater et surveiller davantage les résidents, adapter les repas, prendre contact avec les plus vulnérables, rassurer les familles. Tout cela demande des bras, tout cela demande du temps.

Cela fait deux ans que j'interpelle sans cesse M. le Ministre Coppieters ainsi que le Gouvernement. J'ai tiré la sonnette d'alarme sur l'urgence de revoir les normes d'encadrement. J'ai tiré cette sonnette d'alarme et vous avez esquivé, tout comme les accords du non-marchand, et cela a causé 2 000 morts. M. le Ministre Coppieters a affirmé au sein de ce Parlement, lors de sa première intervention, que les maisons de repos pouvaient, si elles le souhaitaient, se contenter des normes légales. Voilà le résultat.

Comment voulez-vous qu'un établissement qui fonctionne avec un nombre minimaliste de soignants puisse faire face à une crise en cas de canicule, en cas d'absence, en cas de maladie, en cas d'épidémie ou face à toute autre difficulté ? Il n'y a pas et il n'y aura pas de marche fonctionnelle dans ces conditions. On ne peut pas demander aux travailleurs de faire plus avec moins. Surtout, on ne sauve pas des vies avec des tableaux Excel. On ne remplace pas des soignants par des procédures.

C'est pour cela que l'on demande que des équipements de refroidissement fassent partie des équipements essentiels dans les maisons de repos, particulièrement les cuisines collectives et autres établissements pour personnes en situation de handicap. Renforcer les normes d'encadrement, prévoir des renforts automatiques ; lorsqu'une vague de chaleur est annoncée, l'attente et les mesurette ne suffisent plus. Votre responsabilité politique est de faire en sorte d'éviter ces décès, de protéger la population, d'éviter qu'un travailleur soit confronté à un malaise, un épuisement, simplement parce que vous n'avez pas pris

les mesures nécessaires à temps. Il est temps de passer des paroles aux actes. Il est temps que la santé des Wallons et des Wallonnes soit réellement la priorité de ce Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty, auteure principale du projet de motion motivée n° 649.

Mme Sabine Roberty (PS). – Chers collègues, lorsque nous nous sommes quittés fin juillet, Mme De Bue nous proposait de toucher du bois pour qu'il n'y ait pas de nouvel épisode de canicule pendant l'été. Manifestement, cela n'aura pas suffi. D'autres journées de chaleur excessive, particulièrement éprouvantes, se sont succédé. Surtout, nous le savons désormais, des étés excessivement chauds ne sont plus une hypothèse, c'est une réalité.

Forcément, cela doit nous conduire à une conclusion : en matière de climat et de santé publique, toucher du bois ne peut pas tenir lieu de politique. On ne peut pas simplement compter sur la chance. Notre responsabilité est d'anticiper et de nous préparer, de sensibiliser et surtout de protéger les gens.

M. le Ministre nous a donné trois indications, il a reconnu trois choses :

- la Wallonie a payé un lourd tribut humain lors de la vague de chaleur de juillet ;
- un débriefing complet devait être réalisé ;
- ce type de crise sanitaire est appelé à se reproduire.

C'est précisément l'objet de notre motion : par exemple, de mieux coordonner les réponses, mais aussi d'adapter nos hôpitaux, nos maisons de repos, nos structures d'accueil. À cet égard, la Fédération de la construction Embuild et FEMARBEL ont d'ailleurs appelé le Gouvernement à dégager des moyens. Embuild estime qu'il faut profiter des chantiers de rénovation qui devront être mis en place dans nos hôpitaux, dans nos maisons de repos d'ici 2050, pour les adapter également aux changements climatiques et aux vagues de chaleur.

Cependant, pouvons-nous leur demander d'être plus résilients sans leur donner les moyens de le devenir ? On ne va pas se mentir, la réponse est non, cela va être compliqué. C'est pourquoi notre motion demande la mise en place d'un soutien financier exceptionnel : ventilateurs, protection solaire, rafraîchisseurs ; peu importe, ce n'est pas du luxe. On doit considérer cela comme un investissement, pas comme une dépense : 1 euro investi dans le climat et l'adaptation aux changements climatiques, ce sont 7 à 8 euros de dégâts et de coûts évités demain. Tout comme 1 euro investi dans la prévention en santé peut générer jusqu'à 4 euros d'économie en soins de santé. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, c'est le groupe Les Engagés dans leurs 111 propositions phares pour changer de modèle.

Vous le voyez, cela tombe bien, on ne demande même pas de partager notre diagnostic. Ce sont les Engagés, M. le Ministre lui-même, qui l'ont déjà posé.

Maintenant, il faut passer du constat aux décisions. Il faudra convaincre, dégager des budgets, adapter les règles et, s'il le faut, j'espère que le ministre Coppieters pourra taper du poing sur la table – passez-moi l'expression – au niveau du Gouvernement pour se faire entendre. Notre responsabilité collective est simple : faire en sorte que la prochaine vague de chaleur n'ait plus du tout les mêmes conséquences.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple n° 650.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, l'été a connu plusieurs vagues de chaleur. C'est un été sans précédent qui risque de se reproduire dans les années à venir.

Le Risk Management Group a, en effet, constaté une surmortalité. Les raisons précises de cette surmortalité sont en cours d'étude, mais une chose est déjà certaine : nous devons tirer tous les enseignements de cet épisode exceptionnel pour renforcer notre préparation face aux prochaines vagues de chaleur. Nous devons tout mettre en œuvre pour protéger au mieux la population.

En effet, la multiplication des épisodes de fortes chaleurs confirme qu'ils ne constituent plus des événements exceptionnels. Ils s'inscrivent désormais dans une tendance structurelle liée aux changements climatiques et constituent un véritable enjeu de santé publique, mais aussi d'aménagement du territoire.

Cela n'intéresse apparemment pas le PS.

(Réactions dans l'assemblée)

Les dispositifs sanitaires sont activés progressivement et de manière coordonnée entre les niveaux régional et fédéral. Dès le 15 mai, une phase de vigilance est instaurée, suivie d'une phase d'avertissement, puis d'une phase d'alerte dans le cadre du plan Forte Chaleur et Pics d'ozone. Lorsque l'alerte est déclenchée, la communication est renforcée, le secteur des soins est placé sous vigilance accrue et les services d'urgence font l'objet d'une surveillance particulière.

On sait que l'AViQ joue aussi un rôle central lors de tels épisodes. Elle diffuse des recommandations sanitaires auprès du grand public et des institutions, mais elle assure également un suivi étroit des structures accueillant les publics vulnérables. En effet, l'institution travaille avec les acteurs de terrain pour aller au devant des personnes les plus isolées et les plus à risque. Des agents de prévention des mutualités contactent notamment certaines personnes isolées et âgées. En parallèle, sa cellule de crise assure un suivi étroit de la

situation en lien avec les services fédéraux et les opérateurs de terrain.

Pour les personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez soi, le SPW IAS a également sollicité les relais sociaux et les fédérations des maisons d'accueil afin d'identifier et d'intensifier les actions de terrain à mener.

On sait que M. le Ministre, en tant que médecin, est très attentif aux problèmes sanitaires et qu'il a aussi suivi les dossiers de très près. Nous le savons, une stratégie sera prochainement en discussion – elle est urgente – afin de mieux faire face à ces épisodes qui, nous le savons malheureusement, s'accroîtront tant en intensité qu'en fréquence.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les vagues de chaleur de cet été nous l'ont rappelé : les canicules ne sont plus des épisodes exceptionnels. Elles constituent un risque sanitaire majeur, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les malades chroniques, les personnes fragilisées et bien d'autres encore.

Nous tenons ici d'emblée à saluer la mobilisation des acteurs de terrain, l'activation du plan wallon Forte Chaleur et Pics d'ozone, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques à destination des pouvoirs locaux. Nous attendons naturellement le bilan de ces mesures et les améliorations qui seront apportées avant le prochain été.

Il faut aussi le dire, l'État ne peut pas tout. Il ne peut pas connaître chaque situation individuelle ni remplacer les liens de proximité. La prévention est une responsabilité partagée. Les autorités doivent impérativement informer, coordonner et soutenir, mais chacun peut aussi agir : appeler un voisin âgé, prendre des nouvelles des proches isolés, vérifier qu'une personne fragile dispose d'eau, d'un espace frais et des informations nécessaires. Ce sont parfois des gestes simples, mais ils peuvent éviter des drames.

Notre ambition ne doit pas être d'ajouter des structures. Elle doit être d'anticiper, d'agir collectivement, de renforcer une culture de prévention et de solidarité et de responsabilité afin que personne ne soit oublié lors des prochaines vagues de chaleur.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Président, chers collègues, plus de 2 000 morts ont été recensés entre le 18 juin et le 14 juillet.

Les faits sont là, ils sont établis : les épisodes de forte chaleur sont aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique, particulièrement pour les personnes

âgées, les personnes en situation de handicap, les malades et, bien entendu, pour les travailleurs qui les accompagnent au quotidien. Il est vital de pouvoir anticiper, d'améliorer l'isolation des bâtiments et surtout d'engager des moyens humains suffisants lorsque les températures deviennent dangereuses.

Le Gouvernement ne peut pas dire que la prévention est une priorité et attendre que la canicule arrive pour réagir. Pire, votre majorité MR-Engagés veut faire 900 millions d'économies. Vous mettez en danger la sécurité des patients, les conditions de travail du personnel et, au final, des vies humaines. C'est inacceptable.

Nous demandons un plan concret, chiffré, financier et assorti d'un calendrier. Constaté après la crise ne suffit plus, car de plus en plus de vies sont en jeu. C'est pour cela que nous allons soutenir ces deux motions.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Les Wallonnes et les Wallons ont payé un très lourd tribut lors des canicules de cet été. Rien que sur la deuxième quinzaine de juin, nous avons connu en Wallonie une surmortalité de 76 %. Concrètement, au total, 2 000 Wallons et Wallonnes sont décédés cet été de manière précoce. Deux mille décès, excusez-moi, mais c'est tout sauf un gouvernement qui est à la hauteur.

Les explications sont multiples : plus de vulnérabilité dans les milieux urbains, dans les habitations vétustes, dans des conditions de vie plus précaires ou à cause de l'isolement.

Un facteur moins connu, c'est la capacité, sur un territoire, des acteurs de la santé publique, des services sociaux et des communes à se coordonner. Force est de constater que cette coordination est jugée moins efficace en Wallonie qu'en Flandre.

Aujourd'hui, le ministre Coppieters annonce une réforme sur l'organisation de la première ligne de soins et une réforme sur des plans de cohésion sociale. Il faut que ces deux réformes intègrent des mesures concrètes pour améliorer fortement notre efficacité en la matière et soutenir le secteur sociosanitaire face aux canicules.

Nous soutenons la motion qui est sur la table.

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 639 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mme De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel (Doc. 643 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet

(Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenue :

Mme Christie Morreale (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – En juillet, on a déposé 12 projets de texte sur le climat, sur la canicule. On a dit que notre survie valait qu'on s'assoie tous à la même table. On vous a tendu la main, on vous a dit qu'on pouvait baisser les armes, on vous a demandé de travailler. Vous avez refusé l'urgence en juillet et aujourd'hui, votre réponse, c'est : « Circulez, il n'y a rien à voir ». Pour nous, c'est une réponse qui très décevante et qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Je vais vous le dire sur chacun des votes : je vous demande de reconsidérer les choses. Il n'y a pas que la proposition de Mme De Bue qui a dit : « Il faut croiser les doigts », elle a dit : « Il fera encore chaud en septembre », on a dit : « On verra pour l'été prochain ».

Je vous le dis, on peut baisser les armes et on peut travailler ensemble, mais arrêtez d'être un train fou et de continuer de penser que vous faites bien tout seuls. Nous avons besoin de travailler ensemble, serrons-nous les coudes, arrêtez de vous entêter.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mme Jacqmin et M. Palermo (Doc. 647 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
30 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre

Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenue :

Mme Christie Morreale (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – J'implore la majorité de faire table rase de majorité et minorité. Quand on parle de notre survie, on doit travailler ensemble. Arrêtez de vous entêter dans cette logique majorité-opposition. On veut bien travailler de manière constructive. On n'a pas la solution, nous tout seuls, mais on a besoin de travailler ensemble. On est d'accord pour dire que, sur les mesures climatiques, on peut faire une trêve pour avoir un accord ensemble afin que, dans les prochaines années, quelles que soient les majorités, on ne bouge pas sur ces mesures.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mme Jacqmin (Doc. 650 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
30 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles

Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenue :

Mme Christie Morreale (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Nous nous abstenons parce que nous trouvons qu'il faut que nous puissions travailler ensemble. Si vous refusez, à travers des motions pures et simples, comme vous le faites, c'est votre droit, bien entendu. Je vous propose d'autres formules éventuelles et je tends la main : faisons un groupe de travail. Nous sommes disponibles pour travailler la semaine prochaine, la semaine d'après et les semaines qui suivent. On fera une opposition qui sera très constructive dans le cadre des politiques climatiques de notre Région.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la politique du Gouvernement en matière de subventions par M. Hazée

(Doc. 644 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Bluge, M. Resinelli et Mme De Bue
(Doc. 645 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre-Président Dolimont sur la politique du Gouvernement en matière de subventions.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 644 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Bluge, M. Resinelli et Mme De Bue a été imprimée et distribuée sous le document n° 645 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Bluge, M. Resinelli et Mme De Bue.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, il y a cette promesse de la Déclaration de politique régionale de financements offrant davantage de stabilité et de visibilité pour ce qui concerne le secteur associatif. Nous connaissons l'importance qu'il peut représenter dans la cohésion de notre société. Il y a des engagements du Gouvernement pour plus de transparence, annonçant un décret et un arrêté fixant les modalités de l'octroi et du contrôle. Cependant, dans les faits, ces textes n'ont toujours pas fait l'objet de présentation au Parlement, ni même, sans doute, d'adoption.

Dans les faits, des subventions ont été octroyées avec cette logique de quinquennalisation, mais sans que les critères soient très clairs, sans que les choix soient très explicites, avec même, sur un certain nombre de dossiers, un grand nombre de questions, avec des associations parfois laissées pendant des mois sans avoir de perspectives claires. Il y a des éléments positifs avec la quinquennalisation, qui amène une simplification, mais il y a aussi ce brouillard, ces inquiétudes et cet impact négatif lorsque les associations sont simplement désossées.

En effet, à côté de cette annonce de la Déclaration politique régionale, il y a des choix budgétaires et des

diminutions drastiques que nous avons pu voir, notamment dans le secteur des associations environnementales, alors même que les uns et les unes s'accordent, dans le message, dans les paroles, à reconnaître l'importance de ces combats. On voit Canopea fermer pendant un mois avec le chômage économique. On voit Natagora baisser ses effectifs. On voit toute une série d'autres qui ne se sont pas exprimés dans la presse et qui sont vraiment en très grande difficulté à la suite des choix du Gouvernement.

Certains choix du Gouvernement posent également de lourdes questions. Je pense notamment à cet appel à projets « Développement durable », sur lequel mon collègue, Freddy Mockel, poursuit les investigations, parce que des éléments tendent à faire part de conflits d'intérêts dans ces secteurs.

Que demande la motion ? Elle demande d'abord que le Gouvernement communique publiquement les critères utilisés pour fonder ces subventions. Elle demande, ensuite, de garantir à l'avenir des critères explicites, des critères qui sont préalablement définis. Elle demande que, comme la DPR s'y engageait, il y ait un respect de l'autonomie d'action et de conviction et qu'il n'y ait pas une forme de chasse aux sorcières qui soit organisée à travers certains subsides. Enfin, elle demande d'associer le secteur associatif à la finalisation de la réforme, parce qu'il est question de décret et d'arrêté pour que, au bout du compte, les principes de transparence, les principes d'égalité, les principes de sécurité juridique, les principes de respect du travail qui est fourni pour notre société soient pris en compte.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, je serai particulièrement claire concernant la réforme sur les subventions facultatives menées par le Gouvernement : non, elle ne vise pas à fragiliser le secteur associatif ; oui, l'objectif est de les sortir d'une certaine précarité engendrée par l'ancien système. Ainsi, il est mis fin à la dépendance au financement annuel, au fait du prince, aux critères insuffisamment formalisés et à l'absence de vision consolidée des aides octroyées.

Aujourd'hui, la réponse apportée repose sur une meilleure gouvernance et une meilleure prévisibilité. Cela se traduit par des soutiens pluriannuels, des règles harmonisées, des procédures dématérialisées et la création d'un cadastre public. Le travail législatif, qui consiste en un décret pour le cadastre et un arrêté pour l'octroi, l'emploi et le contrôle des subventions, poursuit son cours. Les critères d'octroi seront d'ailleurs renforcés et les pistes envisagées ont pu vous être détaillées par le ministre-président le 13 juillet. Cela ne semble cependant pas avoir été entendu parce que vous revenez encore sur ce point aujourd'hui.

En commission, Monsieur Hazée, vous craigniez un maintien des faits du prince, mais je ne peux pas vous rejoindre et je vous ai bien écouté. Les pistes envisagées dans le projet d'arrêté enlèvent bien toute l'opacité, qui fut la règle ces dernières années, puisque la plus-value, les résultats attendus ainsi que le caractère structurel, ponctuel et innovant de l'action devront être démontrés. Ces éléments démontrent que le Gouvernement entreprend et qu'il entreprend dans la bonne direction. Je vous appelle, chers collègues, à voter pour la motion pure et simple.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Cette question des subventions facultatives est essentielle puisqu'elle concerne directement de nombreuses associations qui jouent un rôle indispensable dans la société. Au sein des Engagés, nous soutenons pleinement l'évolution de ces subventions facultatives vers une logique de financement pluriannuel. Trop d'associations, comme j'ai pu le dire en commission, vivent encore aujourd'hui dans l'incertitude de savoir de combien de subsides elles pourront bénéficier l'an prochain, ce qui ne garantit pas une stabilité en matière de personnel et qui ne permet pas non plus aux associations de se concentrer sur leur objet social, sur la plus-value qu'elles apportent réellement à la société. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre plus transparent, plus objectif et plus équitable qui va garantir une certaine stabilité à nos associations, indépendamment des majorités politiques et des ministres qui se succèdent.

Dès lors, je me réjouis d'avoir entendu, en commission, le ministre-président nous annoncer que le travail avançait et que les textes devraient prochainement être présentés au Gouvernement. Le secteur associatif attend désormais de connaître clairement les critères, les objectifs et de voir la vie de leurs associations revenir le centre de leurs préoccupations, bien loin des inquiétudes actuelles qui persistent quant à savoir si, oui ou non, elles pourront bénéficier de subventions facultatives l'année qui suit. C'est une bonne piste que le Gouvernement suit. Nous allons nous réjouir de voir arriver ces textes prochainement au Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – M. le Ministre-Président l'a rappelé en commission, la réforme des subventions est bien en cours et il a promis que des textes arriveraient sur la table du Gouvernement avant la fin de l'année.

Nous partageons l'objectif de donner davantage de stabilité, de visibilité, de prévisibilité au secteur associatif. L'idée des subventions quinquennales, pour nous, peut constituer un progrès, mais comme l'a expliqué notre collègue Hazée, encore faut-il savoir sur

quelle base les décisions seront prises. C'est tout le paradoxe de la réforme. Le Gouvernement avait promis un cadre juridique très clair, des critères objectifs, un cadastre, davantage de transparence. Or, le décret et l'arrêté annoncés ne sont pas là à ce stade, tandis que des décisions qui engagent les associations pour cinq ans, elles, ont déjà été prises. Pour beaucoup, la prévisibilité, qui a été promise, signifie surtout cinq années de moyens fortement réduits. Le problème est celui de la méthode :

- on décide d'abord ;
- ensuite, on va fixer les règles.

Lorsqu'une décision vaut pour cinq ans, l'absence de critères préalables est encore plus préoccupante. La stabilité ne peut pas se construire au détriment de la transparence et de l'égalité de traitement et, surtout, de l'autonomie du secteur associatif.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'entends les parlementaires de la majorité parler surtout de ses intentions et des intentions du Gouvernement, mais il faut aussi parler de la réalité.

La réalité, c'est qu'une association, pour pouvoir fonctionner, elle a besoin de prévisibilité, elle a besoin de stabilité, elle a besoin d'être sûre qu'elle puisse avoir des financements à terme, pour pouvoir fonctionner. Actuellement, le monde associatif – M. Resinelli l'a reconnu – est inquiet. Il y a toute une série d'associations qui sont en grande difficulté. En difficulté, pourquoi ? À cause du manque de clarté de ce Gouvernement. C'est la situation. De ce point de vue, il y a urgence à clarifier la manière dont les choses vont être traitées. C'est l'objet de la motion du collègue Hazée.

L'autre élément vraiment important, c'est que, dans notre société, les associations rendent une série de services essentiels en matière sociale et environnementale que ne rend pas le Gouvernement. De ce point de vue, il y a vraiment besoin de renforcer les piliers associatifs. Ceux, qui le renforcent, renforcent la démocratie ; ceux, qui l'affaiblissent, affaiblissent la démocratie.

M. le Président. – Je me tourne vers le banc gouvernemental. Je ne vois pas de demande de prise de parole.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Mon vote n'a pas été pris en compte. En fait, j'avais mis non, mais je n'ai pas vérifié.

M. le Président. – Nous actons que la technique aurait été défailante. On enregistre un vote négatif supplémentaire. Nous sommes 72 votants.

**Projet de décret modifiant le décret du
21 décembre 1989 relatif au service de transport
public de personnes en Région wallonne
(Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 6)**

Votes nominatifs

Art. 6

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 6 du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas

Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 6 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 6 est adopté.

Art. 7

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement est n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et

M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 7 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 7 est adopté.

Art. 22

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 22 du même projet de décret, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

11 membres répondent oui.

61 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte

Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 22 du même projet de décret, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo

(PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement est n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 22 du même projet de décret, par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 623 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.
11 membres répondent oui.
61 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS),

Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 22 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
25 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 22 est adopté.

Puis-je encore attirer votre attention sur le fait que, le 16 septembre prochain, vous avez été invités, après la séance, à être présents pour la remise des prix de Passeur de mémoire ? Celles et ceux qui ne nous ont pas encore indiqué leur souci d'être présents ou de répondre, qu'ils n'hésitent pas à le faire.

Nous avons également, en ce qui concerne les Fêtes de Wallonie, enregistré un certain nombre de réponses de votre part pour la cérémonie officielle. Par ailleurs, d'autres réponses sont attendues. Puis-je vous inviter à nous faire part de votre intention d'être ou non présents ? Je vous en remercie déjà.

La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, le vote de Mme Fafchamps n'a pas été enregistré, et ce, à l'insu de son plein gré.

M. le Président. – J'ai un petit problème parce que j'ai 72 votes.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – C'est ce qui m'étonne aussi. Mais voilà, c'est pour s'assurer qu'en tout cas il puisse être considéré comme favorable.

M. le Président. – Quelqu'un a insidieusement caché le vote, qui a cependant été enregistré.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Les services sont parfois facétieux.

M. le Président. – Nous notons que vous avez donc voté et que votre vote était favorable.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne (Doc. 623 (2025-2026) N° 1 à 6).

La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Mme Fafchamps a le même problème ; c'est donc 71 plus Mme Fafchamps, dont le badge n'est pas fonctionnel.

M. le Président. – Nous en tenons compte.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS),

Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 16 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie De Bue, MR
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Arnaud Dewez, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Özlem Özen, PS
M. Vincent Palermo, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AOT	Autorité organisatrice du transport
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BHNS	bus à haut niveau de service
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BOB	bewust onbeschonken bestuurder (conducteur désigné)
CA	conseil d'administration
CAIF	Cellule d'audit de l'Inspection des finances
CatCh	Catalysts for Charleroi (plan)
Celex	cellule(s) d'expertise
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CERAC	Climate and Environment Risk Assessment Center (Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre(s) hospitalier(s) universitaire(s)
CO ₂	dioxyde de carbone
CoMBaLi	Collectif pour la mobilité du bassin liégeois
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSP	contrat(s) de service public
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EMS	environmental monitoring system (système de surveillance environnementale)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IF	Inspection des finances
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MR	maison de repos
OCBM	organe(s) de consultation de bassin de mobilité
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAT	projet(s) alimentaire(s) territorial(-aux)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
RFC	Royal Football Club
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
SMAHF	Saint-Médard Arabians Horses Farm Event (ASBL)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SNCV	Société nationale des chemins de fer vicinaux
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du transport public de personnes

Statbel	Office belge de statistique
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé

ANNEXES**Liste des documents parlementaires**

1. Arrêt de la Cour constitutionnelle concernant le recours en annulation des articles 5 et 6 du décret de la Région wallonne du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86*bis*, introduit par l'ASBL « EDORA – Fédération de l'énergie d'origine renouvelable et alternative » et autres.
Il a été imprimé et distribué sous le n° 656 (2025-2026) N° 1.
2. Projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport annuel 2025 de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH)	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
2. Pétition pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
3. Avis A.1675 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'architecture et la mise en œuvre des Comités stratégiques sectoriels	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
4. Avis A.1676 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2022 organisant l'octroi d'une aide aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes entre 2021 et 2030	
5. Rapport annuel 2025 de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH)	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
6. Avis ENV.26.78.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la transposition de la directive 2024/1785 modifiant la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux émissions industrielles et la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets	
7. Avis ENV.26.81.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, concernant la méthodologie et les mesures d'épandage en pente relatives au programme de gestion durable de l'azote en agriculture – Première lecture	
8. Rapport d'activités du Comité consultatif de bioéthique de Belgique pour l'année 2025	

9. Pétition pour l'indexation des indemnités forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie 10. Avant-projet de Plan fédéral de développement durable 11. Avis Energie.26.08.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au régime d'indemnisation pour les limitations d'injection des installations de production d'électricité verte raccordées en basse tension	Commission de l'énergie, du climat et du logement
12. Pétition pour l'interdiction de l'importation et du lâcher de gibier d'élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne 13. Avis RUR.26.0530.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les projets de décret et d'arrêté du Gouvernement wallon relatifs à l'intervention financière à la suite de dommages causés par une calamité naturelle ou agricole	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité
14. Rapport des réalisations 2025 et perspectives pour 2026 concernant la feuille de route de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) à l'horizon 2027	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
15. Motion de soutien au maintien et au renforcement des missions de l'ASBL « Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) », adoptée par le Conseil communal de Viroinval le 17 juin 2026 16. Motion concernant le soutien à l'ASBL CRECCIDE et pérennisation de ses missions de participation citoyenne des enfants et des jeunes, adoptée par le Conseil communal de Walcourt le 30 juin 2026 17. Délibération concernant la note d'orientation du Gouvernement wallon relative à l'avenir des institutions provinciales et à la définition des compétences supracommunales, adoptée par le Conseil communal de Boussu le 22 mai 2026 18. Rapport annuel 2025 de la Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF)	/

19. Avis A.1677 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décret portant réforme de la fonction consultative wallonne 20. Avis SCIEN.26.03.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie 21. Avis ENV.26.80.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la distribution publique d'eau en Wallonie – Première lecture 22. Avis RUR.26.0529.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet de décret du Gouvernement wallon modifiant les articles D.120, D.121, D.122 et D.193 du Code wallon de l'agriculture	
---	--

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation entre les adresses budgétaires du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
2. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 094 et 121 des divisions organiques 17 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
3. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078, 079 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
4. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 121 des divisions organiques 09 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
5. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 081 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
6. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
7. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 023 et 104 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
8. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 044, 049 et 121 des divisions organiques 14 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
9. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078 et 080 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
10. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 060 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
11. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 092 et 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
12. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 056, 060 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
13. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056, 057 et 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
14. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 062 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
15. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
16. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 121 des divisions organiques 09 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
17. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
18. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 044, 049 et 121 des divisions organiques 14 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
19. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 059 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

20. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078 et 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
21. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 049 et 079 des divisions organiques 14 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
22. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079 et 098 des divisions organiques 16 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
23. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 044 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
24. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 094 et 121 des divisions organiques 17 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
25. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 024 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
26. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 044 et 121 des divisions organiques 14 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
27. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 057 et 062 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
28. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 057, 060 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
29. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 099 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
30. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 064 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
31. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 029 des divisions organiques 10 et 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
32. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 057 et 058 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
33. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 121 des divisions organiques 09 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
34. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 096, 097, 100 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
35. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
36. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 026 et 122 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

Liste des notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 82 du rôle 8450 concernant le recours en annulation des articles 5 et 6 du décret de la Région wallonne du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis, introduit par l'ASBL « EDORA – Fédération de l'énergie d'origine renouvelable et alternative » et autres.
2. Notification de l'arrêt n° 83 du rôle 8446 concernant la question préjudicielle concernant l'article 4 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, posée par le Tribunal du travail du Brabant wallon.
3. Notification de l'arrêt n° 84 des rôles 8454, 8455, 8456, 8457 et 8458 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 2, point 3, a), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, tel que remplacé par l'article 59 du décret-programme de la Communauté française du 9 décembre 2020 et modifié par l'article 7 du décret de la Communauté française du 28 avril 2022 relatif au module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique à tous niveaux, prévu par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, et à l'article 3, §§ 2 et 3, du décret de la Communauté française du 28 avril 2022 précité, posées par le Conseil d'État.
4. Notification de l'arrêt n° 85 du rôle 8494 concernant la question préjudicielle relative à l'article XX.3, alinéa 2, du Code de droit économique, posée par la Cour d'appel de Bruxelles.
5. Notification de l'arrêt n° 86 des rôles 8504 et 8574 concernant les recours en annulation partielle de la loi de finances pour l'année budgétaire 2025 du 20 décembre 2024, de la loi du 25 mars 2025 ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin 2025, de l'article 2.12.3 de la loi du 30 juin 2025 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2025 et des tableaux des crédits annexés à ces lois, dans la mesure où ils concernent le programme 12.56.1 « Subvention à l'ASBL « Casa legal » de la division 56 de la division organique 12, introduits par l'« Orde van Vlaamse balies ».
6. Notification de l'arrêt n° 87 du rôle 8516 concernant la question préjudicielle relative à l'article 88, alinéa 1^{er}, du décret de la Région flamande du 13 octobre 2023 établissant les règles spécifiques concernant le bail à ferme, posée par le juge de paix du canton de Lokeren.
7. Notification de l'arrêt n° 88 des rôles 8156 et 8157 concernant les recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région flamande du 23 juin 2023 concernant « Wonen in eigen streek » (Habiter dans sa propre région), introduits par la SA « Fremoluc » et par l'ASBL « Association de promotion des droits humains et des minorités ».
8. Notification de l'arrêt n° 89 des rôles 8411 et 8412 concernant les recours en annulation partielle de la loi du 12 mai 2024 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers sur la politique de retour proactive, introduits par l'ASBL « Ligue des droits humains » et par l'ASBL « Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers » et autres.
9. Notification de l'arrêt n° 90 des rôles 8463 et 8513 concernant les recours en annulation des articles 50 et 66 du décret-programme de la Communauté française du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture, introduits par l'ASBL « Fédération des étudiant·e·s francophones ».
10. Notification de l'arrêt n° 91 du rôle 8476 concernant la question préjudicielle concernant l'article 22, alinéa 2, 5°, de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, posée par le Conseil d'État.

11. Notification de l'arrêt n° 92 du rôle 8510 concernant le recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région flamande du 20 décembre 2024 modifiant le décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, coordonné le 15 juin 2018, et le décret Engrais du 22 décembre 2006, introduit par Bart Smeets et autres.